

most hearts and was in keeping with the hopes of the world?

I know very well that nothing will really be changed by the mere ratification of these Conventions. I know that facts are sometimes stronger than principles and that men continue to resist progress; but I also know that if you accept the resolution as it stands, if you utter these words of freedom, greatness and generosity, these words will remain and will bring reality in their train, because words are always the forerunners of reality and shape it.

The meeting rose at 1.10 p.m.

NINETY-SEVENTH PLENARY MEETING

*Held in the General Assembly Hall
at Flushing Meadow, New York,
on Monday, 20 October 1947, at 3 p.m.
President: Mr. O. ARANHA (Brazil).*

38. Continuation of the discussion of the transfer to the United Nations of the functions and powers exercised by the League of Nations in respect of traffic in women and children and in obscene publications

The PRESIDENT: We shall continue the discussion of the report of the Third Committee concerning the transfer to the United Nations of the functions and powers exercised by the League of Nations in respect of traffic in women and children and in obscene publications (document A/412).

I call upon the representative of the United Kingdom.

Sir Hartley SHAWCROSS (United Kingdom): I am very sorry to have to trespass again on the time of the Assembly, but the position in regard to this matter seems to be so widely misunderstood, owing, I am afraid, to my own failure to make it sufficiently clear when I spoke previously, that I must say just a word or two more in regard to it.

I am not going to attempt to follow the representative who spoke on behalf of the delegation of Haiti in that exceedingly eloquent, not to say emotional, address which he delivered before we adjourned for lunch. It was, if I may venture to say so, an address which, delivered on some other occasion and about some other matter, would form a very model of that kind of oratory which nowadays unfortunately, is all too rare and which I always envy but to which I cannot myself ever attempt to aspire.

With charm and frankness, the Haitian representative said that he had not really studied the question at issue, but he appealed to our hearts. I am all in favour of appealing to hearts. I do not mean to feminine hearts but, within reason,

venait du plus profond d'eux-mêmes et était en rapport avec les aspirations du monde?

Je sais très bien que rien ne sera vraiment changé du seul fait qu'on aura ratifié les Conventions en question. Je sais que les choses sont parfois plus fortes que les principes, et que les hommes, en vérité, continuent à opposer une résistance au progrès. Mais ce que je sais aussi, c'est que si vous approuvez, si vous acceptez la résolution telle qu'elle est formulée, si vous prononcez les mots de liberté, de grandeur et de générosité, ces mots resteront et entraîneront à leur suite les réalités, parce que les mots précèdent toujours les réalités et les obligent à se modifier.

La séance est levée à 13 h. 10.

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue dans la salle de l'Assemblée générale
à Flushing Meadow, New-York,
le lundi 20 octobre 1947, à 15 heures.
Président: M. O. ARANHA (Brésil).*

38. Suite de la discussion sur le transfert à l'Organisation des Nations Unies des fonctions et pouvoirs exercés par la Société des Nations en ce qui concerne la traite des femmes et des enfants et les publications obscènes

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant poursuivre la discussion sur le rapport de la Troisième Commission relatif au transfert à l'Organisation des Nations Unies des fonctions et pouvoirs exercés par la Société des Nations en ce qui concerne la traite des femmes et des enfants et les publications obscènes (document A/412).

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir Hartley SHAWCROSS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je regrette vivement de devoir abuser de nouveau du temps de l'Assemblée mais, en ce qui concerne cette question, la situation me semble donner lieu à de tels malentendus — dus, je le crains, au manque de clarté de mon exposé précédent — qu'il me faut ajouter quelques mots à ce sujet.

Je ne vais pas essayer de suivre le représentant qui, parlant au nom de la délégation d'Haïti, a prononcé un discours extrêmement éloquent, pour ne pas dire émouvant, avant que nous ne levions la séance pour le déjeuner. Si je puis ainsi dire, c'est un discours qui, prononcé en une autre occasion et sur un autre sujet, constituerait le modèle même de ce genre d'éloquence, malheureusement trop rare à l'heure actuelle, que j'envie toujours mais que, pour ma part, je dois renoncer à atteindre jamais.

Avec une franchise charmante, le représentant d'Haïti nous a avoué qu'il n'avait pas réellement étudié la question, mais il a fait appel à notre cœur. Je suis tout à fait d'avis de faire appel aux sentiments. Je ne veux pas parler de

to those instincts of humanity and civilization which I hope most of us have within our own hearts. And I ask the Haitian representative to believe, because I am, like him, rather a sentimental person, that, if there really was anything to touch our hearts in this matter, I should certainly align myself with him. But we ought, in this Assembly, to be careful not to allow our hearts to run away with our heads when, in truth and in fact, there is nothing at all even to excite our hearts. There is nothing to excite our hearts in regard to this matter of constitutional procedure.

As I said many times in my previous remarks to the Assembly, the question at issue here is not whether these Conventions, these important Conventions about the traffic in women and children and about obscene literature, should be applied in our colonies. There is no question as to that; they are already applied; they have been applied for a very long time and they are going to continue to be applied, whatever the decision of this Assembly and whether or not we assume the functions of the League, as indeed I hope we shall. The question at issue here has really nothing to do with the application of the existing Conventions in regard to the traffic in women and children and obscene literature. We are all agreed about that. At least, I say we ourselves are all agreed. There are some States represented here, of course, which have not signed or ratified these Conventions, but, so far as the United Kingdom and its colonies are concerned, we are all agreed that these Conventions must be applied in the future as they have been applied in the past. The only question at issue here is whether we should establish a precedent now, reversing the previous practice in this matter, by stating that the colonial territories which have their own legislatures and their own governments are not entitled to be consulted and are not entitled to decide for themselves whether, in the future, to adhere to the other conventions dealing with trade or other matters which may arise from time to time and which may be of a non-political nature.

It is wholly untrue to say, as the delegation of the USSR said—and not for the first time—that we are seeking to secure some privileged position for our colonies and to exempt them from obligations which may arise under these or other conventions. States are free to adhere or not to adhere to these or other conventions, as they choose. The USSR has not chosen to adhere to these Conventions about the traffic in women and children. All our colonies have, and they will continue to adhere to those Conventions. What we seek to preserve, and to preserve for the future, is the constitutional right of the colonies to decide for themselves whether they shall or shall not adhere to conventions on all the other matters which may arise on future occasions.

la sensibilité féminine, mais, dans des limites raisonnables, il faut s'adresser aux instincts d'humanité et de civilisation qui sont, je l'espère, au fond du cœur de la plupart d'entre nous. Je demande au représentant d'Haïti de croire — car je suis, comme lui, plutôt sentimental — que s'il y avait vraiment quelque chose qui puisse toucher nos cœurs en cette matière, je me rangerais sûrement à ses côtés. Mais dans cette Assemblée, il nous faut veiller à ne pas laisser le cœur entraîner la raison, quand, en fait, il n'y a vraiment aucune raison de s'émouvoir et il n'y a, dans cette question de procédure constitutionnelle, rien qui soit de nature à toucher nos cœurs.

Comme je l'ai déjà répété à plusieurs reprises en m'adressant à l'Assemblée, il ne s'agit pas ici de rechercher si les Conventions en question, ces importantes Conventions sur la traite des femmes et des enfants et sur la littérature obscène, doivent être appliquées dans nos colonies. Il n'y a aucun doute à ce sujet: elles sont déjà appliquées; elles le sont depuis très longtemps et vont continuer de l'être, quelle que soit la décision de l'Assemblée et que nous assumions — comme je l'espère — ou non les fonctions de la Société des Nations. La question qui nous occupe n'a réellement rien à voir avec l'application des Conventions existantes sur la traite des femmes et des enfants et la littérature obscène. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Tout au moins, je veux dire que pour nous-mêmes, nous sommes tous d'accord. Il y a évidemment certains des Etats représentés ici qui n'ont ni signé, ni ratifié ces Conventions mais, en ce qui concerne le Royaume-Uni et ses colonies, nous sommes tous d'accord pour considérer que ces Conventions doivent être appliquées à l'avenir comme elles l'ont été dans le passé. La seule question qui nous occupe est de savoir si nous devons maintenant créer un précédent en admettant, contrairement à la pratique précédemment suivie en la matière, que les territoires coloniaux possédant leur propre législation et leur propre gouvernement n'aient le droit ni d'être consultés ni de décider par eux-mêmes, sur le point de savoir s'ils ratifieront à l'avenir les conventions relatives à d'autres questions — questions commerciales ou autres — susceptibles de se poser de temps à autre et n'ayant pas un caractère politique.

Il est tout à fait contraire à la vérité de déclarer, comme la délégation de l'URSS l'a fait à plusieurs reprises, que nous cherchons à assurer à nos colonies une situation privilégiée et à les exempter des obligations qui peuvent découler pour elles des Conventions dont il s'agit ou d'autres conventions. Les Etats sont libres d'adhérer ou non à ces Conventions, à leur gré. L'URSS a préféré ne pas adhérer aux Conventions relatives à la traite des femmes et des enfants. Toutes nos colonies, elles, y ont adhéré et continueront de le faire. Ce que nous cherchons à sauvegarder pour l'avenir, c'est le droit constitutionnel des colonies à décider par elles-mêmes si elles adhéreront ou non à des conventions relatives à toutes les questions susceptibles de se poser.

It would be very easy and very simple for us in the United Kingdom to say, as the proposal of the USSR would seek to make us say, that we will decide these matters for our colonies, that we will impose our will upon our colonies and that they shall adhere to conventions or not adhere to conventions as we please; that we will bind all our colonies or not bind them without consulting them in regard to the matter. That would be a very easy position for us to take. That would be very good fascist or totalitarian doctrine for us to adopt, but it would not be democratic practice; it would not be the kind of practice that will help to lead our colonies, as we are leading them—and there is evidence of that in this Assembly—towards complete self-government and autonomy.

That is why we are insisting not on the right of the colonies not to be bound by these particular Conventions on the traffic in women and children—they are bound by those already—but on the right of each colony to decide for itself in the future, through its own legislature and through its own government, whether or not it will adhere to future conventions of a non-political nature in regard to other matters. They must be free to make up their own minds about these matters, whatever may be the view of the United Kingdom Government. We shall seek to ensure that our colonies take a good international view about these matters, and we shall use our good offices to secure their adherence to all the conventions which are recommended by this Assembly.

However, we maintain for our colonies the right to decide for themselves in future cases, as and when they arise, whether they will adhere to conventions or not. That is a right which we insist is in accordance with good democratic practice, and one which is consistent with the progressive development of real self-government and autonomy among the colonial peoples.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Pakistan.

Mr. PIRZADA (Pakistan): This question came up before the Third Committee too soon after our admission to the United Nations to give us an opportunity to express our attitude on the subject before that Committee. Hence, I thought I would make it clear now.

I was glad to hear the representative of the United Kingdom, Sir Hartley Shawcross, express himself in favour of consultation with the colonial legislatures before any adherence to these Conventions on behalf of the colonies. He went further in his second speech today and said that we must even let them decide things for themselves rather than decide things on their behalf. These two sentiments are really very good, and I am in perfect agreement with this principle, the principle that they should be allowed to have their own way and that they should decide these matters whenever the question comes up. I further hope that this principle

Il serait très simple et très facile pour le Royaume-Uni de dire, comme la proposition de l'URSS tend à nous le faire dire, que nous trancherons ces questions au nom de nos colonies, que nous leur imposerons notre volonté, qu'elles adhéreront ou non aux Conventions selon notre désir, que nous engagerons ou non toutes nos colonies sans les consulter en la matière. Ce serait pour nous une attitude très facile à prendre. Ce serait adopter un système parfaitement fasciste ou totalitaire mais non démocratique; ce n'est pas le système qui permettra d'acheminer nos colonies, comme nous le faisons actuellement—l'Assemblée en a la preuve—vers l'autonomie complète.

C'est pourquoi nous insistons non pas sur le droit qu'ont les colonies de ne pas être liées, dans le cas particulier, par les Conventions sur la traite des femmes et des enfants—elles le sont déjà—mais sur le droit qu'a chaque colonie de décider par elle-même à l'avenir, par la voie de sa législature ou de son Gouvernement, si elle adhèrera ou non aux conventions de caractère non politique qui pourraient intervenir sur d'autres questions. Les colonies doivent être libres de prendre leurs propres décisions à ce sujet, quel que soit le point de vue du Gouvernement du Royaume-Uni. Nous nous efforcerons de veiller à ce que nos colonies examinent ces questions sous un angle vraiment international et nous userons de nos bons offices pour les amener à adhérer à toutes les conventions recommandées par l'Assemblée.

Toutefois, nous maintenons pour nos colonies le droit de décider par elles-mêmes, à l'avenir si, le cas échéant, elles adhéreront ou non à des conventions nouvelles. C'est un droit qui, nous le répétons, est conforme à la véritable méthode démocratique et qui est compatible avec le développement progressif d'une autonomie réelle des populations coloniales.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. PIRZADA (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): La question que nous discutons actuellement a été soumise à la Troisième Commission trop peu de temps après notre admission au sein de l'Organisation des Nations Unies pour que nous ayons eu l'occasion d'exposer notre attitude à ce sujet devant cette Commission. C'est pourquoi j'ai cru devoir préciser ici cette attitude.

J'ai été heureux d'entendre le représentant du Royaume-Uni, Sir Hartley Shawcross, se déclarer partisan de consultations avec les pouvoirs législatifs coloniaux préalablement à toute adhésion à ces Conventions au nom des colonies. Il est allé encore plus loin dans son second discours aujourd'hui et il a dit que nous devons même les laisser prendre la décision plutôt que de décider en leur nom. Ce sont là réellement d'excellentes intentions et j'admets parfaitement qu'il faille en principe laisser les colonies agir d'elles-mêmes et prendre une décision sur ces questions toutes les fois qu'elles se posent. J'espère également que ce principe sera appliqué jusqu'à sa

will be carried to its logical conclusion and that all these Non-Self-Governing Territories will be granted full self-government, so that they may become Members of the United Nations; then instead of having colonial Powers decide for them, they will come here and ratify these Conventions as Member States.

I am sorry to say, however, that this attitude on the part of the colonial Powers is not consistent with that adopted by them in the Trusteeship Committee. No doubt, Sir Hartley Shawcross was not present when certain questions were being discussed there, which accounts for the fact that he has expressed certain hopeful sentiments in this Assembly. He has said that evidence will be observed in the proceedings of the Assembly of the fact that the colonial territories are progressing quickly towards the attainment of self-government. I am sorry to say, however, that proceedings in the Committee, on the contrary, showed that this progress is in fact slackening and slowing down.

In this connexion, I refer particularly to the attitude of some of the colonial Powers in stoutly refusing to supply to the United Nations information on political questions concerning Non-Self-Governing Territories. Not only did they oppose the proposal, but they expressed their intention not to supply the information even if the resolution concerning it were adopted by the General Assembly.

I am sorry, also, to have to refer to the attitude of another State which has refused to place South West Africa under trusteeship, although the General Assembly has asked that this should be done and has twice recommended it. In view of all these facts, I find it impossible to accept the intentions to which I have referred, and my delegation is not in a position to support the amendment moved by the representative of the United Kingdom.

Quite apart from the considerations to which I have already referred, the reasons for this attitude on the part of my delegation are obvious. The first is that the constitutional position of the Non-Self-Governing Territories at present does not justify consultation with them or even allowing them to reach decisions for themselves. This is the position held by the colonial Powers: these Non-Self-Governing Territories are either approaching or are on the verge of self-government so that it is not necessary to consult them, since they can decide for themselves; or else they have legislatures consisting entirely of nominated members, or a majority of nominated members, who can be counted upon to dance to the tune of the colonial Power and to say "yes" to whatever it suggests. In these two cases, therefore, consultation is held to be unnecessary.

The third category consists of colonial territories whose legislatures do not include any of

conclusion logique et que tous ces territoires non autonomes recevront une pleine autonomie et pourront de la sorte devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies; à ce moment-là, au lieu que ce soient les Puissances coloniales qui prennent des décisions pour eux, ils seront représentés ici et ratifieront ces Conventions en tant qu'Etats Membres.

J'ai cependant le regret de dire que cette attitude de la part des Puissances coloniales ne correspond pas à celle qu'elles ont adoptée au sein de la Commission de tutelle. Sir Hartley Shawcross n'était sans doute pas présent lorsque certaines questions y furent discutées et cela explique qu'il ait exprimé devant l'Assemblée certaines opinions optimistes. Il a dit que les débats de l'Assemblée fourniront la preuve que les territoires coloniaux progressent rapidement vers la réalisation de l'autonomie. J'ai le regret de dire que les débats de la Commission montrent, au contraire, qu'en fait ce progrès est stagnant et se ralentit.

A cet égard, j'ai particulièrement en vue l'attitude prise par certaines des Puissances coloniales qui ont refusé résolument de fournir aux Nations Unies des renseignements sur des questions politiques intéressant les territoires non autonomes. Non seulement elles se sont opposées à la proposition qui avait été faite concernant la communication de ces renseignements mais encore elles ont manifesté l'intention de ne pas donner suite à toute résolution qui pourrait être adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale.

Je regrette aussi d'avoir à faire mention de l'attitude d'un autre Etat qui a refusé de placer le Sud-Ouest Africain sous le Régime de tutelle bien que l'Assemblée générale eût demandé qu'il en fût fait ainsi et l'eût par deux fois recommandé. En raison de tous ces faits, il m'est impossible de me fier aux intentions exprimées ici et auxquelles j'ai fait allusion; ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer l'amendement proposé par le représentant du Royaume-Uni.

Indépendamment des considérations que je viens d'exposer, les raisons de l'attitude de notre délégation apparaissent clairement. La première de ces raisons c'est que la situation constitutionnelle des territoires non autonomes, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, ne justifie pas des consultations avec eux et ne les met même pas en mesure de prendre des décisions d'eux-mêmes. Voici l'attitude prise par les Puissances coloniales: ou bien les territoires non autonomes approchent de l'autonomie, ou sont même sur le point d'obtenir l'autonomie, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les consulter puisqu'ils peuvent décider d'eux-mêmes; ou bien, ils ont des corps législatifs comprenant exclusivement des membres nommés — ou une majorité de membres nommés — et l'on peut escompter qu'ils se conformeront docilement aux vues de la Puissance coloniale et acquiesceront à tout ce qu'elle proposera. Dans ces deux cas, estime-t-on, les consultations sont donc inutiles.

Une troisième catégorie comprend des territoires coloniaux dans les corps législatifs des-

the indigenous peoples, and where representation depends upon racial discrimination and is restricted to Europeans, as in the case of South West Africa. It is no use consulting such legislatures because we know that their views will be the same as those of the colonial Powers themselves.

A fourth category consists of territories where there are no legislatures at all, the legislative and other work being carried out by the officials of the colonial government which legislates by orders in council. In these cases, therefore, it would be futile to consult non-existent legislatures concerning the ratification of the present Conventions.

The second reason why the delegation of Pakistan opposes this amendment is that the omission of the colonial application clauses, as recommended by the Third Committee, would not prevent the colonial Powers from consulting the legislatures of Non-Self-Governing Territories, if they wished to do so, before agreeing to these ratifications. They would have ample time, and it would be a simple routine matter for the colonial Powers to consult their officials in the territories concerned.

If this amendment is passed, it will provide a loophole for the reactionary elements in the colonies, and there can be no doubt whatsoever that there are certain elements opposed to the advancement of the indigenous populations of these colonies. Creating a loophole, I say, in a matter in which it is not at all necessary to do so, will provide encouragement for those reactionary elements.

Finally, I should like to inquire—if it is still doubtful—whether or not these Conventions are for the benefit of humanity in general. If the answer is that they are not, then certainly it is necessary to give the colonial Powers time to consult their colonies. However, if it is held, as I believe all the delegations will hold, that these Conventions are definitely for the benefit of humanity, then certainly I do not see any reason why the colonial Powers should not adhere to them on behalf of their colonies.

Under the Charter, as the Assembly is aware, the colonial Powers have the responsibility of administering these territories. They take very many decisions on behalf of these territories, and then they justify those decisions on the grounds that the people concerned are not sufficiently advanced to decide things for themselves and that therefore the colonial Powers must take decisions for them. If that responsibility, under the Charter and otherwise, is accepted by the Colonial Powers in other matters, I see no reason why it should not be accepted by them in this case.

For all these reasons, my delegation opposes the amendment proposed by the United Kingdom.

quels les populations indigènes ne sont pas représentées et où la représentation dépend d'une discrimination raciale et est restreinte aux seuls Européens, comme c'est le cas dans le Sud-Ouest Africain. Il ne sert à rien de consulter des corps législatifs de ce genre parce que nous savons que leurs vues seront identiques à celles des Puissances coloniales elles-mêmes.

La quatrième catégorie comprend les territoires où il n'existe aucun corps législatif, le pouvoir législatif et les autres pouvoirs étant exercés par les fonctionnaires de l'administration coloniale qui légifèrent par voie de décrets. Dans ces cas également, il serait vain de consulter des corps législatifs qui n'existent pas, au sujet de la ratification des Conventions dont il s'agit actuellement.

La seconde raison pour laquelle la délégation du Pakistan s'oppose à cet amendement est que la suppression des clauses d'application aux colonies que recommande la Troisième Commission, n'empêcherait pas les Puissances coloniales de consulter les corps législatifs des territoires non autonomes, si elles le voulaient, avant de procéder à ces ratifications. Elles en auraient amplement le temps et ce serait pour elles une simple question de travail administratif que de consulter leurs fonctionnaires dans les territoires intéressés.

L'amendement, s'il est adopté, fournira une échappatoire aux éléments réactionnaires des colonies et il n'y a pas le moindre doute qu'il existe certains éléments opposés au progrès des populations indigènes de ces colonies. Créer sans aucune nécessité une telle échappatoire dans la question fournira un encouragement à ces éléments réactionnaires.

Enfin, je voudrais demander, s'il subsiste encore un doute à ce sujet, si ces Conventions ont oui ou non pour objectif l'intérêt de l'humanité en général. Si la réponse est négative, il est alors certainement nécessaire de donner aux Puissances coloniales le temps de consulter leurs colonies. Mais si l'on estime, comme le feront, je crois, toutes les délégations, que ces Conventions sont nettement dans l'intérêt de l'humanité, alors je ne vois aucune raison pour que les Puissances coloniales n'y adhèrent pas au nom de leurs colonies.

Aux termes de la Charte, comme le sait l'Assemblée, les Puissances coloniales assument la responsabilité de l'administration de ces territoires. Elles prennent beaucoup de décisions au nom de ces territoires; puis, elles justifient ces décisions en prétendant que les populations intéressées ne sont pas suffisamment avancées pour les prendre d'elles-mêmes et qu'en conséquence c'est aux Puissances coloniales qu'il appartient de décider au nom de ces populations. Si les Puissances coloniales acceptent pour d'autres questions cette responsabilité, en vertu de la Charte ou pour d'autres raisons, je ne vois pas pourquoi elles ne devraient pas l'assumer dans le cas présent.

Pour tous les motifs que je viens d'indiquer, ma délégation s'oppose à l'amendement proposé par le Royaume-Uni.

The PRESIDENT: In accordance with our rules of procedure, I shall first call for a vote on the United Kingdom amendment.

Mr. LANGE (Poland): I request a roll-call vote.

A vote was taken by roll-call.

The result of the voting was as follows:

In favour: Argentina, Belgium, Bolivia, Canada, Costa Rica, Cuba, Denmark, Dominican Republic, El Salvador, France, Iceland, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Paraguay, Peru, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America.

Against: Afghanistan, Brazil, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Chile, Colombia, Czechoslovakia, Egypt, Guatemala, Haiti, Honduras, India, Iran, Liberia, Norway, Pakistan, Panama, Philippines, Poland, Sweden, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Venezuela, Yugoslavia.

Abstaining: Australia, China, Ethiopia, Iraq, Lebanon, Mexico, Saudi Arabia, Siam, Syria, Yemen, Uruguay.

Absent: Ecuador, Greece.

The amendment was rejected by 23 votes to 21, with 11 abstentions, two delegations being absent.

The PRESIDENT: We shall now proceed to vote on the report of the Third Committee as a whole.

The report was adopted by 52 votes to none with 3 abstentions.

The PRESIDENT: I call upon the representative of the United Kingdom.

Sir Hartley SHAWCROSS (United Kingdom): I merely wish to explain the United Kingdom delegation's vote. The United Kingdom delegation voted in favour of the adoption of the report of the Third Committee because, as I had attempted to indicate, our delegation agreed with it in principle. Of course, we shall reserve our position as to any future conventions, and we shall not regard the present decision as constituting any kind of precedent for the future.

39. Utilization of the services of the Secretariat

The PRESIDENT: We shall now discuss the draft resolution proposed by the Swedish delegation concerning the utilization of the services of the Secretariat (document A/403).

I call upon the representative of Argentina.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): It is always disagreeable to oppose something which, in principle, seems to meet with general approval, but the Argentine dele-

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à notre règlement intérieur, je mettrai tout d'abord aux voix l'amendement du Royaume-Uni.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je demande le vote par appel nominal.

On procède au vote par appel nominal.

Les résultats du vote sont les suivants:

Votent pour: Argentine, Belgique, Bolivie, Canada, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Salvador, France, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: Afghanistan, Brésil, République socialiste soviétique de Biélorussie, Chili, Colombie, Tchécoslovaquie, Egypte, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Libéria, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie.

S'abstiennent: Australie, Chine, Ethiopie, Irak, Liban, Mexique, Arabie saoudite, Siam, Syrie, Yémen, Uruguay.

Absents: Equateur, Grèce.

L'amendement est rejeté par 23 voix contre 21 avec 11 abstentions, deux délégations étant absentes.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix l'ensemble du rapport de la Troisième Commission.

Le rapport est adopté par 52 voix contre zéro, avec 3 abstentions.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir Hartley SHAWCROSS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je désire simplement expliquer le vote de la délégation du Royaume-Uni. La délégation du Royaume-Uni a voté pour l'adoption du rapport de la Troisième Commission parce que, comme j'avais essayé de l'indiquer, notre délégation était d'accord sur son principe. Bien entendu, nous réservons notre position au sujet de toutes conventions futures et nous ne considérons pas que la décision actuelle constitue un précédent quelconque pour l'avenir.

39. Utilisation des services du Secrétariat

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons discuter maintenant le projet de résolution proposé par la Suède relatif à l'utilisation des services du Secrétariat (document A/403).

Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Il est toujours désagréable de devoir s'opposer à ce qui semble, en principe, recueillir l'assentiment général; mais la délégation argen-

gation does not like compliments and votes of confidence, particularly a vote of confidence which the Assembly would be giving against itself, since in reality the Swedish delegation's proposal asks us to be chary of setting up new commissions which involve expenditure, or of authorizing the commissions which we have ourselves appointed in the Assembly because they too involve expenditure.

The Assembly cannot delegate responsibility to the Secretariat for a number of tasks which must be performed by the Assembly itself, or by the Security Council, Economic and Social Council, or Trusteeship Council, or by the commissions appointed by the Assembly.

Moreover, it is obvious that the Secretariat must collaborate in this task, not because it is asked to do so, but because it is its duty.

In the light of these considerations, not to mention others, the Argentine delegation wishes to state that it cannot vote in favour of this resolution because, I repeat, it does not like votes of confidence and compliments, especially in this case, when such a compliment from the Assembly to the Secretariat would reflect on the Assembly itself, since we are asked to economize and make fuller use of the Secretariat's services. Besides this reason, and more as a personal matter than as the Argentine delegation's opinion, I also could not give this vote of confidence because, as is patent and well known, I have on a certain occasion criticized the activities of some members of the Secretariat who have overstepped their limits and sometimes even usurped the powers of the Assembly itself.

That is all I have to say. I assure you I am not asking for anything: I merely wanted to explain my negative vote, that is why I have had to impose upon the kind attention of the Assembly.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Sweden.

Mr. HAGGLOF (Sweden): When the delegation of Sweden raised this question during the General Assembly, we thought that it would be a non-controversial matter, and I still believe it is. I think there is a slight misunderstanding of our proposal. At this time, I should like to explain what our intention was.

The head of our delegation explained during the general debate that he had observed a certain tendency on the part of committees and councils to set up sub-committees and *ad hoc* committees whenever a technical question demanded investigation, instead of asking the Secretariat to help the committee or council in question.

It is very easy to explain how this habit of setting up sub-committees on every occasion has

tine n'aime pas prodiguer les hommages, elle n'aime pas émettre des votes de confiance, surtout lorsque ce vote de confiance doit être émis par l'Assemblée contre elle-même; en effet la proposition de la délégation de la Suède demande au fond que nous hésitions à instituer de nouvelles commissions qui entraînent des dépenses, ou à autoriser des commissions que nous avons nous-mêmes nommées au sein de l'Assemblée, et qui, elles aussi, entraînent des dépenses.

L'Assemblée ne peut pas déléguer au Secrétariat le soin de mener à bien un grand nombre de tâches qui sont du ressort de l'Assemblée elle-même, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social ou du Conseil de tutelle, ou encore des commissions que l'Assemblée désigne.

D'autre part, il est évident que le Secrétariat doit collaborer à ces tâches non parce qu'on le lui demande, mais parce qu'il est tenu de le faire.

En raison de ces considérations, pour ne pas parler des autres; la délégation argentine a voulu monter à la tribune afin de bien préciser qu'elle ne peut pas voter en faveur de cette résolution parce que, je le répète, elle n'aime ni les votes de confiance, ni les hommages, plus spécialement dans le cas présent, où l'hommage que l'Assemblée rendrait au Secrétariat se retournerait contre elle puisqu'on nous demande d'épargner les dépenses et d'utiliser davantage les services du Secrétariat. Outre ce motif, et il s'agit là d'une question qui m'est personnelle plutôt qu'elle ne touche la délégation argentine, je ne pourrais pas non plus émettre ce vote de confiance, parce qu'il est de notoriété publique qu'en certaine occasion j'ai critiqué les abus de certains membres du Secrétariat qui ont dépassé les limites permises et sont même allés parfois jusqu'à s'arroger des attributions appartenant à l'Assemblée elle-même.

Voilà tout ce que je voulais dire. Pour aller jusqu'au fond de ma pensée, je ne demande rien: j'ai voulu seulement exposer les raisons de mon vote contre la résolution, et c'est pourquoi j'ai dû abuser de l'attention de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. HAGGLOF (Suède) (*traduit de l'anglais*): La délégation suédoise en soulevant la question au cours de l'Assemblée générale, pensait qu'elle ne donnerait lieu à aucune controverse, et c'est encore notre opinion. Je crois qu'il existe un léger malentendu sur notre proposition. Je voudrais expliquer maintenant quelle est notre intention.

Le chef de notre délégation a exposé au cours de la discussion générale qu'il avait noté de la part des commissions et des conseils une certaine tendance à créer de sous-commissions et des commissions *ad hoc* toutes les fois qu'une question technique nécessitait une enquête, au lieu de demander au Secrétariat de prêter son concours à la commission ou au conseil intéressé.

Il est aisé d'expliquer comment cette habitude d'établir des sous-commissions en toutes occasions

become so well established. During centuries of diplomatic history, it was regarded as obvious that a sub-committee had to be set up, simply because in those days there was nothing like a permanent and impartial secretariat. If, one hundred and thirty years ago, somebody had asked to consult the secretary-general of the Congress of Vienna, he would have been introduced to that charming Austrian diplomat von Gentz, who was, it is true, secretary-general of the Congress but at the same time the intimate counsellor of the chief Austrian delegate. It is clear that in such circumstances delegates did not like to refer questions, even mere questions of investigation, to the secretariat, as there was no secretariat in our meaning of the word.

The situation today is obviously quite different. We are now happy to have a permanent and impartial Secretariat. We therefore thought it would be a good idea to draw the attention of the various bodies of the United Nations, by adopting this resolution, to the fact that very often they can ask the Secretariat to carry out investigations instead of setting up *ad hoc* committees. I think it is clear that, by asking the Secretariat to perform these services, we are not in any sense giving away what belongs to the Assembly or to a Committee or Council. We are simply asking the Secretariat for a technical service.

I now beg to move this draft resolution, and I do so for reasons which I may sum up as follows. First, by adopting this resolution and its principle of asking the Secretariat whenever possible for its services instead of setting up sub-committees, we shall save time. Secondly, we shall save money. Thirdly, if, as I still hope, this resolution is adopted unanimously by the Assembly, we shall pay a tribute to the Secretariat, a tribute which I think is fully merited if we look back on the two years of United Nations activities and think of the impartiality and high-mindedness which, in our opinion, the Secretariat has always shown.

A vote was taken and the Swedish draft resolution was adopted by 45 votes to 1, with 9 abstentions.

40. Threats to the political independence and territorial integrity of Greece: reports of the First and Fifth Committees

The PRESIDENT: I shall first call upon the Vice-Chairman of the First Committee to present the Committee's report (document A/409), which has been distributed. After the presentation of the report of the First Committee, I shall call upon the Rapporteur of the Fifth Committee to present the report of that Committee (document A/415), which states, in accordance with rule 112, the effect which the resolution

s'est si bien établie. Au cours de plusieurs siècles d'histoire diplomatique on avait estimé naturel d'établir des sous-commissions, simplement parce que, dans ces temps-là, il n'y avait rien qui ressemblât à un secrétariat permanent et impartial. Si, il y a cent trente ans, quelqu'un avait demandé à consulter le secrétaire général du Congrès de Vienne, on l'aurait présenté à un charmant diplomate autrichien, von Gentz, qui était, cela est vrai, secrétaire général du Congrès, mais qui était en même temps le conseiller intime du chef de la délégation autrichienne. Il est clair que dans de telles conditions les délégués n'aimaient pas renvoyer des questions, même s'il s'agissait simplement d'enquêtes, au secrétariat, car il n'existait pas de secrétariat dans le sens où nous l'entendons.

Aujourd'hui, la situation est évidemment tout à fait différente. Nous sommes heureux de disposer d'un Secrétariat permanent et impartial. Nous avons donc pensé qu'il serait bon d'attirer l'attention des divers organismes des Nations Unies, au moyen de cette résolution, sur le fait que, très souvent, ils peuvent demander au Secrétariat de procéder à des enquêtes au lieu d'établir des commissions *ad hoc*. Je crois qu'il est clair qu'en demandant au Secrétariat de s'acquitter de cette mission, nous ne faisons en aucune manière abandon des attributions qui appartiennent à l'Assemblée, à une commission ou à un conseil. Nous demandons simplement au Secrétariat de nous rendre des services d'ordre technique.

J'ai donc l'honneur de déposer le projet de résolution et je le fais pour des raisons que je puis résumer comme suit: tout d'abord, en adoptant cette résolution et le principe consistant à faire appel aux services du Secrétariat, toutes les fois que c'est possible, au lieu d'établir des sous-commissions, nous épargnerons du temps; deuxièmement, nous épargnerons de l'argent et, troisièmement, si comme je persiste à l'espérer, la résolution est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, nous rendrons au Secrétariat un hommage que je crois être pleinement mérité si nous jetons un regard en arrière sur l'activité des Nations Unies au cours des deux dernières années et si nous pensons à l'impartialité et à l'élévation d'esprit dont, à notre avis, le Secrétariat a toujours fait preuve.

Mis aux voix, le projet de résolution présenté par le Suède est adopté par 45 voix contre 1, avec 9 abstentions.

40. Menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce: rapports des Première et Cinquième Commissions

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'inviterai d'abord le Vice-Président de la Première Commission à présenter le rapport de la Commission (document A/409) qui vous a été distribué, après quoi, j'inviterai le Rapporteur de la Cinquième Commission à présenter le rapport de cette Commission (document A/415) qui expose, conformément à l'article 112 du règlement intérieur, les répercussions qu'aurait

proposed by the First Committee would have on the budget of the United Nations.

I should like to point out that the report of the Fifth Committee does not require action by the Assembly in connexion with the consideration of the report of the First Committee. The report of the Fifth Committee reveals that that Committee has considered the effect which the resolution proposed by the First Committee would have on the budget of the United Nations. The budgetary estimates required, in case the Assembly approves the resolution of the First Committee, will appear in the supplementary estimates for 1947 and in the budget for 1948, items which will be considered by the Assembly at a later date.

I now call upon Mr. Costa du Rels, Vice-Chairman of the First Committee.

Mr. COSTA DU RELS (Bolivia) (*translated from French*): Mr. Kaufmann, the Rapporteur of the First Committee, who, as you know, is the Ambassador of Denmark to the United States, has been called to Washington. As he is consequently unable to be present at to-day's plenary meeting, he has asked me to submit his report for him (document A/409).

I have described the First Committee's work in chronological order. You will notice that, in this report, the commentary is reduced to a minimum. The report clearly shows the nature of the draft resolutions and amendments presented to the First Committee and the way in which they were received by it. It also records the voting on these resolutions and amendments, and emphasizes certain delegations' attitude to the substance of the measures proposed in the resolution, which was adopted by a majority of the Committee.

This last point seems to require special mention and detailed explanation. In this connexion, I should like to tell the Assembly that the Chairman of the Political and Security Committee, Mr. Bech, has received a letter from the secretary-general of the delegation of the USSR informing him that paragraph 7 of the First Committee's report does not entirely cover the point in question, that is to say that the statements made by the representative of the USSR, and supported by the representatives of the Byelorussian SSR, the Ukrainian SSR, Czechoslovakia, Poland, Yugoslavia, Colombia and Egypt do not sufficiently cover this point. According to the letter of the secretary-general of the delegation of the USSR, these States were opposed to the procedure adopted for voting on the United States resolution on the grounds that that procedure was contrary to the United Nations Charter.

Furthermore, I wish to draw the Assembly's attention to an error in the English text of the report. On page 7, in paragraph 7, the word "obligations" should be replaced by the word "functions".

sur le budget de l'Organisation des Nations Unies la résolution proposée par la Première Commission.

Je voudrais faire remarquer que le rapport de la Cinquième Commission n'exige aucune action de l'Assemblée en ce qui concerne le rapport de la Première Commission. Le rapport de la Cinquième Commission indique que cette Commission a examiné les répercussions de la résolution proposée par la Première Commission sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Les prévisions budgétaires nécessaires, dans l'hypothèse, où l'Assemblée approuverait la résolution de la Première Commission, figurent dans les prévisions des dépenses supplémentaires pour 1947 et dans le budget de 1948, qui seront examinées par l'Assemblée à une date ultérieure.

Je donne maintenant la parole à M. Costa du Rels, Vice-Président de la Première Commission.

M. COSTA DU RELS (Bolivie) : Le Rapporteur de la Première Commission, M. Kaufmann, qui, comme vous le savez, représente le Danemark auprès du Gouvernement des Etats-Unis, a été appelé à Washington. Ne pouvant donc assister à la séance plénière d'aujourd'hui, M. Kaufmann m'a demandé de présenter son rapport (document A/409).

J'ai rendu compte des travaux de la Première Commission dans l'ordre chronologique. Vous remarquerez que, dans ce rapport, le commentaire est réduit au minimum. Le rapport établit clairement la nature des projets de résolutions et celle des amendements présentés à la Première Commission et indique l'accueil que la Commission leur a réservé. Le rapport rend compte aussi du vote de ces résolutions et de ces amendements; il souligne l'attitude de certaines délégations à l'égard des mesures proposées dans la résolution qui a été adoptée par la majorité de la Commission.

Ce dernier point devait, semble-t-il, faire l'objet d'une mention spéciale et d'une explication détaillée. A ce sujet, je voudrais faire connaître à l'Assemblée que le Président de la Commission des questions politiques et de sécurité, M. Bech, a reçu une lettre du secrétaire général de la délégation de l'URSS, lui faisant connaître que l'inea 7 du rapport de la Première Commission ne couvre pas tout à fait le point en question, c'est-à-dire que les déclarations faites par le représentant de l'URSS, et appuyées par les représentants de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Colombie et de l'Egypte, ne couvrent pas suffisamment ce point. Ces Etats se sont opposés, selon la lettre du secrétaire général de la délégation de l'URSS, à la procédure adoptée pour le vote sur la proposition des Etats-Unis, comme étant contraire à la Charte des Nations Unies.

En outre, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur une erreur dans le texte anglais du rapport. A la page 7, paragraphe 7, il faut remplacer le mot *obligations* par le mot *functions*.

You all no doubt have this report before you and, if the President has no objection, it will not be necessary to read it.

The PRESIDENT: I call upon Mr. Bagge, Rapporteur of the Fifth Committee.

Mr. BAGGE (Sweden): Members of the Assembly have before them document A/415 entitled "Financial implications of establishment of a General Assembly special committee on the Greek question". I shall summarize the basic points.

In accordance with the request of the President of the General Assembly in this communication dated 18 October 1947 (document A/C.5/170), the Fifth Committee gave priority on the agenda of its seventieth meeting, on 18 October 1947, to the financial implications of the establishment of a General Assembly special committee on the Greek question (document A/C.5/172).

In accordance with the terms of rule 112 of the provisional rules of procedure of the General Assembly, this report of the Fifth Committee does not constitute an appropriation; the Committee is merely transmitting information to the General Assembly concerning the effect of the proposal upon the budget of the United Nations. The Fifth Committee agreed that, if the proposal of the First Committee for the establishment of such a special committee were to be acted upon favourably by the General Assembly, the lump sum estimate approved by the Fifth Committee would be referred to the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, with appropriate supporting details supplied by the Secretary-General, for study and report to the Fifth Committee before amounts for specific items were voted.

The total estimate of the Secretary-General, together with 193,200 dollars added for travel and subsistence of one representative and one alternate for each Member State was approved by the Committee by thirty-two votes to six, with seven abstentions. The Fifth Committee therefore has the honour to state to the General Assembly that it believes the effect of the proposal concerning the establishment of a General Assembly special committee on the Greek question to be 72,840 dollars in 1947 and 538,600 dollars in 1948, a total of 611,440 dollars.

Attention is called to the fact that, if the General Assembly approves the report made by the Fifth Committee, it will be necessary to add to the resolution of the First Committee the following provision: "Authorizes the Secretary-General to reimburse travel and subsistence expenses of a representative and an alternate representative of each Government to be represented on the special committee on such basis and in such form as he may determine most appropriate in the circumstances."

Vous avez tous sans doute ce rapport sous les yeux et, sauf avis contraire du Président, il ne sera pas nécessaire d'en donner lecture.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole à M. Bagge, Rapporteur de la Cinquième Commission.

M. BAGGE (Suède) (*traduit de l'anglais*): Vous avez sous les yeux le document A/415 intitulé "Incidences financières de la création d'une commission spéciale de l'Assemblée générale pour la question grecque". Je vais en résumer les points essentiels.

Conformément à la demande formulée par le Président de l'Assemblée générale dans sa communication en date du 18 octobre 1947 (document A/C.5/170), la Cinquième Commission a donné la priorité, parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de sa soixante-dixième séance, tenue le 18 octobre 1947, aux incidences financières de la création d'une commission spéciale de l'Assemblée générale pour la question grecque (document A/C.5/172).

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale, ce rapport de la Cinquième Commission ne comporte pas d'allocation de crédit; la Commission ne fait que transmettre à l'Assemblée générale des renseignements concernant les répercussions de la proposition sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. La Cinquième Commission a décidé que si l'Assemblée générale devait donner une suite favorable à la proposition de la Première Commission visant à la création de la commission spéciale dont il s'agit, les prévisions d'ensemble des dépenses par la Cinquième Commission seraient renvoyées à la Commission consultative pour les questions administratives et budgétaires, avec, à l'appui, des détails appropriés fournis par le Secrétaire général afin que ladite Commission les étudie et fasse rapport à la Cinquième Commission avant que l'on ne passe au vote sur les sommes à allouer à chaque article particulier.

Le montant total des prévisions présentées par le Secrétaire général, plus une somme de 193.200 dollars pour frais de voyage et d'entretien d'un représentant et d'un représentant suppléant de chaque Etat Membre, a été approuvé par la Commission par trente-deux voix contre six avec sept abstentions. La Cinquième Commission a donc l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale que l'adoption de la proposition visant à créer une commission spéciale de l'Assemblée générale pour la question grecque entraînerait, à son avis, une dépense de 72.840 dollars pour l'année 1947 et de 538.600 dollars pour l'année 1948, soit au total 611.440 dollars.

Nous signalons que si l'Assemblée générale approuve le rapport de la Cinquième Commission, il sera nécessaire d'ajouter à la résolution de la Première Commission le passage suivant: "Autorise le Secrétaire général à rembourser les frais de voyage et d'entretien d'un représentant et d'un représentant suppléant de chacun des Gouvernements représentés à la commission spéciale sur les bases et de la manière qu'il estimera convenir le mieux aux circonstances."

The PRESIDENT: I call upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): You have before you a draft resolution on the Greek question, passed in the First Committee by a majority vote, with a substantial group of delegations abstaining and several voting against.

The delegation of the Union of Socialist Soviet Republics cannot agree to the proposals submitted for your consideration on behalf of the majority of the First Committee. It considers these proposals wrong, absolutely unwarranted and therefore quite unsuitable for settling the Greek question and the relations which have developed between Greece, on the one hand, and its three northern neighbours, Yugoslavia, Bulgaria and Albania, on the other.

The Greek question has already a history of its own in the United Nations. Perhaps it may not be irrelevant to recall that, on 21 January 1946, the delegation of the USSR was instructed by its Government to ask the Security Council to consider the situation which had arisen in Greece and to take measures to remedy it in accordance with Article 35 of the Charter of the United Nations.

How and why did the Government of the USSR call the Security Council's attention to the Greek question at that time? The United Kingdom representative in the Security Council tried at the time to present the position in such a way as to suggest that, in raising the question of the Greek situation in the Security Council, the Government of the USSR was pursuing other ends. At least, at the Council meeting on 1 February 1946, Mr. Bevin said outright: "... Whenever the problem of Greece has arisen in any negotiations with the USSR, it has always come about when we have been discussing Roumania or Bulgaria or Poland", and further: "... there has always been a counter-attack on Great Britain whenever we have raised a matter affecting some other part of Europe."¹

Thus, the leader of British foreign policy attempted to depict the whole of this Greek question as a manoeuvre by the USSR and as a counter-attack against Great Britain to make it appear that in itself the Greek question was of no importance. That, of course, is completely unfounded. There were no grounds whatever for such statements, since there was no question then any more than there is a question now of counter-attacks against Great Britain or the United States of America. The question has its own independent and extremely grave significance. It arose from the internal situation of Greece, which was a source of anxiety for the peace and security of the nations and, primarily,

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Vous êtes en train d'examiner un projet de résolution sur la question grecque, lequel a été adopté par la Première Commission, à la majorité des voix, avec un nombre considérable d'abstentions et alors qu'un certain nombre de délégations ont voté contre ce projet.

La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne peut accepter les propositions qui ont été soumises à votre examen au nom de la majorité de la Première Commission; elle considère que ces propositions sont injustifiées, dépourvues de tout fondement et que, par conséquent, elles ne conviennent pas du tout pour régler la question grecque ainsi que les rapports qui se sont créés entre la Grèce, d'une part, et ses trois voisines du nord, la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, d'autre part.

La question grecque a déjà son histoire à l'Organisation des Nations Unies. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le 21 janvier 1945, la délégation de l'URSS, sur les instructions de son Gouvernement, a proposé au Conseil de sécurité d'examiner la situation qui s'était créée en Grèce, et de prendre des mesures, conformément à l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, pour mettre fin à cette situation.

Comment et pourquoi le Gouvernement de l'URSS a-t-il, à l'époque, attiré l'attention du Conseil de sécurité sur la question grecque? A l'époque, le représentant du Gouvernement britannique au Conseil de sécurité a tenté de présenter l'affaire comme si, en soulevant devant le Conseil de sécurité la question de la situation existant en Grèce, le Gouvernement de l'URSS poursuivait d'autres desseins. C'est du moins ce que M. Bevin a déclaré ouvertement à la séance du Conseil de sécurité du 1er février 1946: "... chaque fois que le problème grec a été soulevé dans des négociations avec l'URSS ce fut toujours au cours de discussions relatives à la Roumanie, à la Bulgarie ou à la Pologne." Et plus loin: "... la Grande-Bretagne a été en toute occasion contre-attaquée, lorsqu'elle a voulu soulever une question intéressant quelque autre partie de l'Europe."¹

Ainsi, l'homme qui dirige la politique extérieure britannique tentait de présenter toute cette affaire grecque comme une manœuvre de l'URSS, comme une contre-attaque dirigée contre la Grande-Bretagne; il voulait présenter la chose comme si la question grecque n'avait pas de signification par elle-même. Voilà que est évidemment dépourvu de tout fondement. De telles déclarations ne reposaient sur rien. En réalité, il ne s'agissait alors nullement de contre-attaques contre la Grande-Bretagne ou contre les États-Unis d'Amérique, pas plus qu'il n'est question aujourd'hui, dans cette affaire, de contre-attaques contre la Grande-Bretagne ou contre les États-Unis d'Amérique. Cette affaire a une signification

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, No. 1, pages 79 and 80.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, pages 79 et 80.*

for the fate of the three northern neighbours of Greece: Yugoslavia, Bulgaria and Albania. Indeed, as early as July 1945, in connexion with the Yalta declaration on liberated Europe, the Government of the USSR submitted a memorandum at the Berlin Conference which described the situation in Greece as one in which there was no proper order, where laws were not respected, where a violent campaign of terror was being waged against the democratic elements who, as everybody knows, bore the main brunt of the struggle against the German forces of occupation in Europe and against the Hitlerite hordes in Greece.

The Government of the USSR submitted another memorandum on the situation in Greece to the first session of the Council of Foreign Ministers in London. In this memorandum, it pointed out that the internal situation of the country had reached a pitch of tension which could be fraught with grave consequences for both the Greek people and the peace and security of the neighbouring countries. But even then this warning met with no response from the United Kingdom and the United States of America. However, the constantly deteriorating political situation in Greece induced the Government of the USSR to raise the Greek question once more at the meeting of the three Foreign Ministers in December 1945 in Moscow. At that time, the question of the presence of British forces in Greece had already assumed great importance.

In raising the question of the Greek situation in the Security Council in January 1946,¹ the Government of the USSR based its attitude principally on the fact that the presence of British forces in Greece had become a means of exerting pressure on the internal political situation, a circumstance frequently exploited by Greek reactionary elements against the democratic forces of the country. Hence the proposal about the need to withdraw the British forces from Greece, since this would certainly have introduced the peace and order that was needed in the Greek situation.

The proposal was vehemently opposed at that time by the British Government which claimed that the British forces had remained in Greece to restore order. However, the British have been restoring order in Greece for two years past and yet there is still no order. The restoration of order in Greece is first and foremost the business of the Greeks themselves. They could handle their own internal affairs even without the help of foreign troops. Moreover, the Greek people ask for no such assistance. It is the Greek Government which is demanding and appealing for help in order to maintain itself in power against the heroic resistance of the overwhelming ma-

tion qui lui est propre et qui est très grande. Elle tient à la situation intérieure de la Grèce, laquelle est devenue une source d'inquiétude pour la paix et la sécurité des peuples et en premier lieu, pour l'avenir des trois voisins septentrionaux de la Grèce: la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. Or, dès juillet 1945, à la suite de la déclaration de Yalta sur l'Europe libérée, le Gouvernement de l'URSS avait soumis à la Conférence de Berlin un memorandum dans lequel il définissait la situation de la Grèce comme celle d'un pays où régnait le désordre, où les lois n'étaient pas respectées, où la terreur s'exerçait contre les éléments démocratiques, lesquels on le sait, avaient porté le fardeau principal de la lutte contre les occupants allemands en Europe et contre les hordes hitlériennes en Grèce.

Au cours de la première session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères à Londres, le Gouvernement de l'URSS a présenté un nouveau memorandum sur la situation de la Grèce, dans lequel il signalait la grave tension qui se manifestait dans ce pays et qui pouvait entraîner des suites funestes tant pour le peuple grec que pour la paix et la sécurité des pays voisins de la Grèce. Mais même alors le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas prêté attention à cet avertissement. Cependant, la situation politique toujours plus critique de la Grèce incitait le Gouvernement de l'URSS à soulever à nouveau la question grecque lors de la réunion des trois Ministres des Affaires étrangères qui eut lieu à Moscou en décembre 1945, au moment où la question du maintien des troupes britanniques en Grèce se posait dans toute son ampleur.

Si en janvier 1946 le Gouvernement de l'URSS a soulevé devant le Conseil de sécurité la question de la situation de la Grèce¹, c'est surtout parce que la présence des troupes britanniques en Grèce était devenue un moyen de pression politique et que les réactionnaires grecs s'en servaient fréquemment contre les forces démocratiques du pays. De là, la proposition tendant au retrait des troupes britanniques de Grèce, ce qui aurait sans nul doute ramené le calme et l'ordre nécessaires dans la vie de ce pays.

A cette proposition, le Gouvernement britannique de l'époque a manifesté la plus vive hostilité. Il a essayé de prouver que les troupes britanniques restaient en Grèce pour y rétablir l'ordre. Voici deux ans que les Britanniques rétablissent l'ordre en Grèce, mais c'est toujours le désordre qui y règne. Le rétablissement de l'ordre en Grèce est, en premier lieu, l'affaire des Grecs eux-mêmes. Le peuple grec pourrait régler lui-même ses affaires intérieures, sans l'aide de troupes étrangères. D'ailleurs, le peuple grec ne demande pas cette aide. C'est le Gouvernement grec qui demande, qui implore cette aide pour se maintenir au pouvoir en face de la résistance

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 3, pages 73 and 74.*

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, Supplément No 1, Annexe 3, pages 73 et 74.*

jority of the Greek people, to maintain itself in power, that is, against the will of the people.

The representatives of the Tsaldaris-Sophoulis Government would like to assure us that their Government is a representative one and enjoys the confidence of the Greek people. They invoke the results of the March 1946 elections, which brought Mr. Tsaldaris and his friends into power.

I do not wish to dwell particularly on this question, but I raise it now because it was discussed in the First Committee. I must point out on this subject that the present Prime Minister of Greece, Mr. Sophoulis, declared at the time, in March 1946, on the eve of the elections, that "according to information from every part of Greece, it was only the monarchists who were free to put forward candidates and express their opinions". Is it not a fact that the then Deputy Prime Ministers, Kaphandaris and Tsouderos, resigned because they could not and would not put up with the electoral excesses and that Kaphandaris declared: "We are rapidly approaching the point where the elections are becoming a farce, and this will involve serious danger . . . ?" These statements were made publicly. And by whom? By the former and present Prime Minister of Greece, Mr. Sophoulis, and his two deputies, Kaphandaris and Tsouderos.

Did not the then Minister of the Interior, Havinis, say of the elections in the Epirus, that they were "nothing but the nomination of Zervas candidates by means of violence and terror"?

Again, was it not Sophoulis who stated, according to the *Estia* of 7 September 1946, that is, a week after the puppet show of the plebiscite, that "only people with a bad conscience can talk of a plebiscite, for there was no plebiscite in Greece"—these are the words of Sophoulis—"but only a manoeuvre planned beforehand?"

Did not the British Press, or at least certain organs of the British Press, including *The Times* of London, state that "impartial observers doubt the genuineness of the plebiscite"; and is it not a fact that three British eye-witnesses, Messrs. Dodds, Tiffany and Solley, members of the Executive Committee of the British League for Greek Democracy and Members of Parliament, quote in their book *The Tragedy of Greece* innumerable instances of crude falsification of the 1946 elections in Greece?

The book includes the following passage:¹

"We Socialists in Greece are compromised by his (Bevin's) policy, for the people say to us: 'If you belong to Bevin's party we cannot join you' and they turn more to the Left. The victory of the British Labour Party in the general elec-

tionnaire de l'écrasante majorité du peuple grec, et par conséquent pour se maintenir au pouvoir contre la volonté du peuple.

Les représentants du Gouvernement Tsaldaris-Sophoulis veulent nous faire croire que leur Gouvernement est un gouvernement représentatif, investi de la confiance du peuple grec; ils invoquent les résultats des élections de mars 1946, grâce auxquelles MM. Tsaldaris et Cie sont venus au pouvoir.

Je ne voudrais pas m'arrêter spécialement à cette question, mais je l'aborde parce qu'elle a été discutée au sein de la Première Commission. Je dois dire, à ce propos, que c'est précisément le Premier Ministre actuel, M. Sophoulis, qui déclarait en mars 1946, à la veille des élections: "Il ressort des renseignements recueillis dans toutes les parties de la Grèce que personne en dehors des monarchistes n'a eu la liberté de présenter des candidats ni celle d'exprimer son opinion." Les Vice-Présidents du Conseil d'alors, Kaphandaris et Tsouderos, n'ont-ils pas démissionné alors parce qu'ils ne pouvaient pas se résigner à ces abus électoraux et Kaphandaris, n'a-t-il pas déclaré alors: "Nous sommes entraînés vers une situation où ces élections ne seront qu'une parodie, et cela créera un grave danger . . . ?" Cette déclaration a été faite publiquement. Et par qui? Par M. Sophoulis, Premier Ministre d'alors et Premier Ministre actuel de la Grèce, ainsi que par ses deux adjoints, Kaphandaris et Tsouderos.

M. Havinis qui était alors Ministre de l'Intérieur, n'a-t-il pas déclaré au sujet des élections dans l'Epire qu'elles "consistaient simplement à se servir de la violence et de la terreur, pour désigner les candidats de Zervas"?

M. Sophoulis n'a-t-il pas déclaré d'autre part, ainsi que l'a rapporté le journal *Estia* le 7 septembre 1946, c'est-à-dire une semaine après la comédie du plébiscite, qu' "il faut vraiment être de mauvaise foi pour parler de plébiscite, car ce n'est pas un plébiscite qui a eu lieu en Grèce, mais une machination préparée à l'avance"; voilà ce qu'a dit M. Sophoulis.

Les organes de la presse britannique, au moins certains journaux et notamment le *Times* de Londres, n'ont-ils pas affirmé que "les observateurs impartiaux doutent de la régularité du plébiscite"? Trois témoins oculaires britanniques, MM. Dodds, Tiffany et Solley, membres du Comité exécutif de la Ligue britannique pour la démocratie en Grèce et membres du Parlement britannique, n'ont-ils pas relevé dans leur livre intitulé *La Tragédie de la Grèce* de nombreux faits indiquant que les élections qui avaient eu lieu en Grèce en 1946 avaient été falsifiées?

Ce livre contient notamment le passage suivant¹.

"Nous, socialistes grecs, nous sommes compromis par sa politique (c'est-à-dire par la politique de Bevin) car les gens nous disent: 'Si vous appartenez au parti de Bevin, nous ne pouvons pas vous suivre.' Et ils se rallient aux partis qui

¹ This and subsequent quotations from *The Tragedy of Greece* are re-translated from the Russian.

¹ Les citations qui suivent de *La Tragédie de la Grèce* ont été retraduites du russe.

tions was a day of jubilation to all of us in Greece. But slowly, day by day, we have been disappointed. The presence of British troops has led to a deterioration of the attitude of people in Greece towards Great Britain and the friendly feelings of the last two hundred years are now at their lowest ebb."

This book, furthermore, contains the following passage: "Speaking of the elections, Prime Minister Sophoulis said: 'Mr. Bevin knew from the information that I gave him that the election would result in a victory for the extreme Right. I also told him that the first action the extreme Right would take would be to restore the monarchy.' Throughout our visit we found that, with the exception of the extreme Right wing, everybody said that the election was carried through by means of deceit, treachery, terrorism, assassination and every possible form of corrupt practice."

In their book, *The Tragedy of Greece*, Dodds, Tiffany and Solley cite an important conversation, also with the then Prime Minister of Greece, Sophoulis, who as you know, is the present head of the Greek Government, and who might profitably be reminded of this conversation.

The three authors quote Sophoulis as saying that there was an agreement between him and Bevin to hold a plebiscite in two years time, in 1948, as otherwise reaction would triumph and there would be "a reactionary State".

"'I hope', said Sophoulis—and I am now quoting from the book of the three members of the British Parliament—that Mr. Bevin, who is known to be a man of honour, will keep his word and insist on the second part of the programme: the date fixed for the plebiscite. If not, I fear there may be a danger of civil war. I should like to tell Bevin, if he remembers me and loves Greece, that he must keep to the agreement as regards the plebiscite.'" Those were the words of Sophoulis. However, the agreement was not fulfilled.

That is the history of the "elections" upon which the present Greek Government of Sophoulis and Tsaldaris bases its claim to be a representative Government enjoying the confidence and support of the people. That is the history of those elections in which, according to the report of the Greek Minister of the Interior, 1,117,000 out of 2,211,000 voters voted, and 1,094,000, that is, almost 50 percent of the voters abstained from voting, that is to say, boycotted the elections.

Such is the outcome of the order brought about in Greece by British military authorities with the help of their armed forces.

It is obvious that the experience of these "democratic" elections in Greece, under the supervision of foreign forces, is now inspiring Mr. Marshall with some ideas on Korea. It will be seen from Mr. Austin's letter to Mr. Trygve

sont plus à gauche. La victoire remportée au cours des élections générales par le parti travailliste britannique a été un jour d'allégresse pour nous tous en Grèce. Mais petit à petit nous avons été déçus. A cause de la présence des troupes britanniques, les bonnes dispositions du peuple grec à l'égard du Royaume-Uni ont disparu et les sentiments d'amitié deux fois centennaires se sont bien refroidis."

Ce livre contient d'autre part le passage suivant: "En parlant des élections, le Premier Ministre Sophoulis a dit: 'M. Bevin savait, grâce aux informations que je lui avais fournies, que les extrémistes de droite triompheraient à la suite des élections. Je lui ai dit également que le premier soin des extrémistes de droite serait de rétablir la monarchie.' Pendant notre voyage nous avons constaté que tous, à l'exception des extrémistes de droite, affirmaient que ceux qui ont organisé les élections ont eu recours à la fraude, à la trahison, à la terreur, au meurtre et à la corruption sous toutes ses formes."

Dans leur livre *La Tragédie de la Grèce* MM. Dodds, Tiffany et Solley reproduisent une conversation importante qu'ils ont eue avec ce même M. Sophoulis; celui-ci, qui était alors Premier Ministre de la Grèce et qui, on le sait, dirige encore maintenant le Gouvernement grec, ferait bien de se rappeler cette conversation.

Les trois auteurs affirment, en citant les paroles de Sophoulis, qu'il s'était entendu avec Bevin pour procéder au plébiscite dans un délai de deux ans, c'est-à-dire en 1948, car autrement la réaction triompherait et la Grèce deviendrait un "Etat réactionnaire".

"J'espère", disait Sophoulis — et je cite ici le livre des trois parlementaires britanniques — "que M. Bevin, qu'on considère comme un homme d'honneur, tiendra parole et qu'il insistera pour qu'on applique la deuxième partie du programme, c'est-à-dire celle qui se rapporte à la date du plébiscite. Sinon je redoute une guerre civile. Je voudrais vous demander de dire à Bevin que, s'il se souvient de moi et s'il aime la Grèce, il doit respecter l'accord relatif au plébiscite." Ainsi, s'exprimait Sophoulis; pourtant cet accord n'a pas été respecté.

Tel est l'historique de ces "élections" dont le Gouvernement grec actuel Sophoulis-Tsaldaris invoque le verdict pour tenter de nous persuader qu'il est un gouvernement représentatif et qu'il jouit de la confiance et de l'appui des masses populaires. Tel est l'historique de ces élections auxquelles, d'après un rapport du Ministère de l'Intérieur grec, ont participé 1.117.000 personnes sur les 2.211.000 électeurs inscrits, alors que 1.094.000 personnes, c'est-à-dire près de 50 pour 100 des électeurs, se sont abstenus, c'est-à-dire ont boycotté ces élections.

Voilà les résultats de l'ordre que les autorités militaires britanniques ont instauré en Grèce, avec l'appui de leurs forces armées.

L'expérience acquise au cours des élections "démocratiques" en Grèce, effectuées sous la surveillance des troupes étrangères, semble inspirer M. Marshall lorsqu'il s'agit de la Corée. En effet, il ressort de la lettre adressée par M. Austin

Lie on Korea¹ that the Government of the United States of America proposes to withdraw United States troops from Korea after the elections and the formation of a Korean national Government. In other words, the United States Government intends to organize elections in Korea on the Greek model, under cover of its armed forces. Truly, bad examples are contagious.

I am speaking of Greece again. How can the Greek representative in such circumstances, now with a straight face invoke these so-called elections to prove the constitutional and democratic character of the present Greek Government?

Returning to the history of the Greek question, let me remind you that, in 1946, Mr. Bevin made the following statement in the Security Council:

"In so far as Greece is concerned, as soon as we have carried out our obligations that we have undertaken with the Greek Government, those troops will be withdrawn and we shall not menace or cause any trouble to any other nation."²

Although the precise nature of these obligations was not explained, nevertheless, the USSR delegation to the Security Council, in view of this declaration, stated that, as it was actuated by a desire for co-operation, it would, for its part, agree to the discussion of the Greek question being closed with an informal statement by the President, and to the question being regarded as exhausted at that time without a formal resolution. The USSR delegation was prepared to agree to the whole matter being confined to an informal statement by the President of the Security Council—the Australian representative, Mr. Makin, was in the Chair at the time—that, in consideration of the British Government's promise to withdraw its forces from Greece at the earliest possible date, the subject could be considered closed at that meeting. It was more or less in this spirit that the discussion of the Greek question ended at that time.

Nearly two years have now passed and the British forces are still in Greece. Moreover, they have been supplemented by American military personnel: instructors, experts and others. As you all know, and I think it unnecessary to waste time proving the point, the situation in Greece has not only not improved, but has still further deteriorated. The civil war in Greece is at its height.

Let me draw the attention of the General Assembly to a letter from the central committee of the Greek National Solidarity Movement sent to the United Nations Secretariat in August of this year. This document is a cry from the tortured hearts of the Greek patriots. It is an appeal from these tormented fighters for their country's independence and freedom, an appeal asking the United Nations to protect them from the terror and the savage reprisals directed

à M. Trygve Lie au sujet de la Corée¹ que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique propose de retirer les troupes américaines de Corée aussitôt après les élections dans ce pays et la formation d'un Gouvernement national coréen. Autrement dit, le Gouvernement américain se propose d'organiser les élections en Corée suivant l'exemple grec, c'est-à-dire sous la protection de ses forces armées. Les mauvais exemples sont vraiment contagieux.

Je reviens à la question grecque: Comment le représentant de la Grèce peut-il, dans ces conditions, se référer imperturbablement à ces prétendues élections pour prouver la légitimité et le caractère démocratique du Gouvernement grec actuel?

En revenant à l'histoire de la question grecque, je dois vous rappeler la déclaration que M. Bevin a faite au Conseil de sécurité en 1946:

"En ce qui concerne la Grèce, aussitôt que nous aurons exécuté les obligations que nous avons contractées envers le Gouvernement hellénique, nos troupes seront retirées; nous ne menacerons aucune autre nation, et ne lui occasionnerons aucune difficulté²."

Bien qu'on n'ait pas précisé au juste quels étaient ces engagements, la délégation de l'URSS a pris en considération cette déclaration et a annoncé à son tour au Conseil de sécurité que, fidèle à son désir de collaboration, elle consentait à ce que la discussion de la question grecque fût terminée par une déclaration non officielle du Président et à ce qu'on la considérât comme réglée sans qu'aucune résolution formelle ne fût prise. La délégation de l'URSS a estimé possible d'accepter qu'on se bornât à une déclaration non officielle du Président du Conseil de sécurité — à cette époque c'était le représentant de l'Australie, M. Makin — et qu'il fût dit dans cette déclaration que, compte tenu de la promesse du Gouvernement britannique de retirer ses troupes du territoire de la Grèce dans le plus bref délai, on considérerait cette question comme réglée. C'est ainsi, *grosso modo*, que s'est terminé, à l'époque, l'examen de la question grecque.

Près de deux ans se sont écoulés depuis. Les troupes britanniques continuent à stationner en Grèce. En outre des instructeurs militaires et des experts américains de toute sorte sont venus les rejoindre. Loin de s'améliorer, la situation en Grèce a empiré, nous le savons tous, et je crois qu'il est inutile de perdre du temps à le démontrer. La guerre civile sévit en Grèce.

Je dois attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la lettre que le Comité central de la "Solidarité nationale grecque" a adressée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au mois d'août dernier. Ce document constitue un appel déchirant de la part des patriotes grecs. C'est un appel de combattants exténués, luttant pour l'indépendance et la liberté de leur pays, adressé à l'Organisation des Nations Unies pour lui demander protection contre la terreur et la

¹ See document A/C.1/218.

² See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, No. 1, page 86.*

¹ Voir document A/C.1/218.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Première Série, No 1, page 86.*

against the best sons of the Greek people. The central committee of the Greek National Solidarity Movement declares that the Greek Government recently arrested 25,000 persons and deported them to the rocky desert islands of the Aegean Sea, where there were already 7,000 exiles. The island of Ikaria and other islands such as Lemnos and Anaphi are full of exiles. Those arrested are thrown on the bare rocks of Psitalia, where they are doomed to perish of starvation.

It can be inferred from this document that in all there are in Greece, up to 50,000 people in prison or in exile, half of whom have been awaiting trial for more than two years. Prisoners are frequently murdered by bandits of the Right, as has happened in Nigreta and a number of towns in Crete and Macedonia.

The central committee's document tells of systematic mass shootings, carried out in execution of sentences passed by the military tribunals, and asks the United Nations to intervene in the name of humanity.

We cannot ignore this letter, which testifies to the indescribable horrors which are taking place in Greece under the present political regime.

In the face of these facts, how could the Greek representative in the First Committee have the audacity to talk of Greece as a model of democracy and as a country where democracy flourishes? There you have a democracy: the 50,000 exiles and Greek patriots being systematically exterminated who are referred to by the central committee of the Greek National Solidarity Movement.

The external political situation of Greece is growing more and more confused, and it must be said quite frankly that it is the United States of America and the United Kingdom, the dominant factors in Greek politics, which bear the main responsibility. We are again having to discuss the Greek question, on the initiative of the United States Government, but not in the form in which it was originally raised in the Security Council by the Government of the USSR. The question is being presented in a completely false and distorted form, I am sorry to say.

In spite of the British Government's promises to withdraw its forces from Greece as soon as it had carried out its obligations, those forces are still in Greece, and the reference to Great Britain's obligations to Greece has proved to be nothing but a worthless bill of exchange which the drawee neither intended nor intends to honour.

Meanwhile, the campaign against democracy in Greece has gained strength. The situation in the country has reached a point of extreme tension. The former head of the United States mission to Greece, Mr. Porter, recently stated

répression barbare qui frappent les meilleurs d'entre les Grecs. Le comité central de la Solidarité nationale grecque affirme que le Gouvernement grec a arrêté récemment 25.000 personnes qui ont été déportées dans les îles rocheuses et désertes de la mer Egée où se trouvaient déjà 7.000 autres déportés. L'île d'Ikaria ainsi que celles de Lemnos et d'Anaphi sont pleines de déportés. Les détenus sont jetés sur les roches désertes de Psitalia où ils sont condamnés à mourir de faim.

Il ressort de ce document que le total des détenus et des déportés atteint en Grèce le chiffre de 50.000 environ. La moitié d'entre eux attendent leur jugement depuis plus de deux ans. Souvent des bandits appartenant à la droite assassinent les détenus, comme cela s'est produit à Nigreta et dans un certain nombre de villes en Crète et en Macédoine.

Dans ce document, le Comité central mentionne les exécutions en masse qui ont lieu systématiquement à la suite des sentences prononcées par les tribunaux militaires et il demande à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir au nom de l'humanité.

On ne peut passer sous silence cette lettre qui témoigne des atrocités indicibles qui ont lieu en Grèce sous le régime politique actuel.

Comment dans ces conditions le représentant de la Grèce à la Première Commission a-t-il eu l'audace d'affirmer que la Grèce était un pays démocratique modèle, que la démocratie y fleurissait? Cette démocratie la voilà: ce sont les 50.000 déportés, ce sont les patriotes grecs que l'on décime d'une façon systématique et dont parle le Comité central de la Solidarité nationale grecque.

En ce qui concerne la politique extérieure, la situation de la Grèce devient de plus en plus confuse et, il faut le dire ouvertement, ce sont les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni qui en portent la responsabilité principale, car ces pays jouent un rôle essentiel dans la politique grecque. Sur l'initiative du Gouvernement des Etats-Unis, nous avons à nous occuper une fois de plus de la question grecque. Mais, cette fois-ci, cette question nous a été présentée sous un autre aspect que lorsqu'elle avait été soumise au Conseil de sécurité par le Gouvernement de l'URSS. Malheureusement la question grecque nous a été présentée maintenant sous un aspect absolument déformé.

Malgré les promesses faites par le Gouvernement britannique de retirer ses troupes de la Grèce dès que le Royaume-Uni aurait rempli ses obligations, ces troupes restent toujours en Grèce, et quand il parle d'obligations assumées à l'égard de la Grèce, le Gouvernement britannique ne fait que signer un billet à ordre qu'il n'a nullement l'intention d'honorer.

Entre temps, l'offensive menée contre les forces démocratiques en Grèce continue à se développer. La situation à l'intérieur du pays est devenue extrêmement tendue. M. Porter, l'ancien chef de la mission américaine en Grèce, a récemment

publicly¹ that this tension was characterized by a "deep sense of national hopelessness". The reason, he declared, was that power was in the hands of "a small mercantile and banking cabal . . . determined above all to protect its financial prerogatives, at whatever expense to the economic health of the country". In this public statement by an authoritative American on the situation in Greece, we can find some indication of the skill with which the British exploit these characteristics of the present Greek Government in their own interests. On this subject, let me quote a further passage from Mr. Porter's article. He is speaking of British policy in Greece:

"The British formula in such cases was always collaboration with the native ruling classes, buying their support by confirming them in their power to exploit the masses, and relying on them to hold the people down with gendarmerie and whips." Mr. Porter's description, one must certainly admit, is not lacking in forcefulness. I shall not comment on his description; it is enough, I think, to make it known and leave denials or amendments to the interested parties.

Such is British policy in Greece. It is a policy which aims at destroying the democratic movement and strengthening the reactionary groups which have thrust themselves into power in Greece with the support of the Anglo-American military authorities. This policy has led, as it was bound to lead, to such a situation that, to quote once more the words of our esteemed American friend, Mr. Porter, only "a miracle" can now save Greece.

I do not wish to comment at length on the present Greek Government, or to argue whether it is in fact constitutional or unconstitutional. However, I cannot ignore all these circumstances, especially as in the opinion of the delegation of the USSR, the root cause of the external political complications which have led to the discussion of the Greek question in the General Assembly at the present time are to be found precisely in the internal political activity of the Sophoulis-Tsaldaris Government—not the Sophoulis who was in power at the time of the March elections, but the Sophoulis who is now exploiting the results of elections which he himself condemned to strengthen his position in the Government.

This point was commented on in the First Committee, and I myself must therefore pay some attention to it here.

It can be concluded, at least, from the statement made by the representative of Norway on 7 October, that internal antagonisms in Greece are the main cause of the present troubled situation in that country. In order to remove the threat to peace in that part of Europe, the representative of Norway suggested that three condi-

déclaré en public¹ que cette tension était caractérisée "par un profond sentiment de désespoir national". Il a indiqué que cette situation était due à ce que le pouvoir se trouvait entre les mains "d'une petite clique de banquiers et de marchands, fermement décidés à défendre avant tout leurs prérogatives financières, fût-ce au prix de la santé économique du pays". Cette déclaration qu'un homme politique américain aussi en vue a faite en public à propos de la situation en Grèce fait également ressortir l'habileté avec laquelle les Britanniques se servent, dans leur propre intérêt, des particularités ci-dessus décrites du Gouvernement grec actuel. A ce propos, je voudrais citer encore le passage suivant, extrait d'un article de M. Porter; il y est question de la politique britannique en Grèce.

"Dans les cas de ce genre, écrit M. Porter, le procédé des Anglais a toujours été de collaborer avec les classes dirigeantes locales dont ils achetaient l'appui en confirmant leur droit d'exploiter les masses, et de s'appuyer sur ces classes pour contenir le peuple par des moyens de police et de violence." On ne saurait nier que la description de M. Porter est fort savoureuse. Je me dispenserai de l'étudier davantage car je crois qu'il suffit de la mentionner ici, en laissant le soin de la réfuter ou de la corriger à ceux que cela pourrait intéresser.

Telle est donc l'orientation de la politique britannique en Grèce. Cette politique vise à détruire le mouvement démocratique et à renforcer les groupes réactionnaires, arrivés au pouvoir en Grèce avec l'appui des autorités militaires anglo-américaines. Cette politique a abouti, et il n'aurait pu en être autrement, à une situation telle que seul un "miracle", comme l'a dit M. Porter, cet honorable représentant américain, pourrait désormais sauver la Grèce.

Je me serais dispensé de porter un jugement sur le Gouvernement grec actuel ou de discuter la question de savoir si ce Gouvernement est légitime ou non. Mais je ne peux négliger toutes ces circonstances, étant donné les activités intérieures du Gouvernement Sophoulis-Tsaldaris (le Sophoulis dont je parle n'est pas celui qui était au pouvoir au moment des élections de mars, mais celui qui exploite maintenant le résultat des élections, qu'il avait condamnées lui-même, et cela afin de renforcer sa position dans le Gouvernement actuel), car ce sont précisément ces activités qui constituent, de l'avis de la délégation de l'URSS, la cause principale des complications extérieures qui ont provoqué un examen de la question grecque à la présente session de l'Assemblée générale.

L'attention de la Première Commission a été attirée sur ce point, c'est pourquoi je dois m'y arrêter également.

Il ressort, tout au moins de la déclaration qu'a faite le 7 octobre le représentant de la Norvège, que la situation tendue dans laquelle se trouve la Grèce a pour cause principale les antagonismes intérieurs qui existent dans ce pays. Le représentant de la Norvège a déclaré qu'il fallait remplir trois conditions pour écarter la menace à la paix

¹ See *Collier's* of 20 September 1947, *Wanted: A Miracle in Greece*, by Paul A. Porter.

² Voir, dans le numéro de *Collier's* du 20 septembre 1947, *Wanted a Miracle in Greece*, par Paul A. Porter.

tions needed to be fulfilled, the first having to do with the internal situation in Greece, and the second with the withdrawal of foreign forces from Greece. Mr. Langhelle formulated the latter condition in the First Committee as follows:

"My delegation has no doubt that, in this respect, the difficulties will be greatly lessened if and when the Greek Government, in agreement with the Powers concerned, can see its way to dispense with the presence of foreign military forces on Greek soil."¹

Although Mr. Delbos, the representative of France, supported the charges of the United States of America and of Greece against Yugoslavia, Bulgaria and Albania in the First Committee, he had to declare in this connexion that "the causes of the disturbances which have led to the present situation are to be sought in Greece itself".²

Even Mr. Spaak, that self-sacrificing advocate and enthusiastic supporter of the American charges, had reluctantly to make this admission in his statement on 3 October 1947 in the First Committee. (I am quoting from the Russian translation of the verbatim report of this statement):

"I am convinced that the situation inside Greece is caused by internal difficulties resulting from the political, social and economic opposition which exists between two important groups of the Greek people. Therefore, as I have said, this accusation seems to me to be excessive."³

These are the words of Mr. Spaak, whom nobody could possibly suspect of having too much sympathy for Yugoslavia, Bulgaria and Albania, or of being excessively critical of Greece, much less of the United Kingdom, and much less still of the United States of America.

To the above might be added another remark of Mr. Spaak himself, to the effect that the situation in Greece is caused not only by internal difficulties, but also, to use his own florid and very timid expression, "by an undeniable degree of American intervention in the internal politics of Greece". These statements are sufficient to cast some light on the real causes which have given rise to the so-called "Greek question", which has become such an acute issue at the present time, and which has attracted so much serious attention from the United Nations.

However, the American and British delegations, as I have said, have done everything possible to give this question a false character and present it here in a distorted light. That was made particularly clear by all that went on in the First Committee during the discussion of

dans cette partie de l'Europe. La première de ces conditions avait trait à la situation intérieure en Grèce; la deuxième, au retrait des troupes étrangères de ce pays. La dernière condition a été formulée par M. Langhelle à la Première Commission de la façon suivante:

"Ma délégation, a-t-il dit, ne doute pas que les difficultés auxquelles on se heurte dans cette question pourraient être écartées dans une grande mesure, si le Gouvernement grec pouvait s'entendre avec les Puissances intéressées pour trouver un moyen de retirer les troupes étrangères du territoire grec".¹

M. Delbos, le représentant de la France, en dépit de la position qu'il avait prise à la Première Commission en faveur des accusations formulées par les Etats-Unis d'Amérique et par la Grèce contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, a dû admettre, en parlant de cette question, que "c'est d'abord en Grèce même qu'on doit rechercher l'origine des troubles qui ont conduit à la présente situation . . .".²

M. Spaak lui-même, qui soutient et admire avec enthousiasme les accusations américaines, a dû faire l'aveu suivant dans sa déclaration du 3 octobre 1947 à la Première Commission (je cite d'après la traduction russe du compte-rendu sténographique de cette déclaration):

"Je suis convaincu que la situation intérieure de la Grèce provient de ses difficultés internes, de l'opposition politique, sociale et économique qui existe entre deux groupes importants du peuple grec et par conséquent cette accusation-là, si elle était portée, me paraîtrait tout à fait excessive."³

Voilà ce que dit M. Spaak et pourtant on ne saurait le soupçonner de sympathies excessives pour la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, ni d'une attitude trop critique à l'égard de la Grèce, encore moins à l'égard du Royaume-Uni, ni surtout, à l'égard des Etats-Unis d'Amérique.

On pourrait compléter cette déclaration de M. Spaak en citant ses propres paroles sur la situation en Grèce. Il a dit en effet que cette situation était due non seulement aux difficultés intérieures, mais encore "pour une part incontestable, à l'intervention américaine dans la politique intérieure de la Grèce". C'est en ces termes à la fois prudents et prétentieux que s'est exprimé M. Spaak. Il suffit de citer ces déclarations pour faire la lumière sur les causes véritables de ce qu'on appelle la "question grecque", qui est devenue tellement aiguë et qui préoccupe tellement l'Organisation des Nations Unies.

Pourtant, comme je l'ai déjà dit, les délégations américaine et britannique ont tout fait pour déformer cette question et pour en fausser ici la présentation. Cela a été rendu particulièrement clair par ce qui s'est passé à la Première Commission pendant l'examen de la question

¹ Sixty-eighth meeting of the First Committee. The speaker is quoting from an interpretation from English into Russian.

² Sixty-third meeting of the First Committee.

³ Sixty-fifth meeting of the First Committee.

¹ Soixante-huitième séance de la Première Commission. Cette citation est tirée de l'interprétation de l'anglais en russe.

² Soixante-troisième séance de la Première Commission.

³ Soixante-cinquième séance de la Première Commission.

⁴ Retraduit du russe.

the Greek question. That could not but convince any person who was at all objective or impartial of the false and artificial character—I venture to say this frankly and publicly—of this whole business. I affirm—and it will need no great effort to prove my point—that this whole scheme to raise the Greek question before the General Assembly and to accuse Yugoslavia, Bulgaria and Albania of allegedly threatening the political independence and territorial integrity of Greece, is a puppet show, a piece of crudely concocted political buffoonery, which must bring the blush of shame to the cheek of every unbiased person.

Everything we witnessed in the First Committee's discussion of the Greek question: the arguments, considerations and proofs advanced by the United States delegation against Yugoslavia, Bulgaria and Albania; the suspicious spectacle of one American draft resolution being replaced by another, literally on the spur of the moment; the trade, a real bit of horse-trading, which the United States representatives in the First Committee attempted to put through with the representatives of Yugoslavia, Bulgaria and Albania; the completely inadmissible methods of coercion and pressure on these three countries in order to obtain their agreement to a control commission; the manoeuvres of every kind to which the United States representative resorted in order to achieve his aim, the establishment of a control commission; the going even so far as the use of such an absolutely abnormal voting method as voting on a resolution not consecutively from beginning to end, but in separate sections, arbitrarily lifted from the middle of the resolution, followed by the end and returning then, and only then, after having made sure of the end of the resolution, to the very beginning of the resolution (this procedure caused one representative to declare quite rightly that it was a headless resolution)—do not all these manoeuvres, tricks and machinations reveal the true ends pursued by the Government of the United States of America in placing the Greek question on the agenda of the General Assembly at the present time? We answer this question in the affirmative. The idea, obviously, is that of making a political attack on Yugoslavia, Bulgaria and Albania, of accusing them of—without the slightest juridical or moral foundation for such an accusation—violating the standards of international law and threatening the political independence and territorial integrity of Greece, in order to justify thereby the intervention of the United States in Greek affairs, to fortify even more strongly the basis for such intervention in the future, to justify in the eyes of world public opinion the "assistance" which the United States of America has given Greece and to transform Greece—under cover of this assistance—into its strategic military base.

I shall attempt hereafter to quote as briefly as possible facts which will, I hope, be sufficient to show how artificial, unjust, fictitious and unsubstantial are these accusations against Yugo-

grecque. En effet, ce qui s'y est passé ne peut manquer de convaincre tous ceux qui possèdent un minimum d'objectivité et d'impartialité que toute cette affaire est artificielle et falsifiée. Je me permets de le déclarer ouvertement et publiquement. Nous affirmons, et il n'est pas bien difficile de le prouver, que toute cette entreprise qui consiste à soulever à l'Assemblée générale la question grecque en accusant la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie de menacer l'indépendance territoriale de la Grèce n'est rien d'autre qu'une comédie, qu'une mauvaise farce politique, qui devrait faire rougir de honte tout homme capable de penser objectivement et impartialement.

Tout ce que nous avons observé à la Première Commission au cours de l'examen de la question grecque: les arguments, les considérations, les preuves que la délégation des Etats-Unis a présentées contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie; cette histoire suspecte d'un texte américain remplacé par un autre, littéralement en un clin d'œil; le marchandage, un véritable maquignonnage que les représentants des Etats-Unis d'Amérique à la Première Commission ont entrepris avec les représentants de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de l'Albanie; les procédés absolument inadmissibles de contrainte et de pression qu'on déploie à l'égard de ces trois pays pour leur faire accepter une commission de contrôle; toutes les manoeuvres auxquelles le représentant des Etats-Unis a eu recours pour obtenir ce qu'il veut avant tout, c'est-à-dire la création d'une commission de contrôle; cette procédure de vote vraiment insolite par laquelle on a mis aux voix les parties d'une résolution non pas dans leur ordre normal, du début à la fin, mais en faisant voter des passages isolés pris au milieu de la résolution, en mettant ensuite aux voix la fin de celle-ci et en ne faisant voter sur le début de la résolution que lorsque le vote de la partie finale a été acquis (ce qui a amené un représentant à déclarer, à juste titre, qu'ils s'agissait d'une résolution décapitée); toutes ces manoeuvres, ces trucs, ces machinations, tout cela ne dévoile-t-il pas les buts réels que vise dans cette affaire le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en soumettant en ce moment la question grecque à l'Assemblée générale? A cette question, nous répondrons par l'affirmative. Le dessein des Etats-Unis est apparemment le suivant: en déclenchant sur le terrain politique une attaque contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, en les accusant, sans aucune base juridique ou morale, de violer les règles du droit international et de menacer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Grèce, les Etats-Unis veulent justifier leur intervention dans les affaires grecques, donner une base encore plus solide à leur intervention future et réhabiliter devant l'opinion publique l'"assistance" que les Etats-Unis d'Amérique apportent à la Grèce, et qui n'est qu'un prétexte pour transformer ce pays en une base stratégique américaine.

Je vais maintenant, aussi brièvement que possible, citer des faits qui, je l'espère, suffiront à démontrer le caractère artificiel et injuste, outré et factice des accusations que l'on porte contre

slavia, Bulgaria and Albania, and which will, on the other hand, show sufficient grounds for the demands made upon Greece in the draft resolution of the USSR. I hope that these facts will be sufficient, finally, to show the real motives and actual plans for Greece which are being pursued by the United States of America in agreement with the United Kingdom and those reactionary Greek groups which are represented here by the Greek Government, and upon which that Government bases its support in its own country.

Yugoslavia, Bulgaria and Albania, then, are accused by the Governments of the United States of America and of Greece of threatening the political independence and territorial integrity of Greece. What evidence has been produced to support these accusations? In the first place, eye-witness depositions; in the second place, certain circumstantial evidence, as lawyers call it; that is, newspaper articles, newspaper reports of speeches of certain Yugoslav, Bulgarian and Albanian politicians, and also an interview which Marshal Tito gave on 16 October, on the Macedonian question.

We demonstrated in the First Committee the unsoundness of this evidence, its artificiality and, what is worse, the fact that it was falsified. We pointed out, for example, a fact which nobody—even the accusers themselves, the representatives of the United States, the United Kingdom and Greece—ventured to deny, that the most important documents are forged and the depositions of the most important witnesses are false. It was established quite definitely, recorded in the documentation of the Commission of Investigation submitted to the First Committee, and must be known to everybody, that this false evidence was extracted from the witnesses by torture and violence and bought from them at the price of their lives.

Of course it would be very wearying and take a great deal of time to analyze all these depositions and other evidence at length, and to repeat what has already been said in the First Committee. Yet, I would remind those who were not present that the First Committee studied the Greek question for three weeks, that during those three weeks we of the delegation of the USSR and those who supported us in every one of our speeches, quoted the first names, surnames and addresses of those perjurers, *agents provocateurs*, criminals and traitors to their country, like Kologanov, an ex-president of a Bulgarian court who fled to Greece and there gave evidence against Bulgaria. We pointed to persons who had been bought at the price of their lives (I call them witnesses released from the hangman's noose). We demonstrated the unreliability of those false witnesses, and then called on the accusers in their turn to give us the names of a dozen or so honest witnesses who would corroborate the accusations against Yugoslavia, Bulgaria and Albania, to name them, to show us

la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie; des faits qui démontreraient, au contraire, le bien-fondé des exigences que le projet de résolution de l'URSS formule à l'égard de la Grèce; des faits qui montrent enfin, quels sont les motifs réels des Etats-Unis d'Amérique et quels sont, à l'égard de la Grèce, les desseins qu'ils poursuivent, de concert avec le Royaume-Uni et avec ces mêmes milieux réactionnaires de Grèce que représente ici le Gouvernement grec et sur lesquels il s'appuie à l'intérieur.

Ainsi donc, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui de la Grèce accusent la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie de menacer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Grèce. Quelles preuves nous a-t-on fournies pour étayer ces accusations? En premier lieu, des dépositions de témoins; en second lieu, on nous a présenté ce que les juristes appellent des pièces à conviction: des articles de journaux, des comptes rendus de la presse sur les déclarations de certains hommes d'Etat yougoslaves, bulgares et albanais, ainsi qu'une interview que le maréchal Tito a donnée le 16 octobre sur la question macédonienne.

Nous avons déjà relevé à la Première Commission que ces preuves n'avaient aucune valeur, qu'elles étaient artificielles, et pis encore, qu'elles avaient été falsifiées. Nous avons montré, par exemple, un fait que personne n'a osé nier, que les accusateurs eux-mêmes, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Grèce, n'ont pas osé contester. Je veux parler de la falsification des documents les plus importants, des dépositions mensongères faites par les principaux témoins, comme cela a été clairement démontré, comme cela figure dans les documents de la Commission d'enquête qui ont été présentés à la Première Commission et comme tout le monde devrait le savoir; je veux parler des témoins auxquels on a arraché de fausses dépositions par la torture et la violence ou dont on a acheté le témoignage en leur promettant la vie sauve.

Il serait évidemment trop long et trop fatigant de nous arrêter à l'analyse de tous ces témoignages et des autres preuves alléguées, en répétant tout ce qui a déjà été dit à la Première Commission. Je rappellerai cependant à ceux qui n'ont pas assisté aux travaux de la Première Commission, que cette dernière a examiné la question grecque pendant trois semaines et qu'au cours de cette période les représentants de l'URSS et ceux qui les ont appuyés ont donné dans chacune de leurs interventions, les noms, prénoms et adresses de faux témoins, de provocateurs, de criminels de droit commun, de traîtres à leur patrie tels que ce Kologanov, ancien président de tribunal bulgare qui s'est enfui en Grèce et qui a déposé contre la Bulgarie. Nous avons parlé d'hommes que l'on a achetés en leur promettant la vie sauve et j'ai dit que c'étaient là des témoins qui déposaient la corde au cou. Nous avons montré que les dépositions de ces faux témoins étaient sans valeur, et à notre tour, nous avons dit aux accusateurs: citez-nous une dizaine de témoins de bonne foi qui soutiennent vos accu-

the living testimony of people who honestly accuse Yugoslavia, Bulgaria and Albania. And we received no answer.

Mr. McNeil preferred to say that there was really no point in plunging into this "fog of detail". Of course, it is much better not to plunge into this "fog of detail" because this detail would present you with the risk of exposing to public opinion the falsification of testimony and the monstrous deception which is concealed here because many representatives are not familiar with the actual documents and have not studied those 20,000 pages; and because many, perhaps, hold different opinions in their heart of hearts from those which they have expressed in their votes on particular points of the United States resolution. That is their private matter and a matter for their conscience. I neither venture nor desire to deal with that point.

However, I am in duty bound to say this: Today you are about to pronounce a decision. It will be a court sentence. You are now formed here into a supreme court of justice and you must be familiar with the documents and the data, to know what weight can be attached to these data, how pure the sources from which they have been drawn, if you are to pronounce with a clear conscience a decision which accuses Yugoslavia, Bulgaria and Albania of crimes which they have not committed. As I shall try to show hereafter, even the majority of the First Committee did not venture to accept the responsibility of accusing them of these crimes, for the resolution which has been submitted does not refer to the opinion of the First Committee.

In this resolution the truth-seekers turn from Pontius and appeal to Pilate. The resolution says whereas the majority of the Commission of Investigation established the existence of such and such breaches of the law on the part of Yugoslavia, Bulgaria and Albania, the First Committee recommends setting up a committee, recommends meddling in the internal affairs of these three States and "putting one's feet on the table" in other people's houses. But the majority of the Committee did not accept the responsibility of saying: we, the majority of the Committee, have seen all this evidence, and on the basis of all these data, declare the accusations to be legitimate and well-founded. You will not find that in the resolution, but I intend to deal with it later. I declare that the documents were forged and that the witnesses were specially picked out and successfully played their part in this business as perjurers. If you want facts, I shall supply them. You ask me to realize my responsibility for what I say in this August Assembly. I am aware of that responsibility and accept it without qualification. Here are the facts:

THE WITNESSES

The General Assembly must know that the Greek Government submitted a variety of material to the Commission of Investigation and the

sations contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie; nommez-les, montrez-nous les dépositions de témoins véritables qui accuseraient sincèrement la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. Nous n'avons pas reçu de réponse.

M. McNeil a préféré déclarer qu'il ne fallait pas se perdre dans un "nuage de détails". Bien entendu, il vaut mieux ne pas s'y perdre, car ces détails présenteraient pour vous le risque de révéler à l'opinion publique la falsification des témoignages et la duperie monstrueuse que l'on dissimule ici parce que de nombreux représentants ne connaissent pas les véritables documents et n'ont pas étudié ces 20.000 pages. Il se peut d'ailleurs que dans leur for intérieur, ils aient une opinion toute différente de celle qu'ils ont exprimée en votant sur tel ou tel point de la résolution des Etats-Unis. C'est là une question qui les regarde, qui regarde leur conscience. Je n'ai pas l'intention de l'aborder.

Je suis pourtant obligé de dire ce qui suit: vous vous apprêtez à prendre, aujourd'hui, une décision, à rendre un verdict; vous constituez ici le plus grand des aréopages et il faut que vous sachiez sur quels documents, sur quelles données vous pouvez vous fonder, dans quelle mesure ces données sont dignes de foi, dans quelle mesure on peut se fier aux sources d'informations d'où proviennent ces données, afin que vous puissiez prendre en toute conscience une décision qui accuse la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie de crimes qu'elles n'ont pas commis. Comme je m'efforcerai de le démontrer plus loin, la majorité de la Première Commission n'a pas osé prendre la responsabilité de ces accusations; en effet, la résolution qui nous a été présentée ne mentionne pas l'opinion de la Première Commission.

Dans cette résolution, on renvoie de Caïphe à Pilate ceux qui cherchent la vérité. La résolution dit: étant donné que la majorité de la Commission d'enquête a reconnu l'existence de telles et telles infractions commises par la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, la Première Commission recommande de créer une commission, de s'ingérer dans les affaires intérieures de ces trois pays et de s'installer chez autrui, les pieds sur la table. Mais la majorité de la Commission n'a pas pris sur elle de déclarer: nous, qui sommes la majorité de la Commission, reconnaissons, sur le vu des preuves et des données qui nous ont été fournies, que ces accusations sont justes et fondées. Vous ne trouverez pas de telles déclarations dans la résolution; d'ailleurs, je parlerai de cela plus tard. J'affirme que les documents ont été falsifiés, que les témoins ont été spécialement choisis et ont joué avec succès leur rôle de faux témoins. Vous voulez des faits, je vais en citer. Vous demandez que je prenne pleine et entière responsabilité pour les paroles que je prononce ici, de cette noble tribune; j'ai conscience de mes responsabilités et je les assume entièrement. Voici les faits:

LES TÉMOINS

L'Assemblée générale doit savoir que le Gouvernement grec a remis à la Commission et au Groupe subsidiaire divers documents au

Subsidiary Group. This material included a "White Book". The "White Book" is a collection of sworn depositions by sixty witnesses. Of these sixty witnesses, the Commission heard twenty-six.

I have studied the depositions of these twenty-six witnesses very carefully. I could give you all their names, and I assure you that these are the very witnesses whom I am about to have the honour of introducing to you life-size. It appears that of these twenty-six witnesses, ten were found to be perjurers, exposed as such in the course of the investigation by their own contradictory and lying testimony. Some of them admitted having received money from the Greek authorities in payment for false evidence (for example, the witness Zaphiris). Some of them are like the witness Bobtsis, whom the Commission, at the suggestion of Mr. Urrutia, representative of Colombia, refused to hear out because he talked such rubbish that it contradicted all the obvious facts, with which even the Commission was familiar; or the witness Velianidis, who was unable, when asked by the members of the Commission, even to say in what year he was born, and who made so dubious an impression that the Commission of Investigation took a special decision to make further inquiries as to his identity.

So much for the first group of ten witnesses, who declared that a certain railway line running in a particular direction was aimed directly at Greece and had a strategic significance, whereas that railway was situated in the interior of Yugoslavia, led in exactly the opposite direction and, of course, had no strategic significance.

I could quote an abundance of facts to characterize every one of these witnesses, but I have not yet heard a single fact adduced by the accusers of Yugoslavia, Bulgaria and Albania to show that their accusations have a really sound basis.

Of the twenty-six persons interrogated by the Commission of Investigation, six were common criminals and *agents provocateurs*. Here are their names: Vlahos, the murderer of ex-minister Zevgos, and his fellow conspirators, Partoulas, Tsaoussis and Sidiropoulos. Moreover, Sidiropoulos admitted in a letter published in the Greek Press that he had received money from the Greek authorities for his false testimony against Yugoslavia, Bulgaria and Albania. His letter was published not in the Yugoslav, Bulgarian or Albanian Press, nor was it sent from a Yugoslav, Bulgarian or Albanian prison; it was sent from a Greek prison, when he was in Greece, and in it Sidiropoulos accused the Greek authorities of having paid him money to bear false witness, which he admits that he did.

nombre desquels figure le "Livre blanc". Dans ce "Livre blanc", on a recueilli des dépositions faites sous la foi du serment par soixante témoins. Sur ces soixante témoins, la Commission en a entendu vingt-six.

J'ai examiné très attentivement toutes les dépositions de ces vingt-six témoins. Je pourrais aujourd'hui vous donner leurs noms, et j'affirme que ces témoins sont précisément ceux que j'aurai l'honneur de vous faire connaître aujourd'hui sous leur vrai visage. Il a été établi que sur ces vingt-six individus, dix étaient de faux témoins qui, au cours de l'enquête, ont été démasqués par leurs propres contradictions et leurs propres dépositions mensongères. Un certain nombre d'entre eux ont reconnu avoir reçu de l'argent des autorités grecques en récompense de leurs faux témoignages (le témoin Zaphiris par exemple). Il y en a d'autres, tels que le témoin Bobtsis, que la Commission, sur la proposition de M. Urrutia, représentant de la Colombie, a refusé d'entendre, car ses racontars étaient en contradiction avec des faits qui étaient évidents et que même la Commission connaissait bien; tel encore le témoin Velianidis qui, au moment où il était interrogé par les membres de la Commission, n'a même pas pu dire en quelle année il était né et a fait sur la Commission d'enquête une impression tellement douteuse que celle-ci a fait expressément savoir qu'il convenait de faire des recherches pour établir plus nettement l'identité de cet individu.

Voilà donc quel était ce groupe de dix témoins qui ont prétendu qu'une certaine voie ferrée avait été construite de telle manière qu'elle était dirigée contre la Grèce et présentait un intérêt stratégique, alors qu'en fait cette voie ferrée était située au centre de la Yougoslavie et ne se dirigeait nullement vers la Grèce, et bien entendu ne présentait aucune importance stratégique.

Je pourrais vous citer encore de nombreux faits qui établiraient le caractère de chacun de ces témoins, mais les accusateurs de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de l'Albanie n'ont pu, autant que je sache, citer le moindre fait qui tendrait à prouver que ces accusations reposent véritablement sur un terrain solide.

Sur ces vingt-six personnes interrogées par la Commission d'enquête, six individus sont des criminels de droit commun et des agents provocateurs. Voici leurs noms: Vlahos, assassin de l'ex-Ministre Zevgos; Partoulas, Tsaoussis et Sidiropoulos, ses complices. Sidiropoulos a d'ailleurs reconnu dans une lettre publiée dans la presse grecque qu'il avait reçu de l'argent des autorités grecques pour ses faux témoignages contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. Cette lettre de Sidiropoulos, ce n'est pas dans la presse yougoslave, bulgare ou albanaise qu'elle a été publiée, ce n'est pas d'une prison yougoslave, bulgare ou albanaise qu'elle a été envoyée, mais bien d'une prison grecque, située en territoire grec; dans cette lettre, Sidiropoulos accuse les autorités grecques de lui avoir versé une somme d'argent pour qu'il rende de faux témoignages, et il reconnaît qu'il a effectivement rendu des faux témoignages.

There is one of the six. But that is not all. The sextet includes a well-known Kontopanos, who was exposed by his own brother as an *agent provocateur*.

Finally, we have the Kologanov already mentioned, the president of a military court in Bulgaria during the German occupation, who fled to Greece and there gave false testimony against Bulgaria, his own country.

An impressive sextet, indeed. Take ten, add these six and add five more persons. I shall give you their names: Valtadoros, Pitas, Zahos, Ikononov and Serbakov. These five persons, who had been sentenced to death, were then pardoned and brought before the Commission of Investigation to expose their own comrades. On that occasion Valtadoros, when he was asked why his four comrades had been executed while he was still alive, answered: "I don't know; probably so that I could come before the Commission and give evidence against those four."

There are your ten, six and five—twenty-one out of the twenty-six witnesses brought by the Greek Government.

And now it is for you—on the basis of these depositions made by *agents provocateurs*, by common criminals snatched from the hangman's noose, who plead for their lives, redeemed at such a frightful cost in slander and treachery, and supply the evidence needed by the Greek authorities who offered them as witnesses—it is for you now to pledge your honour and reputation on the truth and reliability of these witnesses who have come forward as the accusers of Yugoslavia, Bulgaria and Albania. Can you do such a thing? Is there one amongst you to raise his hand, on the basis of such evidence, to vote in favour of the resolution so hurriedly and injudiciously submitted to the General Assembly by that section of the First Committee which secured a majority only because very many of the members of the Committee are not familiar with the actual documents, or because they approached this question with the political and preconceived intention of doing everything possible to put through this frontier commission? For, indeed, if the accusations are unfounded, why have the commission? If the accusations are unfounded, what is the point of saying, in the resolution, that we call upon Yugoslavia, Bulgaria and Albania not to repeat in the future the crimes alleged by the false witnesses, which Yugoslavia, Bulgaria and Albania have never in fact committed?

But if it is unnecessary to address these appeals and requests to these three countries not to do in the future what was never done in the past—although they are alleged to have done it—why establish such a commission? What will they do with the commission? Of course, the whole thing collapses.

We assert that this is all a trumped-up business, or as we say in Russian, "all this porridge

Tel est l'un de ces six individus. Mais ce n'est pas tout. Parmi ces six faux témoins, se trouve également le fameux Kontopanos, que son propre frère a qualifié ouvertement d'*agent provocateur*.

Enfin, il y a Kologanov, dont j'ai déjà parlé, qui était président d'un tribunal militaire en Bulgarie pendant l'occupation allemande et qui se réfugia en Grèce où il porta de faux témoignages contre la Bulgarie, sa patrie.

Voilà ces six brillants individus. Ajoutez-y les autres dix témoins dont j'ai déjà parlé, et joignez-y encore cinq individus dont voici les noms: Valtadoros, Pitas, Zahos, Ikononov, Serbakov. Ces cinq individus, condamnés à la peine capitale, ont été graciés et amenés devant la Commission d'enquête afin d'accuser leurs propres camarades. Lorsque l'on demanda à Valtadoros pourquoi ses quatre camarades avaient été exécutés alors qu'il avait eu la vie sauve, il répondit: "Je ne sais pas, c'est sans doute pour que j'aie la possibilité de paraître devant la Commission et de témoigner contre eux."

Voici donc dix, plus six, plus cinq témoins, soit vingt et un témoins sur les vingt-six qu'a présentés le Gouvernement grec.

Et maintenant, en vous fondant sur les témoignages d'agents provocateurs, de criminels de droit commun auxquels on vient d'épargner la potence, d'individus qui rachètent d'une façon si ignominieuse leur vie en calomniant et en trahissant leur patrie et font les dépositions dont ont besoin les autorités grecques qui les présentent en qualité de témoins, et maintenant, dis-je, vous devez engager votre honneur et certifier de votre nom la véracité et l'authenticité de leurs témoignages, des accusations qu'ils portent contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. Se peut-il que vous agissiez ainsi? Sur la base de telles dépositions, pourrez-vous lever la main et voter en faveur d'une résolution si hâtivement et inconsiderément soumise à l'Assemblée générale par la majorité de la Première Commission, majorité qui n'existe que parce que bien des membres de cette Commission n'ont pas eu connaissance des documents authentiques, ou qu'ils ont abordé le problème avec une opinion politique préconçue qui était d'obtenir coûte que coûte la création de cette commission de frontières? Mais en fait, si l'accusation n'est pas fondée, à quoi bon créer la commission? Si l'accusation n'est pas fondée, pourquoi déclarer dans la résolution que nous nous adressons à la Yougoslavie, à la Bulgarie et à l'Albanie en leur demandant de ne pas répéter, à l'avenir, les crimes dont parlent les faux témoins, et qu'en réalité la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie n'ont jamais commis?

Mais, s'il ne faut pas s'adresser à ces trois pays pour leur demander de ne pas poursuivre à l'avenir une action qu'ils n'ont pas entreprise dans le passé — et que l'on veut pourtant leur attribuer — à quoi bon créer une commission? Que fera cette commission? En d'autres termes, toute cette théorie s'écroule.

Quant à nous, nous affirmons que toute cette affaire a été préparée ou, comme nous disons

has been stirred up" in order to justify the necessity, possibility, desirability and legality of setting up a frontier commission, whose business it would be to cover up the dirty deals of the reactionary Greek groups described by Mr. Porter in his article in *Collier's* as that "mercantile and banking cabal . . . determined above all to protect its financial prerogatives, at whatever expense to the economic health of the country". Those are not my words, but Mr. Porter's; and nobody has been able to refute them. Mr. Porter has not been summoned for libel. Generally speaking, it is well known that terrible things have recently been published about the Greek Government, and that they are left unanswered even by Mr. Tsaldaris, the ex-Prime Minister of Greece.

All this runs off, as the saying goes, like water from a duck's back. Yet, at some point or other, the question must finally be cleared up. Since it has been raised here, in the General Assembly, we must settle it. How does the case stand with these witnesses?

The Commission heard not only these twenty-six witnesses but many more. It heard witnesses selected by the Commission itself from the Greek concentration camps and prisons, from Zervas torture chambers of every kind. Amongst them were a large number of leading figures in politics and social affairs, thrown into jail by the Greek authorities and the Greek Government, and of ordinary rank and file people. For example, we find amongst them General Gregoriadis, the leader of the leftist Liberal Party; Mr. Paparigas, the President of the General Confederation of Greek Trade Unions; General Bakirdzis, and Hercules Petsimetsas, President of the All-Greek Federation of Democratic Associations. These are all persons of unimpeachable character and of undoubted moral standing, and their political honour is proved by their courage and inflexibility in the struggle against fascism and against the continued fascist-monarchist terror in Greece. They all testified that neither Yugoslavia nor Bulgaria nor Albania was guilty of the crimes ascribed to them; that responsibility for everything that is happening on the Greco-Albanian, Greco-Bulgarian and Greco-Yugoslav frontiers devolves on the Greek Government itself, which has failed to, and is unable to, come to terms with its own people who have taken up arms to fight that Government. They testified that the whole responsibility lay with the United States Government, of which Mr. Porter wrote: "The United States of America is the dominant factor in Greek politics." They testified that the whole responsibility lay with the British Government, which has its divisions in Greece. Mr. McNeil says that he does not know how many of these divisions there are. It makes no difference whether there is one division or more; in any case there are enough of them to be able to take an active part in the repression of the

en russe, que toute cette sauce a été préparée afin de pouvoir justifier l'établissement d'une commission de frontières, de faire croire qu'il s'agit d'une mesure réalisable et indispensable, opportune et légitime, alors que cette commission a pour objet de cacher les machinations malpropres des groupements réactionnaires grecs que M. Porter, écrivant dans la revue *Collier's*, nomme "cette clique de banquiers et de marchands qui place ses propres intérêts financiers avant les intérêts et le bien-être de la patrie". Ces paroles ne sont pas de moi, elles sont de M. Porter, et elles ne peuvent être démenties: M. Porter n'a pas été poursuivi pour calomnie. Nous savons de façon générale que des choses atroces ont été révélées dernièrement dans la presse au sujet du Gouvernement grec, et même l'ancien Président du Conseil grec, M. Tsaldaris, n'a donné aucun démenti à leur sujet.

Tout cela passe inaperçu: comme on dit, ça ne produit pas plus d'effet qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Mais il faut bien, en fin de compte, tirer les choses au clair. Puisque l'Assemblée générale a été saisie de cette affaire, c'est notre devoir de faire toute la lumière à ce sujet. Où en sommes-nous avec les témoins en question?

La Commission n'a pas seulement entendu ces vingt-six témoins, elle en a entendu d'autres. Ce sont des témoins que la Commission elle-même a choisis dans les camps de concentration grecs, dans les prisons grecques, dans les chambres de torture de Zervas. Parmi ces témoins, on trouve non seulement de simples particuliers, mais aussi un certain nombre de personnalités et d'hommes politiques éminents, jetés en prison par les autorités grecques et le Gouvernement grec. On trouve, par exemple, le général Gregoriadis, chef du parti libéral de gauche, M. Paparigas, président de la Confédération générale du travail de Grèce; le général Bakirdzis, M. Heracles Petsimetsas, président de la Fédération des associations démocratiques grecques. Ces gens n'ont rien à se reprocher et il ne peut y avoir de doute sur leur valeur morale. Quant à leur honnêteté politique, elle a été démontrée par le courage et la ténacité qu'ils ont manifestés dans la lutte contre le fascisme et contre la terreur fasciste-monarchique qui continue à sévir en Grèce. Ils ont tous témoigné que ni la Yougoslavie, ni la Bulgarie, ni l'Albanie ne sont coupables des crimes qu'on leur attribue, que la responsabilité de la situation aux frontières gréco-albanaise, gréco-bulgare et gréco-yougoslave incombe au Gouvernement grec, Gouvernement incapable de se concilier son propre peuple, lequel résiste les armes à la main. Ils ont également témoigné que toute la responsabilité incombe au Gouvernement des Etats-Unis, et à ce sujet M. Porter a dit que "les Etats-Unis d'Amérique sont le facteur principal dans la politique grecque". Enfin, ils ont témoigné que toute la responsabilité incombe au Gouvernement britannique, qui maintient ses divisions en Grèce. M. McNeil a dit qu'il ne connaissait pas exactement le nombre de ces divisions. Mais il importe peu qu'il y ait une division ou plusieurs. En tous cas, elles sont en nombre suffisant pour pouvoir participer

democratic forces which have drenched the soil of Greece with their blood.

These people told a different story. Amongst them were a number who told how the Greek authorities had given them arms and sent them back to Bulgaria, Albania and Yugoslavia to fight in their own country against the lawful Yugoslav, Bulgarian and Albanian Governments. Here are the names of these witnesses: Serbakov, Mustafov, Uruchev, Vairkhtari, Nazmi Emini Azemi, Teshkov, Ikononov, Kosta Tessi and many others. I have given their names; but none of us, myself included, has ever heard our opponents or accusers—those who so inexorably accuse Yugoslavia, Bulgaria and Albania of every mortal sin—give the names of any trustworthy persons whose testimony can really be used to justify the accusations directed against Yugoslavia, Bulgaria or Albania.

What happened in the First Committee? Quite obviously, the First Committee could not remain indifferent to all these facts. These facts could not remain unnoticed, even though everything had been decided in advance by a firmly compacted group—I shall be frank and call it—the British-American-French *bloc*. And here is what happened. The representative of the Norwegian delegation made a statement. I quote from the relevant part of his speech:

"In my judgment, the evidence before the Committee is not sufficient to entitle us conclusively to lay down that the Governments of Albania, Bulgaria and Yugoslavia have given aid and assistance to Greek guerrillas in contravention of the Charter."¹

I shall take as an example another group, which had already decided that, in one form or another, with this or that wording, under one pretext or another, Yugoslavia, Bulgaria and Albania must be directly or indirectly accused. I shall take as an example Mr. Spaak, man whom we all know, who is considered to be an eminent jurist and a rather intrepid expert on a number of questions about which he makes pronouncements, beginning with national sovereignty. After everything which had been said and repeated for three weeks in the First Committee, did Mr. Spaak hurl his ridiculous accusation ruthlessly at the three Governments, the three small northern neighbours? No; when he spoke of the witnesses, he was obliged to acknowledge that they did not appear to be pillars of society. These perjurers, these common criminals are, for Mr. Spaak, not altogether pillars of society. If they had fewer crimes and murders on their consciences, they might perhaps even belong to the category of pillars of society. He is prepared to admit that they are not pillars of society and that their testimony cannot, therefore, be entirely believed. But with regard to certain witnesses, although Mr. Spaak has not

d'une façon active à la répression des éléments démocratiques, dont le sang inonde aujourd'hui le sol de la Grèce.

Ainsi, ces gens parlent un autre langage. Parmi eux il y en a qui ont affirmé que les autorités grecques leur donnaient des armes et les renvoyaient en Bulgarie, en Albanie, en Yougoslavie, afin qu'ils luttent, sur leur terre natale, contre les Gouvernements légitimes de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de l'Albanie. Je vais vous citer les noms de ces témoins: Serbakov, Moustafov, Uruchev, Vairkhtari, Nazmi Emini Azemi, Techkov, Ikononov, Kosta Tessi et d'autres encore. Nous avons déjà cité ces noms; mais aucun d'entre nous, pas plus que moi-même, n'a encore entendu nos adversaires ou nos accusateurs—ceux qui accusent impitoyablement la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie de tous les péchés possibles—citer les noms de personnes dignes de confiance et dont les témoignages pourraient servir de fondement aux accusations portées contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie.

Que s'est-il donc passé à la Première Commission? La Première Commission n'a évidemment pas pu rester indifférente à tous ces faits. Ces faits ne pouvaient passer inaperçus, encore que tout eût été décidé à l'avance par un groupe compact, que je me permettrai de nommer ouvertement ici: le bloc anglo-franco-américain. Le résultat, le voici. C'est le représentant de la délégation norvégienne qui parle. Je cite un passage de sa déclaration:

"A mon avis, les preuves qui ont été apportées à la Commission ne suffisent pas pour que nous puissions établir en toute certitude que les Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie ont prêté aide et assistance aux partisans grecs, commettant ainsi une infraction à la Charte¹."

Je passe maintenant à l'autre groupe qui avait décidé par avance qu'il faudrait, sous une forme ou sous une autre, d'une façon ou d'une autre, accuser directement ou indirectement la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. J'en viens à M. Spaak, que nous connaissons tous et qui est considéré comme un juriste éminent et comme un expert assez sûr de lui dans toute une série de questions sur lesquelles il prend la parole, à commencer par celle de la souveraineté des Etats. Après que tout cela ait été dit et répété pendant trois semaines à la Première Commission, est-ce que M. Spaak a repris sa caricature d'accusation pour la lancer sans pitié à la tête de ces trois Gouvernements, de ces trois petits pays situés au nord de la Grèce? Et bien non, au sujet des témoins il a dû reconnaître qu'ils n'appartenaient évidemment pas à l'élite de la société. Ces faux témoins, ces criminels de droit commun, M. Spaak se borne à dire d'eux qu'ils n'appartiennent pas à l'élite sociale. S'ils avaient sur la conscience un peu moins de crimes et d'homicides, on les rangerait peut-être dans l'élite de la société. Quoi qu'il en soit, M. Spaak est prêt à reconnaître qu'ils n'appartiennent pas à l'élite de la société et que, par conséquent, on ne peut

¹ Sixty-eighth meeting of the First Committee.

¹ Soixante-huitième séance de la Première Commission.

named them, apparently because he does not know their names and surnames; judging from all that he saw, it is a terrible picture, a kind of phantasmagoria, a kind of witches' revelling in false testimony—he thought that the depositions of certain witnesses should not be given credence.

It is not surprising that even those representatives who thought it essential at all costs to support the American charges against Yugoslavia, Bulgaria and Albania, were unable to say more than, for instance, did Mr. Delbos, the representative of France. I would remind you that, after analyzing all the proofs submitted by the United States and United Kingdom delegations against Greece's three northern neighbours, Mr. Delbos said word for word the following: "It would seem to us that Yugoslavia, Bulgaria and Albania have taken *some* part in the Greek civil war, rendering *some* aid to the guerrillas, because without their aid the guerrillas would, of course, not have been able to cross the frontier."

Observe the language used by Mr. Delbos. He thinks, "it would seem to us" that Yugoslavia rendered assistance, took "some" part in the civil war. But wait, you must say what part. "Some part" means some not exactly defined part. Mr. Delbos does not take it upon himself to prove what part, because he does not know. "Rendering some aid": the guerrillas were aided by Yugoslavia, Bulgaria and Albania, which threw open their territories out of respect for the principle of asylum, gave them medical assistance, bound up their wounds, fed the hungry and exhausted guerrillas who had been cornered at the frontier by Greek monarchist troops. Does Mr. Delbos think it is a breach of international law to give such assistance? It is the sacred duty of every State to give asylum on its territory to the political opponents of a Government against which they are fighting in their own country, to bind up their wounds if they are bleeding, to give them bread if they are hungry and water if they are thirsty. By using these words: "it would seem to us", "taken some part", "rendering some aid", Mr. Delbos indicates that he has doubts, that he has hesitations about this matter, that he is not convinced that all these slanders and wicked calumnies uttered by the political opponents of Greece's neighbours are indeed well-founded; but he cannot act otherwise. It is said that "*volentem fata ducunt, nolentem trahunt*"—"the unwilling are dragged along by fate, but the willing are led". He is obliged to say: "Since we are in for a ride, let's have a ride." There is a story about a parrot which was grabbed by a cat and dragged away. All that the parrot could do was to say: "Since we are in for a ride, let's have a ride." In the same way, Mr. Delbos realizes that it merely seems to him that there are some disconnected facts which merely enable him to assume that there have been some violations. What can you do

se fier entièrement à leurs dépositions. Pour certains témoins donc, encore que M. Spaak ne les ait pas nommés, faute sans doute de connaître leurs noms et prénoms, il a admis, en pensant à tout ce qu'il avait vu — à cet horrible tableau, à toute cette fantasmagorie, à ce véritable sabbat de faux-témoins — il a déclaré, dis-je, qu'il fallait se méfier des déclarations de certains témoins.

Il n'est pas étonnant que même ceux des représentants qui ont cru devoir appuyer à tout prix les accusations américaines contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, n'aient pu en dire plus que ce qu'a dit, par exemple, M. Delbos, au nom de la délégation de la France. Je vous rappellerai qu'après avoir examiné toutes les preuves alléguées contre les trois voisins septentrionaux de la Grèce par la délégation des États-Unis et celle du Royaume-Uni, M. Delbos a dit littéralement: "Il nous semble que la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie ont pris une certaine part à la guerre civile en Grèce, en fournissant une certaine aide aux guérillas, car sans cette aide les partisans ne pourraient évidemment passer la frontière."

Voyez ce langage de M. Delbos. Il a l'impression, "il nous semble" que la Yougoslavie a prêté son assistance, qu'elle a pris "une certaine part" à la guerre civile. Eh bien, il faut nous dire quelle part elle y a prise. "Une certaine part", cela veut dire qu'on ne sait pas quelle part elle y a prise. M. Delbos ne prend pas sur lui de préciser, parce qu'il ne sait pas. "Fournissant une certaine aide": certes, les partisans ont été aidés par la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie; ces pays leur ont ouvert leur territoire en vertu du droit d'asile, ils leur ont donné des secours médicaux, ils ont pansé leurs blessures, ils ont nourri les partisans affamés et épuisés que les troupes monarchistes grecques acculaient à la frontière. M. Delbos estime-t-il qu'une aide de ce genre constitue une violation des règles du droit international? C'est le droit sacré de tout Etat de donner asile sur son territoire aux dissidents politiques qui luttent dans leur propre pays contre leur Gouvernement, de panser leurs blessures lorsqu'ils saignent, de leur donner du pain s'ils ont faim et de leur donner à boire s'ils ont soif. En employant des expressions telles que: "il nous semble", "une certaine part", "une certaine aide", M. Delbos a montré qu'il gardait des doutes, qu'il avait des hésitations sur ce point, qu'il n'était pas convaincu du bien-fondé de toutes ces accusations, de ces viles calomnies proférées par les adversaires politiques des pays voisins de la Grèce; mais il n'a pu agir autrement. *Volentem fata ducunt, nolentem trahunt*, dit-on: le destin guide celui qui s'y confie, il entraîne de force celui qui s'y oppose. M. Delbos est obligé de dire: "Puisqu'il faut y aller, allons-y." Cela me rappelle l'histoire du perroquet pris par un chat qui l'emportait de force. Il ne lui restait rien d'autre à faire que de crier: "Allons-y, puisqu'il faut y aller." M. Delbos se rend bien compte qu'il n'a qu'une impression, qu'il y a seulement des fragments de données,

¹ Seventy-second meeting of the First Committee. The speaker is quoting from an interpretation from French into Russian.

² Soixante-douzième séance de la Première Commission. Cette citation est tirée de l'interprétation du français en russe.

when someone grabs you by the scruff of the neck, you have to "go along"; so he "goes along" and votes for the American resolution. Not content with that, he submits a coy amendment which is not really very different from saying: "On the one hand, you can't but confess and on the other hand you can't but avow", or there is still another way of putting it: "To acquire a fortune and maintain one's innocence."

That is the situation in the First Committee. The representative of Norway says: "The evidence is queer; I cannot base my charges on it." Mr. Spaak said the witnesses were, of course, bandits, cutthroats, common criminals, *agents provocateurs*, perjurers, of whose character tenfold evidence had been given, in fact, they were what Mr. Spaak described as "not pillars of society" and could not be regarded as trustworthy.

Mr. Delbos says outright that there is no concrete evidence but only that "it would seem", "it would appear", or "it is possible that". That being the position, a solution is, nevertheless, discovered, that proposed in the draft resolution submitted by the First Committee of the General Assembly.

The majority of the First Committee, as I said, admitted that they were not really familiar with the documentation. That is the supreme tragedy of the situation. Mr. McNeil, for instance, said: "Do you mean to say you want everyone to know and study these documents? It would be better not to delve into a fog of detail. We should rely on the Commission, because it is a very good Commission." Mr. McNeil assured us that it was a very good Commission, because there was a friend of his on it, a very good friend and a splendid chap. I am quite willing to believe that he is a splendid chap, that he is a very good friend of Mr. McNeil's and that it all amounts to this: "Tell me who your friends are, and I shall tell you who you are." Nevertheless, I should like to see the proofs; I should like to have the facts; I should like to read the depositions of witnesses; and I should like to be convinced that these were honest witnesses who were not bribed or tortured by the Greek police or a military tribunal. But there are no such proofs.

We are told: Just a minute, the Security Council set up a Commission of Investigation; the Commission of Investigation nominated a Subsidiary Group; the Subsidiary Group has been doing something or other; it saw something or other. It should be trusted; the Commission trusts it. The Commission submitted a report. We should trust this Commission and so the First Committee should, without going into detail, without delving into this fog of detail, take all this on trust and submit it to the Assembly. Of course, the Assembly will affix its rubber stamp. How can such a large number of people study everything we say here? But I am giving you names and surnames and I am telling you that these are false witnesses and criminals. Let someone get up and say: "No, they are not

lesquels permettent tout au plus de supposer l'existence de violations. Mais quand le chat vous tient au cou, on est bien obligé de marcher, et M. Delbos marche en votant pour la résolution américaine. Bien mieux, il présente un amendement gentiment ambigu, qui au fond correspond au sentiment qu'exprime la locution russe bien connue: "il faut reconnaître la chose, mais il faut aussi admettre le contraire"; il voudrait, comme on dit, "faire fortune mais rester honnête."

Voilà à quoi aboutit la Première Commission. Le représentant de la Norvège nous dit: "on nous apporte d'étranges preuves et je ne vois pas comment je pourrais fonder une accusation là-dessus." M. Spaak déclare: les témoins étaient en réalité des bandits, des brigands, des criminels de droit commun, des agents provocateurs, de faux témoins, dont la valeur morale a été révélée à maintes reprises; bref, ce n'est pas "l'élite de la société", pour reprendre les termes de M. Spaak, et on ne peut leur faire confiance.

M. Delbos dit ouvertement qu'il n'y a rien de solide et qu'il semble simplement, qu'on suppose, qu'il est possible que... Mais en dépit de tout cela, on trouve néanmoins une solution, qui serait celle que propose le projet de résolution dont l'Assemblée générale a été saisie par la Première Commission.

La majorité de la Première Commission a reconnu, comme je l'ai déjà indiqué, qu'au fond elle n'avait pas pris connaissance des documents. C'est là une situation vraiment tragique. M. McNeil, par exemple, nous a dit: "Peut-on vraiment demander à chacun de connaître et d'avoir étudié ces documents? Il vaut mieux ne pas se perdre dans un nuage de détails. Nous devons nous fier à la Commission parce que c'est une excellente Commission." M. McNeil a voulu nous persuader que cette Commission est excellente parce qu'elle compte parmi ses membres un ami à lui, un excellent ami et un excellent homme. Je crois bien volontiers que c'est un homme excellent et un très bon ami de M. McNeil; comme dit le proverbe: "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es." Néanmoins, je voudrais voir des faits, des données précises, je voudrais lire les dépositions des témoins et je voudrais être sûr que ce sont des témoins honnêtes et incorruptibles, que ce ne sont pas de pauvres êtres que la police grecque ou un tribunal militaire ont torturés. Mais ces preuves-là n'existent pas.

On nous dit: Permettez, le Conseil de sécurité a désigné une Commission d'enquête; la Commission d'enquête a constitué un Groupe subsidiaire, et le Groupe subsidiaire a fait telle chose et a vu telle chose. Ce Groupe mérite confiance et, comme la Commission lui fait confiance, la Commission d'enquête a présenté un rapport, il faut faire confiance à la Commission. C'est pourquoi la Première Commission doit accepter ce rapport, de confiance, et sans entrer dans ce nuage de détails, et le présenter à l'Assemblée. Bien entendu, l'Assemblée approuvera automatiquement. Comment une réunion aussi nombreuse pourrait-elle entrer dans le détail de tous nos débats ici? Mais moi je vous cite des noms et des prénoms, je vous dis que ce sont là des faux témoins et des criminels. Que quelqu'un se lève et

criminals." At this twelfth hour, I am still waiting for the accusers to say: "Such and such witnesses, made such and such depositions, which show Yugoslavia, Bulgaria and Albania to be guilty, and on that basis we can with a clear conscience vote against Yugoslavia, Bulgaria and Albania." They have not done this yet, and they will not do it, if course, later, because if this course were open to them, they would have pressed their charges to the end; they would not have withdrawn them; they would not have glossed over them, as Mr. Johnson did in the First Committee and as the United States, British and French delegations have done.

At an earlier stage, they submitted a document¹ reading as follows: "The General Assembly . . . finds that Albania, Bulgaria and Yugoslavia, in contravention of principles of the Charter of the United Nations, have given assistance and support to the guerillas fighting against the Greek Government". In the resolution submitted to us now², however, we find the following: "Taking account of the report of the Commission of Investigation which found by a majority vote"³—that is, neither we, nor the Committee, nor the majority of the Committee but the majority of the Commission and the Commission must bear responsibility for this—"that Albania, Bulgaria and Yugoslavia had given assistance" and the Assembly calls upon them to abstain therefrom in future. Compare these two resolutions. Do they coincide? Does the substitution of the second resolution for the first not bear witness to the fact that the accusers themselves do not believe in their accusations, that they are withdrawing these accusations, that they do not wish to be held responsible and are sheltering behind the fact that this has been recognized by the Commission—and I shall have more to say about this Commission.

That was the position with regard to the witnesses. How did matters stand with regard to documents? Mr. Tsaldaris spoke in the Security Council on 12 December 1946.⁴ As a proof that Yugoslavia had designs against the territorial inviolability and integrity of Greece, he referred to an interview given by Marshal Tito, the Prime Minister of Yugoslavia, on 16 October 1946. But it was proved at the time that this interview was falsified, or at any rate, the part of it which was most offensive and which constituted the gravest charge against the Yugoslav Government.

Tsaldaris had done a very simple thing. He took one sentence out of the interview given by Marshal Tito of 16 October 1946 and substituted for it another sentence which Marshal Tito did not use but which did indeed make the interview offensive. Marshal Tito said, more or less, that Yugoslavia, which sympathized with her Macedonian brethren, would take measures in

me dise: Non, ce ne sont pas des criminels. Quant à moi j'attends encore, à la dernière minute, que les accusateurs précisent: "un tel et un tel ont fait telle et telle déposition qui accuse la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie et, sur la base de ces dépositions nous pouvons de bonne foi voter contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie." Ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent et ils ne le feront pas à l'avenir, car s'ils en avaient la possibilité, ils maintiendraient leurs accusations jusqu'au bout, ils ne les auraient pas retirées, ils ne les auraient pas atténuées comme l'a fait M. Johnson à la Première Commission et comme l'ont fait toutes les délégations, l'américaine, la britannique et la française.

En effet, on nous avait présenté d'abord un document¹ qui disait: "L'Assemblée générale . . . conclut que l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie ont, contrairement aux principes qu'énonce la Charte des Nations Unies, prêté leur assistance ou leur soutien aux francs-tireurs qui combattent le Gouvernement hellénique." Or, dans la résolution qui nous est soumise², il est dit: "Prenant acte du rapport de la Commission d'enquête qui a conclu à la majorité . . ." — Donc ce n'est pas notre Commission, ce n'est pas la majorité de la Première Commission, c'est la majorité de la Commission d'enquête qui a conclu, et elle portera la responsabilité de cette conclusion — que: "l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie ont prêté leur assistance et leur soutien", et l'Assemblée invite ces pays à ne plus le faire à l'avenir. Comparez ces deux textes de résolution. Coïncident-ils? La substitution du second texte de résolution au premier ne démontre-t-elle pas que les accusateurs ne croient pas à leur propres accusations, qu'ils les retirent, qu'ils ne veulent pas en prendre la responsabilité et qu'ils se retranchent derrière les conclusions de la Commission d'enquête — une Commission dont nous reparlerons.

Voilà pour les témoins. Voyons maintenant la question des documents. Le 12 décembre 1946, M. Tsaldaris a fait une déclaration au Conseil de sécurité³. Pour prouver que la Yougoslavie voulait porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Grèce, il s'est référé à l'interview que le maréchal Tito, Premier Ministre de Yougoslavie, avait donné le 16 octobre 1946. Or, il a été prouvé à l'époque que cette interview a été falsifiée, tout au moins dans la partie qui contenait le passage le plus odieux et qui devait constituer l'accusation la plus grave contre le Gouvernement de Yougoslavie.

M. Tsaldaris a procédé à une opération fort simple. Il a enlevé une phrase de l'interview donnée le 16 octobre 1946 par le maréchal Tito et il l'a remplacée par une autre, par une phrase que le maréchal Tito n'avait pas prononcée et qui donnait à cette interview un caractère véritablement odieux. Le maréchal Tito avait dit à peu près ceci: la Yougoslavie, qui éprouve de

¹ Document A/C.1/191.

² See documents A/409 and A/409/Corr.1.

³ See *Official Records of the Security Council, First Year, Second Series, No. 25.*

¹ Document A/C.1/191.

² Voir les documents A/409 et A/409/Corr.1.

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Seconde Série, No 25.*

the United Nations to satisfy the legitimate aspirations of the Macedonian people. In the interview which was quoted to the Security Council by the representative of Greece, the words "in the United Nations" were deleted and the following words were substituted: "would take measures, even using terrorism if necessary". This is falsifying the facts and the falsification was proved. Nevertheless, the whole charge against the Yugoslav Government is based on such a forgery.

The Yugoslav Government is accused of having organized on its territory the Buljkes camp, in which there were Greek guerrillas who were given military instruction. For this purpose, even a special book was published—a manual, a book of instructions or textbook. This is an interesting matter, one which should be gone into. Unfortunately, the First Committee was unable to go into this question. Apparently, the existence of a military school in the Buljkes camp is corroborated by those same witnesses of whom I have already spoken. When the Commission itself came to Buljkes, however, "no traces of a military school were found", as we see from the records of that Commission. In Part III, conclusions, of document S/360 entitled "Report of the Commission of Investigation concerning Greek frontier incidents", it is stated that "at the time of its visit to the camp at Buljkes on 2 April 1947, the Commission was unable to find evidence of military activities or of military training . . ."

There is yet another noteworthy point in the report of the majority of the Commission which is by way of proof of the existence of a military school at Buljkes. Apparently, the Commission was given a copy of a military manual of instruction in guerrilla tactics. Certain witnesses have testified that this manual was used as a textbook in Buljkes. A witness was even found, a certain Greek refugee, who testified he was one of the authors of this manual when it was compiled in the summer of 1945 at another camp, Rubiga, by a whole group of officers, forty-five in number.

The Commission of Investigation and the First Committee have one copy of this manual, in Greek; it is in their archives, along with 20,000 pages of various documents. Incidentally, this book has no title-page, so it is not known where it was published, where, when, and by whom. We do not know. There is, however, one interesting thing: a list of the problems which the guerrillas studied when they took this course of military instruction. There are sixty-four such problems. Furthermore, the manual has an introduction about which I must tell you, because it so clearly exposes the false and provocative nature of this manual, this document, this forgery. What problems were the guerrillas studying in those troubled times? Here they are. The

la sympathie à l'égard de ses frères macédoniens, prendra auprès de l'Organisation des Nations Unies les mesures nécessaires pour satisfaire les aspirations légitimes du peuple macédonien. Or, dans l'interview telle qu'elle a été lue par le représentant de la Grèce devant le Conseil de sécurité, les mots: "auprès de l'Organisation des Nations Unies" ont été supprimés et remplacés par le membre de phrase suivant: "prendra des mesures allant jusqu'à la terreur". C'était là une falsification, et cette falsification a été démontrée. Pourtant, c'est sur ce document falsifié que reposent toutes les accusations formulées contre le Gouvernement yougoslave.

On accuse le Gouvernement yougoslave d'avoir créé, sur son territoire, le camp de Buljkes; on affirme que, dans ce camp, des partisans grecs auraient reçu une instruction militaire, et qu'il y aurait même un livre spécialement publié à cet effet, un manuel, un règlement, un guide. Voilà qui est intéressant. Nous devrions tirer cela au clair. Malheureusement, la Première Commission n'a pas été capable de le faire. Nous apprenons maintenant que l'existence d'une école militaire à Buljkes a été confirmée par ces mêmes témoins dont j'ai déjà parlé. Mais lorsque la Commission elle-même s'est rendue à Buljkes, elle "n'a pas trouvé trace d'une école militaire", ainsi qu'il ressort de son rapport. Dans la troisième partie, conclusions, du document S/360 intitulé, "Rapport de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque", il est dit que, "lors de sa visite au camp de Buljkes, le 2 avril 1947, la Commission n'a pu trouver aucune preuve qu'on s'y livrât à une activité militaire ou qu'on y donnât une instruction militaire . . ."

En ce qui concerne les preuves relatives à l'existence d'une école militaire à Buljkes, il faut relever un autre point dans le rapport de la majorité de la Commission. Il apparaît maintenant qu'on a remis à la Commission un exemplaire d'une instruction pour l'enseignement de la tactique de guérilla. Certains témoins ont déclaré que cette instruction était utilisée à l'école de Buljkes, et qu'elle servait de manuel. Il s'est même trouvé un réfugié grec, pour déclarer qu'il était l'un des auteurs de ce manuel, lequel a été composé durant l'été 1945, dans un autre camp, celui de Roubiga, par tout un groupe d'officiers: quarante-cinq officier auraient pris part à la rédaction de ce manuel.

La Commission d'enquête et la Première Commission possèdent un exemplaire de ce manuel, en langue grecque; cet exemplaire se trouve aux archives parmi 20.000 pages de documents divers. Entre parenthèses, il y manque la page qui portait le titre et par conséquent on ignore où l'ouvrage a été publié; où a-t-il été publié, quand, par qui? On n'en sait rien. En revanche on peut y trouver une chose très intéressante: la liste des questions étudiées par les partisans durant ce cours d'instruction militaire. Ces questions sont au nombre de soixante-quatre. De plus, nous avons l'introduction de ce manuel, et il faut que je vous en parle, parce qu'elle révèle que ce manuel, ce document truqué, est un faux et constitue une provocation.

handbook begins with part one: "The historical development of the army".

So, while this desperate struggle was going on, the guerrillas were to study the historical development of the army. But why should guerrillas study this question at all? During the German occupation, there were many guerrilla detachments in our country which did considerable damage to the German occupation forces; they trounced them soundly, wiped them out or drove them across the borders of our country. They certainly had no time to study, for instance, the history or development of the German army. Instead of studying the history of the development of the German army, the guerrillas preferred to fight against that army. It appears, however, that the first thing these Greek guerrillas in Yugoslavia had to do was to study the history of the army.

Take part two: Strategy and tactics.

You all know, of course, that guerrillas learn the strategy and tactics of modern armies by actually fighting these armies.

Other parts are entitled as follows: 3. The equipment of modern armies; 4. The air forces; 6. Aspects of infantry warfare; 7. Firing, marching, terrain; 8. Missions, etc.; 11. Mobilized detachments.

Then we have part 17, which is entitled: The tasks of the soldier in action; then there is part 51: Movement of the supply train during action and part 58: Artillery, etc.,

From this list alone, is it not clear to anyone who is in the least acquainted with the habits, organization, living conditions, activities and operations of guerrillas, is it not clear that this manual can be of no value to guerrillas, that it is, rather, a handbook adapted for the commanding officers of regular armies and that probably this "handbook" was brought into the Buljkes camp from Greek territory by a soldier who had been in the Greek Army and was now in Yugoslav territory? Finally, if the manual really had been written in Yugoslavia by forty-five authors, what can this possibly have to do with the Yugoslav Government? Is it not a well-known fact that in prisons which are most vigilantly guarded, in all concentration camps, fortresses and other places of incarceration, enterprising people can always manage to read, to obtain the necessary books, to study and to teach others without the knowledge of those in charge of these places of incarceration?

And yet this so-called manual appears as one of the weightiest proofs that the Yugoslav Government was giving Greek guerrillas military training on its own territory to fight against the Greek Government.

This so-called handbook, this tattered volume, which has not even a title page, is prefaced by a sort of introduction. If you were to read this introduction, you would understand at once what

Quelles étaient donc les questions dont s'occupaient les partisans en cette période critique? Voici: La première partie du manuel s'appelle "L'évolution historique de l'armée".

Ainsi donc, au moment où se déroulait cette lutte à vie ou à mort, les partisans devaient étudier l'évolution historique de l'armée. Mais pourquoi des partisans devraient-ils étudier cette question? Pendant l'occupation allemande, nous avons eu sur notre territoire de très nombreux détachements de partisans, qui ont causé des pertes considérables aux occupants allemands, qui les ont fort bien battus, décimés, chassés hors de notre pays. Et ces partisans n'avaient pas le loisir d'étudier l'histoire ou l'évolution de l'armée allemande par exemple. Au lieu d'étudier l'évolution historique de l'armée allemande, les partisans préféraient battre cette armée. Or il apparaît maintenant que les partisans grecs qui se trouvaient en territoire yougoslave devaient avant toute chose étudier l'histoire de l'armée.

Voyons la seconde partie: Stratégie et tactique.

On sait, évidemment, que c'est en luttant contre les armées modernes que les partisans apprennent à connaître leur stratégie et leur tactique.

Voyons les chapitres suivants: 3. L'armement des armées modernes; 4. Les forces aériennes; 6. L'infanterie au combat; 7. Les feux, la marche, le champ de bataille; 8. Les missions, etc.; 11. Les unités mobilisées.

Puis il y a le chapitre 17, intitulé: Les devoirs du soldat au combat; le chapitre 51: Les mouvements du train au combat, et le chapitre 58: L'artillerie, etc.

Cette simple énumération doit suffire à quiconque connaît, si peu que ce soit, la vie des partisans, leur organisation, leurs conditions de vie, leur action et leurs opérations, pour voir clairement que ce manuel ne peut avoir aucun intérêt pour eux, que ce manuel répond plutôt aux besoins des cadres de l'armée régulière, et que ce "manuel" a été vraisemblablement importé au camp de Buljkes par quelqu'un qui avait servi dans l'armée grecque et qui était passé de la Grèce en territoire yougoslave. Au surplus, en admettant que ce manuel ait été vraiment rédigé en Yougoslavie, par quarante-cinq auteurs, en quoi cela mettrait-il en cause le Gouvernement yougoslave? Ne sait-on pas que dans les prisons les plus sévèrement gardées, que dans tous les camps de concentration, forteresses et autres lieux de détention, il se trouve toujours des hommes énergiques qui réussissent à lire, à se procurer des livres d'étude, à étudier et à enseigner sans que les gardiens en aient connaissance?

Il n'empêche que ce prétendu "manuel" nous est présenté ici comme l'une des preuves les plus importantes qui établissent que le Gouvernement yougoslave a donné sur son territoire une instruction militaire aux partisans grecs, pour les préparer à la lutte contre le Gouvernement grec.

En tête de ce prétendu manuel, tout déchiré, privé de la page qui portait le titre, il y a toutefois une introduction. Si vous lisez cette introduction, vous verriez tout de suite de quoi il s'agit.

the whole business is about. This introduction states that the handbook was compiled by a group of forty-five lieutenants—comrades, and that they were chosen from amongst a number of officers at the suggestion of some training and strategy bureau for “comrades”. This introduction frequently introduces the word “comrades” in inverted commas. Is it not absolutely clear that they were trying to give to this so-called handbook the character of a communist document in which, of course, everyone calls everyone else comrade, but they forgot that when Communists call anyone comrade, they do not put the word in inverted commas?

Apart from that, the introduction contains the following statement: “The aforementioned course was given and is still being given to the ‘comrades’ (in inverted commas) who belong to the Greek Communist group of Rubiga.”

I would ask you: Is this fraud, which was to have served as evidence of Yugoslav-Bulgarian-Albanian assistance to the guerrillas in their struggle against the Greek Government, not too crude and clumsy an invention of the latter? Clearly, the Greek accusers have tried to do too much.

Charges are brought regarding Yugoslav and Bulgarian designs against the territorial inviolability of Greece. I shall not dwell on this in detail, since I wish to save time. In the text of my speech which has been distributed to representatives and to the Press, I explained this aspect in detail. I am bound to say, however, that all the grounds for such charges are based on two or three statements by certain Yugoslav and Bulgarian politicians, who said that the Bulgarian and Yugoslav peoples were bound by ties of blood, by fraternal ties with the Macedonian people and hoped that in the future the Macedonian people would be united under the aegis of the Yugoslav Republic. But what importance has this imaginary aspiration to violate the territorial integrity of Greece compared with the utterances of Mr. Tsaldaris or certain members of the Greek Parliament, who assert very definite claims to almost a quarter of Bulgarian territory and make outright proposals, as they did during the Paris Conference, for instance, when the Greek representative suggested to Mr. Bebler and Mr. Vilfan that they come to an amicable agreement and finish with Albania by dividing her equally between Greece and Yugoslavia?

Of what importance are the innocent statements of a communist newspaper like *Rabotnichesko Delo* or of some individual politician that the Macedonian people should in future be united with other sections of its population which have been torn from it and are located in the territories of other States? This is the only charge made of designs against the territorial integrity of Greece, and is so laughable that even the accusers themselves did not dare to include it in the draft resolution they are submitting to you on behalf of the majority of the First Committee.

In these circumstances, in view of the numerous false witnesses, machinations, forged docu-

Il est dit dans cette introduction que le manuel a été rédigé par un groupe de quarante-cinq officiers de camarades-lieutenants; que ces camarades avaient été choisis parmi les officiers, sur la proposition d'un bureau pour l'enseignement de la stratégie aux “camarades”. Le mot de “camarade” entre guillemets revient à plusieurs reprises dans cette introduction. Il est parfaitement clair qu'on s'est efforcé de donner à tout ce prétendu manuel le caractère d'un document communiste, car c'est entre communistes qu'on se donne le nom de camarade. Mais ce faisant, on a oublié qu'en employant l'appellation de camarade, les communistes ne mettent pas ce mot entre guillemets.

D'autre part, il est dit dans cette introduction: “Le cours en question a été suivi, et continue d'être suivi, par les ‘camarades’ (entre guillemets) qui appartiennent au groupe communiste grec de Roubiga.”

Je vous le demande: n'est-il pas grossier, n'est-il pas trop flagrant, ce faux des autorités grecques, destiné à prouver que les Yougoslaves, les Bulgares et les Albanais aidaient les partisans à lutter contre le Gouvernement grec? Les accusateurs grecs ont évidemment voulu trop prouver.

Des accusations sont formulées selon lesquelles la Yougoslavie et la Bulgarie attenteraient à l'intégrité territoriale de la Grèce. Je ne veux pas m'arrêter longuement sur cette question afin de ne pas vous faire perdre du temps. Le texte que j'ai fait distribuer aux représentants et à la presse contient une explication détaillée à ce sujet. Mais je dois dire que toutes ces accusations sont fondées uniquement sur deux ou trois déclarations d'hommes politiques yougoslaves et bulgares, lesquels ont affirmé que les peuples bulgare et yougoslave sont unis au peuple macédonien par les liens du sang et qu'ils souhaitent ardemment qu'un jour le rassemblement du peuple macédonien se fasse sous l'égide de la République yougoslave. Mais que représentent ces prétendues visées qui menaceraient l'intégrité territoriale de la Grèce, à côté des déclarations de M. Tsaldaris ou de certains membres du Parlement grec qui revendiquent près du quart du territoire bulgare et font des propositions non ambiguës? A la conférence de Paris, par exemple, le représentant de la Grèce a proposé à M. Bebler et Vilfan de liquider à l'amiable l'affaire albanaise et de partager par moitié l'Albanie entre la Grèce et la Yougoslavie.

Que peut-on tirer des déclarations bien innocentes d'un journal communiste, le *Rabotnichesko Delo* ou de quelque homme politique isolé, selon lesquelles le peuple macédonien devra s'unir un jour à celles de ses fractions qui lui ont été arrachées et qui se trouvent actuellement sur le territoire d'autres Etats? Cette accusation d'attenter à l'intégrité territoriale de la Grèce, qui est la seule qu'on ait formulée, est tellement ridicule que les accusateurs eux-mêmes n'ont pas osé l'inclure dans le projet de résolution qu'ils nous présentent au nom de la majorité de la Première Commission.

Dans ces circonstances, devant ces nombreux faux témoins, ces tours de passe-passe, ces falsi-

ments, crude misinterpretations, distortions, false and ungrounded exaggerations—in view of these so-called charges so thinly substantiated—is it surprising that many representatives, even some of those who meekly followed the United States delegation, had to pause in bewilderment and refuse to support the drafts proposed by the United States, United Kingdom and Greek delegations. I shall again quote the representative of Norway, who said, "... the evidence before the Committee is not sufficient to entitle us conclusively to lay down that the Governments of Albania, Bulgaria and Yugoslavia have given aid and assistance to Greek guerrillas in contravention of the Charter."¹

Mr. Nils Langhelle made a very guarded but quite definite protest against the United States resolution, which lays the responsibility for the present troubles at the door of Greece's three northern neighbours. Mr. Langhelle said: "We have some doubts as to whether the evidence produced by the Commission of Investigation and its Subsidiary Group justifies such a definite conclusion, especially in the case of Bulgaria."²

Mr. Delbos, the French representative, whom I have already mentioned, declared: "I do not want to say, because this does not seem to have been proved legally—since presumption is not proof—that the Governments of Albania, Bulgaria and Yugoslavia lend assistance to these guerrillas."³

In spite of his aggressive attitude towards Yugoslavia, Bulgaria and Albania, Mr. Spaak had no option but to give way in face of the undeniable evidence of the falsity of these accusations. Mr. Spaak had every reason for saying in the First Committee: "I do not think that any one can even hope to maintain that the northern neighbours of Greece are the inciters of the civil war which is taking place in that country, I personally do not believe that they are, and if any one says otherwise, I think it is excessive and hyperbolic."⁴

If these were the opinions of representatives who supported the Anglo-American position and who made every attempt to reinforce that position and to justify the policy pursued by the British and American delegations in this matter, does this not prove the complete collapse of the charges brought against Yugoslavia, Bulgaria and Albania? The British and American accusers realized this very quickly and hastened to accept conditionally the French amendment, grabbing it as they would at a sheet anchor to save them from the grave moral defeat which they would have sustained had they insisted further. Indeed, when Mr. Johnson submitted, on behalf of the Government of the United States of America, the incriminatory text contained in document

fications de documents, ces déformations grossières, ces exagérations mensongères et qui ne reposent sur rien, devant toutes ces prétendues accusations cousues de fil blanc, faut-il s'étonner que beaucoup de représentants, même parmi ceux qui s'étaient résignés à suivre la délégation des Etats-Unis, soient devenus indécis et aient renoncé à appuyer les textes proposés par les délégations américaine, britannique et grecque? Je cite encore le représentant norvégien qui a déclaré: "... les preuves qui ont été apportées à la Commission ne suffisent pas pour que nous puissions établir en toute certitude que les Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie ont prêté aide et assistance aux partisans grecs, commettant ainsi une infraction à la Charte¹."

Avec une très grande prudence, mais non sans netteté, M. Nils Langhelle a présenté des objections à la résolution des Etats-Unis qui rend les trois voisins septentrionaux de la Grèce responsables des troubles qui se produisent. M. Langhelle a déclaré: "Les données fournies par la Commission d'enquête et par son Groupe subsidiaire justifient-elles une conclusion aussi catégorique, surtout en ce qui concerne la Bulgarie? Nous avons quelques doutes à ce sujet²."

Le représentant français, M. Delbos, que j'ai déjà cité, a déclaré: "Je ne veux pas dire, parce que cela ne nous paraît pas juridiquement établi — car présomption n'est pas preuve — que les Gouvernements albanais, yougoslave et bulgare apportent leur aide à ces guérillas³."

Tout en se montrant fort agressif à l'égard de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de l'Albanie, M. Spaak a dû reculer devant les preuves irréfutables qui établissent la fausseté de ces accusations. C'est ainsi que M. Spaak a déclaré à la Première Commission: "Je ne crois pas qu'on puisse nourrir l'espoir d'établir que les voisins septentrionaux de la Grèce soient les instigateurs de la guerre civile qui se déroule dans ce pays. Personnellement, je ne crois pas qu'ils le soient et si quelqu'un affirme le contraire, je pense que c'est une exagération, une hyperbole⁴."

Venant de représentants qui se sont ralliés à la thèse anglo-américaine qui se sont efforcés de soutenir cette thèse par tous les moyens et de justifier la ligne de conduite tracée par les délégations britannique et américaine, un tel langage ne témoigne-t-il pas de l'écroulement total des accusations portées contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie? Les accusateurs britanniques américains l'ont très vite senti; ils se sont empressés d'accepter conditionnellement l'amendement français, ils s'y sont accrochés comme à une bouée de sauvetage, afin d'éviter la défaite morale qui les eût attendus s'ils s'étaient obstinés. En effet, M. Johnson en présentant au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique son acte d'accusation, tel qu'il figure dans

¹ Sixty-eighth meeting of the First Committee.

² Sixty-third meeting of the First Committee.

³ Sixty-fifth meeting of the First Committee. The speaker is quoting from an interpretation from French into Russian.

¹ Soixante-huitième séance de la Première Commission.

² Soixante-troisième séance de la Première Commission.

³ Soixante-cinquième séance de la Première Commission. Cette citation est tirée de l'interprétation du français en russe.

A/C.1/191, he asserted that the majority of the members of the Commission were convinced of the guilt of Yugoslavia, Bulgaria and Albania, but that the United States Government was prepared to withdraw this charge and to accept the French amendment, if only the Governments of Yugoslavia, Bulgaria and Albania would state that they were prepared to co-operate with the Commission which would be responsible for supervising the implementation of the General Assembly's resolutions.

It was clear from the outset that this declaration was a trick, an attempt to exercise pressure on the three Governments referred to, to extort their agreement to establish a frontier commission on which, apparently, the Governments of the United States of America and the United Kingdom are reposing all their hopes. It was clear from the very beginning that the original charges—which I have already spoken of in such detail, and which were advanced in the United States resolution, which proposed that the General Assembly should take it as proved that Yugoslavia, Albania and Bulgaria had committed a breach of international law by giving, as alleged, assistance to the Greek guerrillas in their struggle against the Tsaldaris regime—were nothing other than an exaggerated demand designed, on the one hand, to intimidate, and on the other hand, to serve as a bargaining counter so that they could later lower the tone, cut the price and by giving way in the matter of their charges against the three Governments, attract to their side those representatives who had protested against these charges but were prepared to consider setting up the commission proposed by the British and Americans.

It is evident from the behaviour of the United Kingdom delegation that this was a bargaining measure, a means of exerting pressure and coercion. Only the day before the settlement of this problem, Mr. McNeil submitted a resolution (document A/C.1/207) which contained no charges against Yugoslavia, Bulgaria and Albania, but merely referred in this respect to the opinion of the majority of the Commission. He suggested that this amendment replace the incriminatory paragraphs of the American resolution, if Yugoslavia, Bulgaria and Albania would accept the conditions laid down by Mr. Johnson. On the following day, however, even without waiting for a reply from Bulgaria or Albania, he urgently distributed to members of the First Committee a new resolution, in which his original proposal was replaced by a harsher formula; he had no scruples about contradicting himself in principle within such a short space of time.

In the First Committee, the USSR delegation pointed out that such a bargain was inadmissible and that it was inadmissible to use all possible means of pressure, to threaten, intimidate, and insist, in order to obtain from Yugoslavia, Bulgaria and Albania an admission of something they cannot admit, a confession of having done something they have not done, promising them in return for this a milder and more lenient resolution, which would be submitted for the consid-

le document A/C.1/191, nous a annoncé que la majorité des membres de la Commission était persuadée de la culpabilité de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de l'Albanie, mais que le Gouvernement américain était prêt à retirer son accusation et à accepter l'amendement français si les Gouvernements yougoslave, bulgare et albanais, se déclaraient prêts à collaborer avec la Commission qui serait chargée de veiller à l'exécution des résolutions de l'Assemblée générale.

Il était clair dès le début que cette déclaration constituait une manœuvre, une ruse, que c'était un moyen de pression sur ces trois Gouvernements pour les obliger à accepter la création d'une commission de frontières dans laquelle les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique semblent mettre tous leurs espoirs. Il était clair, dès le début, que les premières accusations, que j'ai déjà examinées de façon détaillée et qui étaient contenues dans la résolution américaine, par laquelle l'Assemblée générale était invitée à reconnaître comme établi que la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie avaient violé les règles du droit international en prêtant assistance aux partisans grecs dans leur lutte contre le régime Tsaldaris; il était clair, dis-je, que ces accusations n'étaient autre chose qu'une intimidation doublée de marchandage; on se réservait la possibilité de baisser le ton, d'en rabattre sur le prix et, en cédant sur la question de l'accusation formulée contre les trois Gouvernements, de rallier ceux des représentants qui avaient protesté contre ces accusations mais qui néanmoins jugeaient possible de créer la Commission proposée par les Britanniques et les Américains.

Qu'il s'agit d'un marchandage, d'un moyen de pression, l'attitude de la délégation du Royaume-Uni le montre bien. A la veille même du jour où la question devait être tranchée, M. McNeil présentait une résolution (le document A/C.1/207) qui ne contenait aucune accusation contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie, mais qui, sur ce point, se référait simplement à l'avis de la majorité de la Commission. Il proposait de substituer son amendement aux paragraphes de la résolution américaine, qui contenaient ces accusations, si la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie acceptaient les conditions dictées par M. Johnson. Or le lendemain, sans avoir même reçu de réponse de la Bulgarie ou de l'Albanie, il s'est empressé de faire distribuer aux membres de la Première Commission une nouvelle résolution plus sévère que la première; il n'a pas craint à quelques heures d'intervalle de se contredire lui-même d'une façon formelle et flagrante.

La délégation de l'URSS a dit à la Première Commission que ce marchandage était inadmissible, qu'il était inadmissible d'avoir recours à des moyens de pression de toute sorte, de menacer, d'intimider, de revenir à la charge, pour extorquer de la Yougoslavie, de la Bulgarie, et de l'Albanie l'aveu de crimes qu'elles n'ont pas commis et que par conséquent elles ne sauraient avouer, en leur promettant en échange de soumettre une résolution moins sévère, moins dure

eration of the General Assembly. I asked at the time: Are the accusers themselves sure that their charges are just and well-founded, if they adopt such a method of discussing this question in the First Committee? It is enough to say that in the First Committee the American resolution was voted in a rather unusual manner; the voting began not with the beginning, but with the middle; then the end was voted on, and then the beginning. All this was done quite nakedly and rudely. Things reached such a pitch that Mr. Spaak, that well-known authority on procedural matters, said that, of course, the procedure that was being followed was not the best kind of procedural system, not the best way to vote. He even agreed that it was an abnormal method, as we had pointed out in our criticism of those who had adopted this procedure. He said: Well, it can't be helped. If we cannot get the decision we need by using the normal methods established by the rules of procedure, then we can employ methods which are here called abnormal and which certainly do not conform to the rules of procedure.

Thus, the United States delegation finally managed by sundry machinations to obtain a majority of votes; the various paragraphs of the American resolution, after being watered down considerably by the French and United Kingdom amendments, were adopted, with six to eight delegations voting against and a considerable number of delegations, sometimes as many as ten to fifteen abstaining. Here it should be pointed out that in the subsequent voting on the other resolutions, the number of abstentions rose to twenty-six, with six to eight delegations voting in favour of the resolutions, but when a vote was taken on the draft resolution of the Union of Soviet Socialist Republics, some paragraphs of that resolution were rejected by an insignificant majority of seventeen delegations to eleven, with twenty-five to twenty-seven abstentions.

It is only when such monstrous rules of procedure are used as in this case, when delegations abstaining are not reckoned as present and voting, that you get such a situation as this: eleven delegations vote against, and twenty-seven abstain (i.e. do not agree with either resolution), making a total of thirty-eight; and yet the resolution is considered to be adopted because seventeen votes have been cast for it. The trick is so glaring that it can be performed only on someone who has been blind from birth.

Do not these undeniable facts serve as a proof of the moral and political defeat of the Anglo-American bloc, which saw itself compelled by the criticisms expressed by many delegations to withdraw its original accusations and be satisfied with resolutions in which no trace really remains of the Greek-British-American accusations?

Of course, we should be satisfied with this, but we cannot be satisfied, because this is not all. The accusers beat a retreat from the original, absolutely unjustified positions to others which are

à l'examen de l'Assemblée générale. J'ai demandé alors: les accusateurs sont-ils convaincus eux-mêmes de la justice et du bien-fondé de leurs accusations si pour l'examen de cette question à la Première Commission ils ont recours à une pareille méthode? Qu'il me suffise de dire que pour le vote de la résolution américaine à la Première Commission, on a suivi une procédure qui n'est pas tout à fait habituelle: on a commencé non pas par le début, mais par le milieu, puis on a mis aux voix la fin et enfin le début. Tout cela a été fait avec sans-gêne et grossièreté, au point que M. Spaak, qui fait autorité en matière de procédure, a dû déclarer que, évidemment, la procédure de vote adoptée est loin d'être la meilleure. Il a même admis que c'était une procédure anormale, comme nous le reprochions à ceux qui y ont eu recours. Mais que voulez-vous, a-t-il déclaré, si nous ne pouvons pas trouver la solution qui nous convient en employant les moyens ordinaires prévus par le règlement intérieur, il nous est alors loisible d'appliquer une méthode qu'on considère ici comme anormale, et qui, en fait, n'est pas conforme au règlement.

En employant tous les moyens possibles et impossibles, la délégation des Etats-Unis a pu ainsi s'assurer une majorité de voix; certains paragraphes de la résolution américaine, fortement atténués d'ailleurs par les amendements français et britannique, ont été adoptés alors que six à huit délégations votaient contre et qu'un nombre considérable de délégations, allant jusqu'à dix ou quinze s'abstenaient. Il faut noter ici que lors des scrutins suivants, portant sur d'autres résolutions, le nombre des abstentions s'est parfois élevé à vingt-six, alors que six à huit délégations votaient en faveur de ces résolutions; enfin, lorsqu'on a voté sur la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, quelques-uns des paragraphes ont été rejetés par la très petite majorité de dix-sept voix contre onze, avec vingt-cinq ou vingt-sept abstentions.

En effet, c'est seulement en appliquant une règle de procédure aussi grotesque que celle qui a été adoptée ici, et en vertu de laquelle les délégués qui s'abstiennent ne sont pas considérés comme présents et votants, que l'on peut aboutir à pareille situation: onze voix contre; vingt-sept abstentions de la part de représentants qui ne sont pas d'accord avec telle ou telle résolution; cela fait trente-huit, mais la résolution n'en est pas moins déclarée adoptée, parce qu'elle a obtenu dix-sept voix. C'est là une manœuvre si évidente qu'elle ne saurait tromper que les aveugles de naissance.

Ces faits indéniables ne témoignent-ils pas de la défaite morale et politique subie par le bloc anglo-américain? Il a dû abandonner ses premières accusations devant les critiques vigoureuses que lui ont adressées de nombreuses délégations, et il doit se contenter de résolutions où, en somme, il ne reste pas trace des accusations gréco-anglo-américaines.

Nous devrions évidemment être satisfaits de cette constatation, mais nous ne pouvons l'être, parce que cela n'est pas tout. Les Anglo-Américains abandonnent leur position de départ, qui

masked behind a thin veil of fine words; but, in actual fact, the same incriminatory provisions are introduced, or in other words, as I have already said in the First Committee, a dose of castor oil is diluted with something sweet so as to make it taste less unpleasant. That is not satisfactory. The United States resolution must be rejected in its present amended American-British-French form as well, because it is unjust and because you cannot refer to the opinion of the majority of the Commission, based on those same false witnesses who do not even deserve to be mentioned in the august Assembly where we are now gathered, the General Assembly of the United Nations.

We cannot adopt a resolution which is in any way based upon the testimony of these perjurers, *agents provocateurs* and criminals, for whom no one wants to take responsibility, as was shown by the First Committee which placed the responsibility entirely upon the Commission of Investigation. You are asked to approve in this form a decision which cannot bring peace, order or tranquillity but which, on the contrary, may become a source of fresh difficulties and complications, fresh grievances and insults, which may become a source of new complications in the various foreign policy questions which for two years past have been constantly on the agenda of one or another organ of the United Nations and for which no solution has yet been found.

If the work of the Commission of Investigation which was sent at the time to the Greek frontiers by the Security Council is to result finally in what is contained in the majority resolution, there will be every justification for saying that "the mountain has given birth to a mouse". There was, of course, no point in sending this Commission merely for this purpose. There was no point in setting it up. But the Commission was set up. The Commission was sent. The Commission has given us worthless material which cannot serve as a basis for our decisions. And now, in spite of the obvious failure of the work of this Commission and its Subsidiary Group, it is proposed that we set up a new commission, which will again be sent to the same place, to Salonika or to some other place, so that it may observe what is happening on the frontiers, so that it may be able to control the activities of the Yugoslav, Albanian and Bulgarian Governments, so that it can interfere in their internal affairs, tackling once again its task in an irresponsible manner and failing to act as it should in an unbiased and objective manner, just as did the first Commission. It is impossible to agree to set up such a commission, the functions of which, moreover, directly contravene the fundamental principles of our Charter, namely, the sovereign equality of peoples. That is why the USSR delegation voted against setting up this Commission, and, *a fortiori*, against sending it

était absolument indéfendable et se retirent sur d'autres positions en se couvrant d'un rideau d'arguments d'ordre littéraire; mais, au fond, ils s'obstinent toujours à maintenir les mêmes accusations. En d'autres termes, comme je l'ai déjà dit à la Première Commission, on dilue l'huile de ricin dans un verre d'eau sucrée afin que le goût en soit moins désagréable. Nous ne pouvons nous contenter de cela. La résolution américaine doit être également rejetée sous sa forme actuelle telle qu'elle se présente à la suite des amendements français et britannique, parce qu'elle est injuste, parce qu'on ne saurait faire valoir l'opinion de la majorité de la Commission, laquelle se fonde sur les dépositions de témoins qui ne sont pas dignes de foi et dont les noms ne méritent même pas d'être mentionnés devant cette haute Assemblée, devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous ne pouvons adopter une résolution qui se fonde, dans quelque mesure que ce soit, sur les dépositions de ces faux témoins, de ces provocateurs, de ces criminels, que personne ne se soucie de couvrir: ainsi, la Première Commission, loin d'accepter des responsabilités, les rejette entièrement sur la Commission d'enquête. On vous demande donc d'approuver, sous cette forme, une décision qui ne peut ramener ni la paix, ni l'ordre, ni le calme, mais qui menace au contraire de devenir la source de nouvelles difficultés, de nouvelles complications, de nouveaux outrages et de nouvelles offenses en provoquant de nouvelles complications dans ces relations politiques qui, depuis deux ans déjà, figurent à l'ordre du jour de l'un ou de l'autre des organes de l'Organisation des Nations Unies et pour lesquelles on continue à ne pas trouver de solution.

Si la tâche de la Commission d'enquête que le Conseil de sécurité a en son temps envoyée aux frontières de la Grèce doit aboutir, en fin de compte, à ce que contient la résolution de la majorité, on peut dire, à juste titre, que "la montagne a accouché d'une souris". Pour un tel résultat, ce n'était évidemment pas la peine d'envoyer cette Commission. Ce n'était pas la peine de la créer. Mais, la Commission a été créée; elle a été envoyée. Elle nous rapporte une documentation sans valeur et qui ne peut servir de fondement à nos décisions. Et maintenant, malgré l'échec évident des travaux de cette Commission et de son Groupe subsidiaire, voici qu'on nous propose de créer une nouvelle commission, qui serait de nouveau envoyée au même endroit, à Salonique ou ailleurs, pour observer ce qui se passe aux frontières; cette commission aurait la possibilité de contrôler l'activité des Gouvernements yougoslave, albanais et bulgare et d'intervenir dans leurs affaires intérieures en procédant avec la même absence de scrupules que la Commission originale et sans remplir son devoir d'impartialité et d'objectivité. La création de cette commission, dont les fonctions seraient, en outre, en contradiction flagrante avec un principe essentiel de notre Charte, celui de l'égalité de souveraineté des peuples, la création de cette commission est inacceptable. Voilà pourquoi la délégation de l'URSS a voté contre la création de cette commission et, *a fortiori*, contre l'envoi

out and against its continuing to exercise the functions which are being foisted upon it by the First Committee.

The establishment of such a commission constitutes an obvious breach of the most important principle of our Charter, as was pointed out by the USSR delegation in a detailed statement in the First Committee. I consider that I need only remind you of this and so be absolved from expatiating on this question in detail.

The Greek question is causing anxiety to the peoples of all democratic, peace-loving States, and the decision proposed by the First Committee cannot possibly relieve this anxiety. Peace-loving peoples cannot condone attempts to conceal the real source of the evils and sufferings which have descended upon the Greek people and which are threatening the peace and security of Greece's neighbours and, ultimately, the security of the whole world. Only by removing this real source of evil can we ensure peace on the Greek frontiers, can we liquidate the complications in foreign policy which are threatening peaceful co-operation in the Balkans.

The USSR delegation drew the attention of the First Committee, and before that the attention of the Security Council, to numerous facts which confirm that the Greek Government itself is responsible for this internal political situation and the foreign political situation resulting therefrom. These facts were pointed out to the Commission of Investigation, which showed a complete disregard for impartiality and for its duty of thoroughly and impartially investigating the facts which, in the interests of truth, were pointed out by the Yugoslav, Bulgarian and Albanian authorities.

Do I not have the right to point out, from this distinguished platform, that this Commission, incidentally, acted in such a provocatively biased manner that, when, for instance, the Greeks suggested that fourteen incidents on the Greek-Yugoslav frontier should be investigated, all these incidents except one, that at Agnos Germanos, were investigated? When the Yugoslav representative proposed that three incidents—those at Pericleia, Chrissi and Lake Doiran, which took place in September, October and November 1946 respectively—be investigated, not one of these incidents was investigated by the Commission. When the Albanian Government recommended that eight incidents be investigated, only three were investigated. When it asked for thirty-two witnesses to be given a hearing, only eight were heard. The demands of the Greek Government were, however, given almost complete satisfaction.

That is how the Commission operated in the past. We have no guarantee that a commission will act differently in the future, because there is no justification for the activities of such a commission except the political plan which has been worked out in the labyrinths of the State Department and the British Foreign Office, and which consists in placing Greece under tutelage and turning her into a strategic base, under

en Grèce et contre l'activité ultérieure de cette commission dans le rôle que lui impose la Première Commission.

La création d'une commission de ce genre constituerait une violation flagrante du principe le plus important de notre Charte et la délégation de l'URSS a déjà eu l'occasion d'en parler longuement à la Première Commission. Je crois qu'il suffit de le rappeler et que je puis me dispenser d'exposer les détails de cette question.

La question grecque remplit d'inquiétude l'opinion publique dans les pays pacifiques et démocratiques, et la solution que nous propose la Première Commission ne peut aucunement apaiser cette inquiétude. Les peuples pacifiques ne peuvent accepter les tentatives qu'on fait pour dissimuler la cause véritable des malheurs et des misères qui accablent le peuple grec et qui constitue une menace pour la paix et la sécurité des pays limitrophes de la Grèce, ainsi qu'en fin de compte pour la sécurité du monde entier. C'est seulement en éliminant cette cause véritable du mal qu'on pourrait assurer la paix le long des frontières grecques et faire cesser les complications d'ordre international qui mettent en danger la collaboration pacifique dans les Balkans.

La délégation de l'URSS a attiré l'attention de la Première Commission, et précédemment celle du Conseil de sécurité, sur de nombreux faits qui confirment que c'est le Gouvernement grec lui-même qui est responsable de la situation politique intérieure de la Grèce, et de la situation extérieure qui en résulte. Ces faits ont été également mentionnés à la Commission d'enquête, mais cette Commission a failli à son devoir qui était d'enquêter d'une manière impartiale sur les faits que lui avaient soumis les autorités yougoslaves, bulgares et albanaises désireuses d'établir la vérité.

N'ai-je pas le droit de vous faire observer, du haut de cette auguste tribune, que la Commission a agi avec une partialité révoltante? En effet, lorsque les Grecs lui ont proposé de faire une enquête sur quatorze incidents qui s'étaient produits à la frontière gréco-yougoslave, la Commission a enquêté sur tous ces incidents sauf un, celui de Agnos Germanos. Mais lorsque le représentant yougoslave a demandé à la Commission d'enquêter sur trois incidents: celui de Pericleia, de Crissi et du lac Doiran, qui s'étaient produits en septembre, octobre et novembre 1946, la Commission n'a enquêté sur aucun d'entre eux. Lorsque le Gouvernement albanais a demandé une enquête sur huit incidents, trois seulement ont fait l'objet d'un examen. Lorsqu'il a demandé qu'on interrogeât trente-deux témoins, la Commission en a entendu seulement huit. Quant aux demandes du Gouvernement grec, elles ont été satisfaites presque intégralement.

Telle a été l'attitude de la Commission dans le passé. Nous ne sommes pas sûrs qu'il n'en sera pas de même à l'avenir, car la seule raison d'être de cette Commission est de se conformer au plan politique qui a été conçu dans les tréfonds du Département d'Etat et du *Foreign Office* britannique, plan qui consiste à mettre la Grèce en tutelle et à la transformer en une base militaire et stratégique, sous prétexte de la pré-

cover of the economic assistance purportedly being given or which it is intended to give to Greece.

We say: You want to render assistance; then let us set up a commission which will ensure that this assistance is indeed used for the needs of the Greek people and not for building strategic roads, not for building all kinds of aerodromes, not for training new corps of gendarmes and police to clear up the guerrillas and not for fighting the vanguard of the democratic forces in Greece, the Greek people as a whole.

We say: if the Commission had done its work objectively and impartially, the First Committee would have had sufficient data exposing the intrigues of the Greek authorities against Yugoslavia, Bulgaria and Albania. But for us to be able to establish this reliably and to raise the question of the Greek Government's responsibility for all that is happening on the Greek-Yugoslav, the Greek-Bulgarian and Greek-Albanian frontiers, there is quite enough information even in that wretched documentation, in those rubbishy 20,000 pages, which were collected in the territories where the Commission worked in Greece and around Greece.

That is why the USSR delegation proposes in its resolution (document A/AC.1/199) that the Greek Government be held responsible and that the appropriate conclusions be drawn from this. The most important conclusion reached by the USSR delegation, on the basis of numerous facts and of a thorough study of the situation which has arisen in Greece, is that the responsibility for this situation must be borne by the banking and commercial cliques which wield power in Greece and by the Governments of States which are the main motive forces of Greek policy as a whole.

The support given by the Governments of the United States and the United Kingdom to the present Greek Government, which serves the interests of Greek reactionaries, is the main reason for the political and economic crisis Greece is undergoing. All these facts leave no room for doubt that the entire guilt and responsibility for the various events and incidents in the relations between Yugoslavia, Bulgaria and Albania, on the one hand, and Greece on the other, must be borne by the Greek Government and must also be borne by those foreign States which, by their interference in Greek internal affairs and their support of the anti-democratic and reactionary forces within Greece, are creating and increasing the numerous difficulties and abnormalities, such as the clashes and complications which have given rise to the tense situation in Greece and in that part of Europe as a whole. We are convinced that the presence in Greece of British troops and the presence in Greece of many military instructors and experts complicates the matter still further.

That is why the Government of the USSR has been insisting, for more than a year, on the withdrawal of British troops from Greece, and on the recall of the United States military missions, instructors and experts. Satisfaction of

tendue aide économique qu'on lui apporte ou qu'on se propose de lui apporter.

Nous disons: vous voulez aider la Grèce; formons donc une commission chargée de veiller à ce que cette aide serve uniquement à satisfaire les besoins du peuple grec et non pas à construire des routes stratégiques, des terrains d'atterrissage ou à former de nouveaux corps de gendarmerie et de police pour écraser le mouvement des partisans, pour lutter contre l'avant-garde des forces démocratiques en Grèce, pour combattre le peuple grec tout entier.

Nous disons: si la Commission d'enquête avait agi avec objectivité et impartialité elle aurait fourni à la Première Commission un nombre suffisant de documents dévoilant les intrigues des autorités grecques contre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. Mais, même ces documents si peu satisfaisants qu'ils soient, ce fatras de vingt mille pages qu'a réuni la Commission chargée d'enquêter en Grèce et aux frontières grecques, suffisent pleinement à démontrer ces intrigues et nous permettent de poser la question de la responsabilité du Gouvernement grec pour tout ce qui s'est produit aux frontières gréco-yougoslave, gréco-bulgare et gréco-albanaise.

C'est pour cette raison que la délégation de l'URSS propose, dans sa résolution (document A/C.1/199), de reconnaître la culpabilité du Gouvernement grec et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. La conclusion principale que la délégation de l'URSS tire d'un grand nombre de faits ainsi que d'un examen soigneux de la situation qui s'est créée en Grèce est que la responsabilité de cette situation incombe à la clique de banquiers et de marchands qui est au pouvoir en Grèce, ainsi qu'aux Gouvernements des pays qui sont le moteur principal de la politique grecque.

L'appui accordé par les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni au Gouvernement grec actuel, qui sert les intérêts des milieux réactionnaires grecs, est la cause principale de la crise économique et politique actuelle dans ce pays. Tout cela ne laisse aucun doute que toute la responsabilité des événements affectant les relations entre la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie d'une part, et la Grèce d'autre part, incombe au Gouvernement grec lui-même, ainsi qu'à ceux des pays étrangers qui, par leur intervention dans les affaires intérieures de la Grèce et par l'assistance qu'ils prêtent aux forces antidémocratiques et réactionnaires dans ce pays, créent ou aggravent les nombreuses anomalies et difficultés, les nombreux conflits et complications dont provient la tension qui existe en Grèce et dans toute cette partie de l'Europe. La présence en Grèce de troupes britanniques ainsi que de nombreux instructeurs et experts ne fait, nous en sommes convaincus, qu'aggraver la situation.

C'est pour cette raison que, depuis plus d'un an, le Gouvernement de l'URSS demande avec insistance que les troupes britanniques soient retirées de Grèce et que les missions militaires, les instructeurs et les experts américains soient

this legitimate demand is the essential pre-requisite for the re-establishment of order and social tranquillity in Greece, and is also the main condition for the establishment of normal relations between Greece and the States which are her northern neighbors.

The Government of the USSR considers it important to ensure that the materials sent to Greece under the pretext of giving it economic assistance are actually used for this purpose, that is to say, as economic assistance. To this end, the Government of the USSR insists that a special commission be established to supervise and ensure the utilization of such aid solely in the interests of the Greek people.

I shall conclude my statement as I began. The most important question, the fundamental basis of this whole Greek problem, is the withdrawal of foreign troops from Greece. No one can deny that the presence of British troops in Greece is having not a positive, but, on the contrary, a negative influence, and is giving rise to very many complications.

I have already referred in the First Committee to a statement by Major Willis, a member of the Labour Party, who pointed out two years ago that the Greek crisis would not be settled so long as the existing state of affairs continued, so long as the best elements of the Greek people were considered as criminals and treated as criminals under the very noses of the British Army and of British political officials.

I drew attention to the statement made at the same time by another British Labour Member of Parliament, Mr. Greenwood, who said, "It is intolerable that British troops should be used in a way, which has led to international strife in Greece."¹

I would remind you of a letter from a British airman stationed in Salonika, which was read in the British House of Commons. In describing a peaceful demonstration by Greek patriots, the writer of this letter who declared that if the British authorities would only abstain from bringing troops hostile to the people into these regions, there would be no civil war. It is after all no mere chance that right-wing leaders in Greece openly justify their acts of banditry by saying that nothing will happen to them, because the British support them and, since they enjoy the support of British arms, they do not need to make any compromise with any political parties within the country.

People talk of the difficult position of Greece. There are enough new and fresh forces in that country, however, which can find a solution for the difficult situation which has arisen there without outside help, without the help of foreign troops, the more so as this help actually produces results from which the Greek people are the greatest sufferers.

That is why the USSR delegation insists upon its proposal regarding the immediate withdrawal from Greece of British armed forces and also of

rappelés. Satisfaire cette demande légitime est la condition essentielle du rétablissement de l'ordre et de la paix en Grèce ainsi que de l'établissement de relations normales entre la Grèce et ses voisins du nord.

Le Gouvernement de l'URSS estime qu'il est indispensable d'assurer que les ressources qu'on envoie en Grèce, sous prétexte d'aide économique à ce pays, soient effectivement utilisées à cette fin, c'est-à-dire aux fins d'aide économique. C'est pourquoi le Gouvernement de l'URSS insiste pour qu'on crée une commission spéciale chargée de veiller à ce que l'aide fournie à la Grèce soit utilisée uniquement dans l'intérêt du peuple grec.

Je termine par où j'ai commencé. La question véritable, le point essentiel dans tout ce problème grec, c'est le retrait des troupes étrangères stationnées en Grèce. Personne ne saurait nier que la présence des troupes britanniques en Grèce est loin d'être bienfaisante; son influence sur la situation est en effet défavorable, puisqu'elle est la cause de complications sans nombre.

Nous avons déjà mentionné à la Première Commission, une déclaration du commandant Willis, membre du parti travailliste, qui avait dit, il y a deux ans, qu'on ne pourrait régler la crise grecque tant que se prolongerait la situation qui existait alors et tant qu'on continuerait, sous le nez de l'armée britannique et des fonctionnaires politiques anglais, à traiter les meilleurs fils du peuple grec comme des criminels.

Nous avons mentionné une déclaration faite au même moment par M. Greenwood, membre du Parlement britannique, qui avait dit: "Il est intolérable que les troupes britanniques soient utilisées d'une façon qui a déjà provoqué un différend international en Grèce."

Je vous rappellerai une lettre qu'un aviateur britannique avait envoyée de Salonique et qui a été lue à la Chambre des Communes. En décrivant une manifestation pacifique des patriotes grecs, l'auteur de cette lettre disait que si les autorités britanniques n'envoyaient pas dans ces régions des troupes hostiles aux masses populaires, aucune guerre civile ne pourrait se produire. Ce n'est pas un hasard que les chefs des partis de droite en Grèce justifient ouvertement leurs actes de brigandage en déclarant que, de toute façon, ils ne risquent rien puisque les Britanniques les soutiennent et que, forts de l'appui des troupes britanniques, il n'ont pas besoin de chercher un compromis avec les autres partis politiques du pays.

On nous parle de la situation difficile où se trouve la Grèce. Mais il y a dans ce pays assez de forces neuves et jeunes capables de trouver une solution aux difficultés sans l'assistance de personne, sans l'assistance de troupes étrangères, d'autant plus que l'aide apportée par celles-ci aboutit en réalité à des résultats dont le peuple grec est le premier à souffrir.

C'est pour toutes ces raisons que la délégation de l'URSS insiste sur sa proposition concernant le retrait des forces armées britanniques station-

¹ Re-translated from the Russian.

American military instructors, experts, inspectors, and similar specialists.

The USSR delegation is convinced that the withdrawal of foreign troops from Greece will prove to be an effective and powerful way of helping to solve the Greek question finally and permanently to the benefit of the Balkan peoples and the peoples of the whole world.

Mr. Belt (Cuba) took over the Chair from Mr. Aranha (Brazil).

The PRESIDENT: I call upon the representative of Poland.

Mr. LANGE (Poland): You are called upon today to pass judgment upon a question which has vexed the United Nations almost since the very beginning of the Organization's existence. The Greek problem has been before the forum of the United Nations since January 1946 and it is no closer to a solution today than it was nearly two years ago. On the contrary, the situation has become progressively worse, and today the Greek question has caused a deep split in the ranks of the United Nations. There certainly must be something wrong with the way in which this problem has been handled within the framework of our Organization.

The Greek question was brought before the Security Council in January 1946 by the representative of the Soviet Union.¹ At that time, the representative of the USSR drew the attention of the Security Council to the fact that the presence of British troops in Greece is "fraught with serious consequences, both for the Greek people and for the maintenance of peace and security".² The majority of the members of the Security Council did not share this view and denied it. Finally, the problem was considered as solved after a statement had been made by the representative of the United Kingdom that British troops would be withdrawn from Greece as soon as possible. Indeed Mr. Bevin, who then represented the United Kingdom in the Security Council, declared on 1 February 1946—and I quote Mr. Bevin's statement: "... I have been pressing the Greek Government to get on with the task of establishing tranquillity in the country, to get the elections over with, and let the British troops come home. As anybody knows who knows our country, after six years of war everybody in this country is anxious for our troops to return home."³

Again on 4 February 1946 Mr. Bevin stated: "... it is the policy of the British Government to try to get a stable government out of that election and to carry out what we have promised the Greek Government. As soon as the Greeks have got that over and have their government, they should by that time have the police or-

nées en Grèce et le rappel des instructeurs militaires, des experts, des inspecteurs et des autres spécialistes américains.

La délégation de l'URSS est convaincue que le retrait des troupes étrangères stationnées en Grèce constituera un moyen efficace et puissant pour résoudre la question grecque d'une façon durable et définitive, pour le bien des peuples balkaniques et pour celui des peuples du monde entier.

M. Belt (Cuba) remplace au fauteuil présidentiel M. Aranha (Brésil)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): On vous demande aujourd'hui de porter un jugement sur une question qui a été un sujet de préoccupation pour les Nations Unies depuis la création même de l'Organisation. Le problème grec a été porté à la tribune de l'Organisation des Nations Unies dès le mois de janvier 1946 et aujourd'hui nous ne sommes pas plus près d'une solution qu'il y a bientôt deux ans. Tout au contraire, la situation s'est aggravée progressivement et actuellement la question grecque provoque une scission profonde dans les rangs des Nations Unies. Il doit certainement y avoir quelque chose de défectueux dans la manière dont ce problème a été traité dans le cadre de notre Organisation.

La question grecque a été portée devant le Conseil de sécurité en janvier 1946 par le représentant de l'URSS¹. A cette époque, le représentant de l'Union soviétique a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que la présence des troupes britanniques en Grèce était "grosse de conséquence graves pour le peuple grec ainsi que pour le maintien de la paix et de la sécurité"². La majorité des membres du Conseil de sécurité ne partagèrent pas cette opinion et la réfutèrent. Finalement, le problème a été considéré comme réglé après que le représentant du Royaume-Uni eût déclaré que les troupes britanniques seraient retirées de Grèce dès que possible. En effet, M. Bevin qui représentait alors le Royaume-Uni au Conseil de sécurité a fait, le 1^{er} février 1946, la déclaration suivante: "... j'avais insisté auprès du Gouvernement hellénique pour qu'il entreprît de rétablir le calme dans le pays, de procéder aux élections, et de permettre ainsi à nos troupes de regagner la Grande-Bretagne. Comme aucun de ceux qui nous connaissent ne l'ignore, chacun, dans notre pays, après six ans de guerre, est impatient de voir nos soldats regagner leurs foyers"³.

Le 4 février 1946, M. Bevin déclarait à nouveau que la politique du Gouvernement britannique est: "... tenter de faire surgir un gouvernement stable des élections grecques, et ... exécuter les engagements que nous avons pris envers le Gouvernement grec. Aussitôt que les élections seront terminées et que la Grèce aura

¹ See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 3, pages 73 and 74.*

² *Ibid.*, No. 1, page 74.

³ *Ibid.*, page 84.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité Première Année, Première Série, Supplément No 1, Annexe 3, pages 73 et 74.*

² *Ibid.*, No 1, page 74.

³ *Ibid.*, page 84.

ganized and such army as they need, within a very short time anyway, and we want to withdraw. I have repeated this over and over again to the USSR Government which has always accepted it . . ."¹

After these declarations, the Security Council considered the matter closed. Indeed, the Greek question might have been closed forever if the promise made by the Government of the United Kingdom had been carried out. But one year passed, and another is nearing its end, and foreign troops and foreign military personnel are still stationed in Greece. They are stationed there with the explicit purpose of supporting the Greek regime which was brought into power in December 1944 with the aid of British troops.

However, the Greek regime, a child of foreign intervention, maintained in power through foreign military aid, proved itself unable to win the support of the Greek people. In order to organize its political machine, this regime had to rely strongly on extreme right-wing elements, organizations and armed bands, definitely of a fascist character. It staffed its army, police and administration with people who collaborated with the nazis at the time when the Greek nation suffered under German occupation and carried on a heroic struggle of resistance against the Germans. Those elements embarked upon a war of revenge against all democratic forces among the Greek people which had fought for democracy and the reconstruction of the country under the pre-war right-wing dictatorship as well as during the period of German occupation.

The forces of Greek democracy organized in the EAM and other democratic groups were suppressed and persecuted. All this took place under the benevolent eye and with the active aid of foreign troops. But, although suppressed and persecuted, these democratic forces refused to give up their struggle for the freedom of the Greek nation and for a democratic reconstruction of their country. Deprived of the means of legal and normal political activity, some of them went underground and took up their activity as guerrillas.

At the same time the Greek regime, in order to divert the attention of the Greek people, embarked upon an aggressive campaign against the country's northern neighbours. The first step in the campaign was a systematic persecution of the Slav-speaking and Albanian-speaking national minorities in northern Greece. Then the campaign was extended to Albania. In an attempt to enlist the support of the Greek people, the Greek Government brought forth territorial claims for the southern part of Albania and declared that it was in a state of war with Albania.

This attitude on the part of the Greek Government towards Albania still persists today and, during the last debate on the Greek question in

son gouvernement, elle organisera sa police et l'armée dont elle a besoin, et cela dans un délai très bref, et alors nous comptons bien nous retirer. J'ai renouvelé ces assurances au Gouvernement de l'URSS à maintes reprises et il les a toujours accueillies avec satisfaction¹.

Après ces déclarations, le Conseil de sécurité a considéré que la question était close. En réalité, la question aurait pu être close à jamais si la promesse faite par le Gouvernement du Royaume-Uni avait été tenue. Mais une année passa, puis une autre, et cependant les troupes étrangères et le personnel militaire étranger sont toujours stationnés en Grèce. Ils s'y trouvent dans le dessein formel de soutenir le Gouvernement grec qui a été porté au pouvoir en décembre 1944 avec l'appui des troupes britanniques.

Cependant, le régime grec, né de l'intervention étrangère et maintenu au pouvoir grâce à l'aide militaire étrangère, s'est avéré incapable de gagner l'appui du peuple grec. Pour organiser ses cadres politiques, ce régime a dû compter en grande partie sur des éléments d'extrême droite, sur des organisations et des bandes armées dont le caractère fasciste ne laisse aucun doute. Son armée, sa police et les fonctionnaires de son administration ont été recrutés parmi des gens qui avaient collaboré avec les nazis à une époque où la nation grecque souffrait de l'occupation allemande et menait une résistance héroïque contre les Allemands. Ces éléments se sont lancés dans une guerre de revanche contre toutes les forces démocratiques du peuple grec qui avaient combattu pour la démocratie et la restauration de leur pays, sous la période de dictature d'extrême droite d'avant-guerre, comme au cours de la période d'occupation allemande.

Les forces démocratiques grecques groupées dans l'organisation EAM, et dans d'autres groupements démocratiques ont été anéanties et persécutées. Tout cela eut lieu sous le regard bienveillant et avec l'aide active des troupes étrangères. Mais, bien que décimés et persécutés, ces éléments démocratiques se refusèrent à abandonner leur lutte pour la liberté de la Grèce et pour la reconstruction démocratique de leur pays. Privés des moyens d'activité politique légale et normale, certains de ces éléments organisèrent une résistance clandestine et poursuivirent leur activité sous forme de guérilla.

En même temps, le Gouvernement grec, afin de détourner l'attention du peuple grec, entreprit une campagne agressive contre les voisins septentrionaux de la Grèce. Il commença par une persécution systématique des minorités nationales de langue slave et de langue albanaise du nord de la Grèce. Puis la campagne se développa et fut dirigée contre l'Albanie. Pour essayer de s'assurer l'appui du peuple grec, le Gouvernement grec fit valoir des revendications territoriales sur la partie sud de l'Albanie et se déclara en état de guerre avec ce pays.

Actuellement, cette attitude du Gouvernement grec envers l'Albanie n'a pas changé et, au cours des derniers débats qui se sont déroulés au

¹ Voir les *Procès-verbaux du Conseil de sécurité*, Première Année, Première Série, Supplément No 1, Annexe 3, page 105.

¹ *Ibid.*, page 105.

the Security Council, when the proposal was made that diplomatic relations be established between Greece and Albania, the representative of Greece on 23 July 1947—you can read it in the verbatim record of that meeting¹—reiterated the view of the Greek Government that Greece considers itself to be in a state of war with Albania.

On 4 October 1947, in my speech before the Political and Security Committee of this Assembly,² I invited Mr. Tsaldaris, the Greek Minister for Foreign Affairs, who was present in the committee room, to explain to the Committee whether his Government still maintained that position. I repeated the same question on 13 October, but no answer was ever given. Mr. Tsaldaris is in this room, and I would ask him with all respect to give us a straightforward answer to this question, an answer of "yes" or "no".

This attitude of the Greek Government towards Albania led to a number of frontier incidents which alarmed the Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, a close neighbour of the Balkan countries. Accordingly the Ukrainian Government brought the problem of the incidents between Greece and Albania to the attention of the Security Council on 24 August 1946. In his telegram to the Secretary-General, Mr. Manuisky, Minister for Foreign Affairs of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, stated the following:

"I ask you to place on the agenda for the next meeting of the Security Council the situation in the Balkans which has resulted from the policy of the Greek Government, and which endangers the maintenance of international peace and security, as well as the question of measures to be adopted by the Security Council without delay in order to eliminate this threat to peace."³

Thus, Mr. Manuisky pointed out the international dangers inherent in the attitude of the Greek Government towards its northern neighbour. Unfortunately, at that time the majority of the Security Council refused to recognize these dangers and dismissed the request of the Ukraine—and this was said by some members quite clearly and can be found in the verbatim records—as "a mere piece of propaganda". At the request of the representative of Australia, the Greek question was removed from the agenda. Thus, the Security Council went on record as stating that it did not consider relations between Greece and her northern neighbour as endangering the peace.

Conseil de sécurité sur la question grecque, lorsqu'on a proposé l'établissement de relations diplomatiques entre la Grèce et l'Albanie, le représentant de la Grèce a confirmé, le 23 juillet 1947—comme vous pourrez le voir dans le compte rendu sténographique¹ de cette séance—le point de vue du Gouvernement grec selon lequel la Grèce se considère comme étant en état de guerre avec l'Albanie.

Le 4 octobre 1947, dans le discours que j'ai prononcé devant la Commission des questions politiques et de sécurité², j'ai invité M. Tsaldaris, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, qui se trouvait dans la salle de conférences, à préciser aux membres de la Commission si son Gouvernement maintenait toujours la même attitude. J'ai posé à nouveau cette question le 13 octobre, mais je n'ai jamais reçu de réponse. M. Tsaldaris est présent aujourd'hui dans cette salle et je lui demande, avec tout le respect que je lui dois, de répondre d'une façon catégorique "oui" ou "non" à cette question.

Cette attitude du Gouvernement grec envers l'Albanie a provoqué un certain nombre d'incidents de frontière qui ont alarmé le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine, voisine des pays balkaniques. En conséquence, le Gouvernement de l'Ukraine a signalé, le 24 août 1946, à l'attention du Conseil de sécurité la question des incidents survenus entre la Grèce et l'Albanie. Dans son télégramme adressé au Secrétaire général, M. Manuisky, Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine déclare ce qui suit:

Je vous demande "... d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de sécurité la situation qui a été provoquée dans les Balkans par la politique du Gouvernement hellénique et qui met en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'y inscrire également la question des mesures que le Conseil de sécurité devra prendre sans délai afin d'éliminer ce danger pour la paix"³.

M. Manuisky soulignait ainsi le danger qui résultait sur le plan international de l'attitude du Gouvernement grec à l'égard de son voisin du nord. Malheureusement, la majorité des membres du Conseil de sécurité s'est refusée alors à reconnaître l'existence de ce danger et a rejeté la demande de l'Ukraine en la qualifiant de "simple geste de propagande"; c'est ce qui a été dit par certains membres, comme on peut le vérifier dans le compte rendu. A la demande du représentant de l'Australie, la question grecque fut rayée de l'ordre du jour. Ainsi, le Conseil de sécurité a déclaré, et il en a été pris acte officiellement, qu'il ne considérait pas les relations entre la Grèce et son voisin septentrional comme susceptibles de mettre la paix en danger.

¹ See document S/P.V./164 to be published in the *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 62.

² See document A/C.1/SR.66 to be published in the *Official Records of the second session of the General Assembly*, First Committee.

³ See *Official Records of the Security Council*, First Year, Second Series, Supplement No. 5, Annex 8.

¹ Voir le document S/P.V./164 qui sera publié dans les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 62.

² Voir le document A/C.1/SR.66 qui sera publié dans les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Première Commission.

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Seconde Série, Supplément No 5, Annexe 8.

It seemed that the Greek problem had been disposed of. However, the internal difficulties in Greece were growing. The restoration of the monarchy, carried out with British aid, and the elections, in which a substantial part of the population—I think fifty-one per cent—refused to take part, failed to restore the internal peace of the country. It was after this election that, according to the statement of Mr. Bevin, the British armies were to withdraw.

It has been pretty long since then. At the same time, although Greece had received more *per capita* foreign aid than any other country in Europe—the total aid given to Greece up to 31 March 1947 was 870 million dollars—the Greek regime still proved unable to restore the Greek economy. Unrest grew and so did the terror used against the Greek democratic forces. With it grew the resistance of the Greek people. Driven in part to armed resistance, they organized the Greek democratic army. The Greek Government, unable to cope with this growing resistance, looked for increased foreign intervention. A way to achieve it was discovered in December 1946.

In that month the Greek Government came to the Security Council with the charge that the Governments of Albania, Bulgaria and Yugoslavia gave aid and support to the Greek democratic army.¹ During the entire year of 1946, when the Greek problem was twice discussed before the Security Council, this charge was not brought forward.

It was not brought forward in September 1946, when relations between Greece and Albania were explicitly considered in the Security Council for nearly four weeks. Actually, the majority of the Council believed that nothing was going on which would endanger the maintenance of international peace and security. Suddenly it was discovered in December 1946.

The alleged aid given by Greece's northern neighbours to the Greek democratic army was discovered suddenly in December 1946, as I said, when the Greek Government felt the need for a new instalment of foreign intervention. But so new were the allegations that the Council decided for the time being to take no other action than to investigate them. In this way, the Commission of Investigation concerning Greek frontier incidents was created. It was agreed upon by a unanimous decision of the Council, a decision in which the Polish delegation wholeheartedly concurred. It seemed to us then that such a Commission might prove to be a valuable instrument for finding out the truth and estab-

Il semblait alors que le problème grec était réglé. Cependant, les difficultés intérieures de la Grèce augmentaient. La restauration de la monarchie qui s'était faite avec l'appui britannique, et les élections auxquelles une partie notable de la population—51 pour 100, je crois—refusa de participer, n'arrivèrent pas à rétablir la paix intérieure du pays. C'est après ces élections que, selon la déclaration de M. Bevin, le retrait des armées britanniques devait être effectué.

Une longue période s'est écoulée depuis. En même temps, bien que la Grèce ait reçu par tête d'habitant une aide plus importante que n'importe quel autre pays européen—la valeur totale de l'aide apportée à la Grèce jusqu'au 31 mars 1947 a été de 870 millions de dollars—le régime grec s'avérait toujours incapable de remettre sur pieds l'économie nationale. L'instabilité et aussi la terreur exercée contre les forces démocratiques grecques allèrent croissant. En même temps la résistance du peuple grec augmenta. Poussé à la résistance armée, ce peuple organisa l'armée démocratique grecque. Le Gouvernement grec, incapable de venir à bout de cette résistance croissante, rechercha dans une plus large mesure l'intervention de l'étranger. Il trouva le moyen de l'obtenir en décembre 1946.

Au cours de ce mois, le Gouvernement grec s'adressa au Conseil de sécurité en accusant les Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie de prêter leur aide et leur appui à l'armée démocratique grecque¹. Jamais au cours de l'année 1946, alors que le problème grec avait fait deux fois l'objet de discussions au Conseil de sécurité, cette accusation n'avait été portée.

Cette accusation n'avait pas non plus été portée en septembre 1946, époque à laquelle la question des relations entre la Grèce et l'Albanie avait été formellement discutée au Conseil de sécurité pendant près de quatre semaines. En réalité, la majorité des membres du Conseil pensait alors que rien dans les événements n'était susceptible de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est en décembre 1946 que l'on découvrit soudainement les faits en question.

Cette aide prétendue des voisins septentrionaux de la Grèce à l'armée démocratique grecque fut, comme je l'ai dit, découverte soudainement en décembre 1946 au moment où le Gouvernement grec éprouva le besoin de faire appel à nouveau à l'intervention étrangère. Mais ces allégations étaient si nouvelles que le Conseil de sécurité décida de ne prendre alors d'autre mesure que d'enquêter sur les faits. C'est ainsi que fut créée la Commission chargée d'enquêter sur les incidents le long de la frontière grecque. Cette Commission fut instituée par une décision unanime des membres du Conseil de sécurité. A cette décision la délégation polonaise s'associa en toute sincérité, estimant qu'un tel organisme

¹ See *Official Records of the Security Council*, First Year, Second Series, Supplement No. 10, Annex 16.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Seconde Série, Supplément No 10, Annexe 16.

lishing the facts of the situation. Our delegation voted for the establishment of this Commission, took active part in forming its terms of reference and took part in the work of the Commission.

The Commission went to work in Greece and the other Balkan countries. It seemed that its work had started under good auspices. But suddenly, in April 1947, the whole world was startled by a declaration that the independence and integrity of the Greek state were threatened, and a loan of 300 million dollars was called for to bolster Greek independence against alleged foreign threats. Half of the loan was to be used for military purposes to aid the Greek Government in its civil war against the forces of the democratic army. At the same time, we learned that British military commitments in Greece were to be diminished and that they were to be replaced by United States military equipment, personnel and advisers. Thus, the new installment of intervention in Greek affairs came into effect.

The Commission of Investigation concerning Greek frontier incidents was still at work, but the Government of the United States already had decided upon its own conclusions and its own programme of action, in complete disregard of the United Nations. However, the criticism which this method of action evoked caused the Government of the United States to come to the Security Council to justify its action. During the debate which took place, the representative of the USSR proposed the creation of a commission which, through proper supervision, would guarantee that foreign economic aid given to Greece would be utilized for the reconstruction of the Greek economy. The acceptance of such a commission would have put an end to private unilateral action by Member States with regard to Greece, and would also have been an assurance that foreign economic aid to Greece would not be distorted into a means of interfering in that country's internal affairs. For this reason, the Polish delegation supported it, and even proposed an amendment. The proposal was rejected, and thus the Government of the United States was given full freedom to continue its unilateral intervention in the internal affairs of Greece.

The history of that intervention is well known. You can read it in the newspapers, and I shall not take up your attention by going into it. This new policy of the United States with regard to Greece was bound to have an effect upon the Commission of Investigation, for it was laid down before the Commission had finished its work and reached its conclusions.

Now a few words about the work of the Commission. A good characterization is found in a statement of the French representative on the Commission. The French representative stated in his reservations to the report of the

pourrait servir utilement à découvrir la vérité et à établir les faits. Notre délégation vota pour la création de la Commission, prit une part active à l'élaboration de son mandat et participa à ses travaux.

La Commission se mit à l'œuvre en Grèce et dans les autres pays balkaniques. Ses travaux semblaient débiter sous d'heureux auspices. Mais soudain, en avril 1947, le monde entier eut la stupefaction d'entendre déclarer que l'indépendance et l'intégrité de l'Etat grec étaient menacées et qu'un prêt de 300 millions de dollars était nécessaire pour protéger l'indépendance de la Grèce contre de prétendues menaces étrangères. La moitié de ce prêt devait être utilisée à des fins militaires pour aider le Gouvernement grec dans sa guerre civile contre les forces de l'armée démocratique. En même temps, nous apprenions que l'intervention militaire britannique en Grèce devait être réduite et faire place à du matériel, des effectifs et des conseillers militaires américains. Ainsi se réalisait une nouvelle phase de l'intervention dans les affaires grecques.

Alors que la Commission chargée d'enquêter sur les incidents le long de la frontière grecque poursuivait encore ses travaux, le Gouvernement des Etats-Unis avait déjà tiré ses propres conclusions de l'affaire et dressé son propre programme d'action, en négligeant complètement l'Organisation des Nations Unies. Cependant, les critiques élevées contre cette manière d'agir amenèrent le Gouvernement des Etats-Unis à venir la justifier devant le Conseil de sécurité. Au cours des débats, le représentant de l'URSS proposa la création d'une commission qui, au moyen d'un contrôle approprié, veillerait à ce que l'aide étrangère économique apportée à la Grèce fût utilisée pour la restauration de l'économie grecque. En acceptant l'institution d'une telle commission on aurait mis fin à toute action particulière et unilatérale de certains Etats Membres concernant la Grèce et l'on aurait eu l'assurance que l'aide économique étrangère apportée à la Grèce ne servirait pas de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures du pays. C'est pour cette raison que la délégation polonaise appuya la proposition et présenta même un projet d'amendement à celle-ci. La proposition fut rejetée et ainsi le Gouvernement des Etats-Unis eut toute liberté pour poursuivre son intervention unilatérale dans les affaires intérieures de la Grèce.

L'histoire de cette intervention est bien connue: vous pouvez la lire dans les journaux et je n'abuserai pas de votre attention en en rappelant les détails. Cette nouvelle politique des Etats-Unis à l'égard de la Grèce devait nécessairement influencer sur la Commission d'enquête, car elle fut instituée avant que cette Commission ait achevé ses travaux et soit arrivée à des conclusions.

J'aimerais dire maintenant quelques mots au sujet des travaux de la Commission. On ne peut mieux les caractériser que par la déclaration faite par le membre français de cette Commission. En formulant ses réserves sur le rapport

majority (this statement on pages 241 and 242 of Volume 1 of the report)¹:

"Conditions under which the inquiry was carried out were not, probably, such as to allow us to draw from it any conclusions based on sound juridical principles. Even if some delegations feel that it is possible to reach conclusions dealing with isolated facts, this method involves considerable risks. For indeed, by throwing a bright light on one particular aspect of the question, while leaving others in the shade, the perspective of the investigation might be distorted. Partial conclusions, therefore, would of necessity be unjust to the parties concerned, and misleading to the Security Council."

Under such conditions, the Commission established its conclusion that Albania, Bulgaria and Yugoslavia had given assistance and support to the guerrillas fighting against the Greek Government. I shall not enter here into a critical analysis of the procedure by which this conclusion was established. Such an analysis has been made by many members of the First Committee of our Assembly. I want to mention only the admission of the majority of the Commission that this conclusion was based on the fact that, although the representatives of Albania, Bulgaria and Yugoslavia repeatedly denied the charges of the Greek Government, "little direct evidence was brought forward to disprove them". This appears in volume I, page 167 of the report. Thus, the conclusions were based on the inability of the representatives of Albania, Bulgaria and Yugoslavia to disprove the charges rather than on the ability of the Greek Government to prove them. To our delegation, conclusions based on such unjudicial procedure were unacceptable, and we submitted a minority report.

On the basis of these conclusions, however, the United States delegation proposed in the Security Council the creation of a commission. Since the investigation has been concluded, the second commission obviously could not have been a commission of investigation. It was rather a commission of control. Based on the assumption of guilt of the northern neighbours of Greece, it appeared as a punitive measure against them. For this reason, our delegation was opposed to it and the commission also failed to gain the unanimous support of the permanent members of the Council, which is required by Article 27 of the Charter.

On the other hand, the delegation of the USSR presented a resolution which was found unacceptable to the other permanent members and to the majority of the Council.

Under these circumstances, if a solution was really sought, the members of the Security Coun-

de la majorité, le représentant de la France a déclaré (cette déclaration figure au volume I du rapport, page 250¹):

"Les conditions de l'enquête n'ont probablement pas été telles qu'elles permettent de tirer des conclusions fondées sur une base juridique solide. Même si certaines délégations considèrent que, sur des points isolés, il est possible de rédiger des conclusions, quel ne serait pas le danger de cette rédaction partielle? Elle risquerait, en éclairant vivement un aspect particulier et en laissant dans l'ombre d'autres problèmes, de fausser la perspective de l'enquête. Or, des conclusions, incomplètes seraient nécessairement injustes pour les parties en cause et trompeuses pour le Conseil de sécurité."

Dans ces conditions, la Commission aboutit à la conclusion que l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie avaient prêté aide et assistance aux guérillas qui combattaient le Gouvernement grec. Je n'entrerai pas ici dans une analyse critique de la procédure par laquelle on arriva à ces conclusions. Cette analyse a déjà été faite par bon nombre de membres de la Première Commission de l'Assemblée. Je voudrais seulement mentionner le point de vue admis par la majorité des membres de la Commission d'enquête, à savoir que ces conclusions étaient fondées sur le fait que, malgré les dénégations opposées à plusieurs reprises aux accusations du Gouvernement grec par les représentants de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie "on a produit peu de témoignages directs susceptibles d'en infirmer le bien-fondé". Cette citation est tirée du volume I, page 175, du rapport. Ainsi donc, ces conclusions furent fondées sur l'impossibilité où se sont trouvés les représentants de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie d'infirmer le bien-fondé des accusations, plutôt que sur les preuves dont le Gouvernement grec a pu les appuyer. Notre délégation a jugé inacceptables des conclusions basées sur une procédure si peu juridique, et nous avons présenté un rapport de minorité.

Cependant, sur la base de ces conclusions, la délégation des Etats-Unis proposa au Conseil de sécurité la création d'une commission. Etant donné que l'enquête était terminée, cette seconde commission ne pouvait évidemment avoir le caractère d'une commission d'enquête; c'était plutôt une commission de contrôle. Fondée sur la présomption de la culpabilité des voisins septentrionaux de la Grèce, la création d'une telle commission apparaissait comme une mesure de coercition à leur égard. C'est pourquoi notre délégation s'y opposa et ce projet de commission ne recueillit pas l'adhésion unanime de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, comme l'exige l'Article 27 de la Charte.

D'autre part, la délégation de l'URSS a présenté une résolution que les autres membres permanents et la majorité du Conseil ont jugée inacceptable.

Dans ces conditions, si l'on avait vraiment voulu trouver une solution, les membres du

¹ The page reference is to the mimeographed document, S/360, which will be reproduced as Special Supplement No. 2 to the *Official Records of the Security Council*, Second Year.

¹ Se référer au document S/360, qui sera publié comme Supplément spécial No 2, aux *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année.

cil should have looked for some common ground for agreement. The Polish delegation offered its good services and presented a resolution containing all the points which were acceptable to all the members of the Council, including all permanent members. These points were contained both in the United States resolution and in the USSR resolution. Believing that all members of the Council honestly seek a solution of the Greek problem, we expected that our resolution would meet with unanimous support. But the only member of the Council which showed a conciliatory spirit and voted for our resolution was the representative of the USSR. All other members significantly abstained. None had the courage to vote against our resolution.

After our conciliatory resolution was rejected, the representative of the United States and the representative of Australia introduced resolutions which were much sharper and went further than the original United States resolution which had failed to receive the unanimous support of the permanent members of the Security Council. The United States resolution indicted Greece's northern neighbours for breach of peace in the sense of Article 39 of the Charter. Such a charge was not originally made by the Greek Government and was not examined by the Commission of Investigation sent to Greece.

Since much weaker resolutions had failed to receive the unanimous support of the permanent members of the Council, it could have been anticipated that these resolutions would not receive such support. I can interpret them only as designed deliberately to provoke two more vetoes in the Security Council, and thus to make a case for further intervention in Greece.

In any case, the procedure in the Security Council was marked by the absence of any desire on the part of the United States to reach an agreement. The voting procedure of the Security Council is based on the idea that agreement of the permanent members must be aimed at. This is the fundamental idea which underlies our Organization as well as all international co-operation. In the last stage of the Greek debate in the Security Council, this idea was replaced by attempts to make political capital against one of the permanent members by forcing a situation designed to make it use the veto.

The same unfortunate absence of a desire to reach agreement was characteristic of the proceedings in the First Committee of our Assembly. A number of resolutions were presented by the United States, the USSR, Sweden, and Cuba. If agreement was sought, then all these resolutions should have been fully discussed on their merits, and a way should have been found to bring together the different points of view. One means of achieving this might have been a drafting sub-committee; another means might have

Conseil de sécurité auraient dû rechercher un terrain d'entente quelconque. La délégation polonaise a offert ses bons offices et a présenté une résolution contenant tous les points acceptables pour tous les membres du Conseil, y compris tous les membres permanents. Ces points figuraient dans la résolution des Etats-Unis aussi bien que dans celle de l'URSS. Comme nous croyions que tous les membres du Conseil recherchaient sincèrement une solution du problème grec, nous nous attendions à ce que notre résolution rencontrât un appui unanime. Mais le seul membre du Conseil qui ait fait preuve d'un esprit de conciliation et voté pour notre résolution a été le représentant de l'URSS. Tous les autres membres se sont abstenus, ce qui est significatif. Nul n'a eu le courage de voter contre notre résolution.

Après que notre résolution de conciliation eut été rejetée, le représentant des Etats-Unis et le représentant de l'Australie ont présenté des résolutions qui étaient beaucoup plus accentuées et allaient beaucoup plus loin que la résolution primitive des Etats-Unis qui n'avait pas reçu l'appui unanime des membres permanents du Conseil de sécurité. La résolution des Etats-Unis accusait les voisins septentrionaux de la Grèce de s'être rendus coupables d'une rupture de la paix au sens de l'Article 39 de la Charte. Cette accusation n'avait pas été formulée à l'origine par le Gouvernement grec et la Commission d'enquête envoyée en Grèce ne l'avait pas examinée.

Comme des résolutions beaucoup plus modérées n'avaient pas rencontré l'accord unanime des membres permanents du Conseil, on aurait pu s'attendre à ce qu'il en fût de même pour les deux résolutions en question. Je ne puis les interpréter que comme des tentatives délibérées de provoquer deux vetos de plus au Conseil de sécurité afin de justifier une nouvelle intervention dans les affaires de la Grèce.

En tous cas, la procédure suivie au Conseil de sécurité a été caractérisée par l'absence de la part des Etats-Unis de tout désir de parvenir à un accord. La procédure de vote elle-même au Conseil de sécurité se fonde sur l'idée qu'il faut s'efforcer de parvenir à l'accord des membres permanents. Tel est le principe fondamental sur lequel est fondée notre Organisation, ainsi que toute coopération internationale. Dans la dernière phase des débats sur la question grecque au Conseil de sécurité, au lieu d'appliquer ce principe, on a essayé de déconsidérer politiquement un des membres permanents en créant une situation qui le contraindrait à se servir du droit de veto.

La même absence regrettable de tout désir de parvenir à un accord a caractérisé les travaux de la Première Commission de notre Assemblée. Les Etats-Unis, l'URSS, la Suède et Cuba ont présenté un certain nombre de résolutions. Si l'on avait recherché un accord, on aurait dû discuter pleinement toutes ces résolutions sur leurs mérites propres et l'on aurait peut-être trouvé le moyen de rapprocher les points de vues en présence. On aurait pu parvenir à ce résultat en constituant un sous-comité de rédaction;

been consideration in the Committee of the different points presented by the various resolutions and an attempt to determine where agreement exists and where it does not exist. Both these methods have been used successfully in other Committees. Indeed, there was a proposal made by the representative of Egypt to establish a drafting sub-committee. However, a later proposal, first to discuss and vote on the part of the United States resolution which establishes a special committee, was adopted. In a quick vote, which came upon the representatives rather suddenly and unexpectedly, this part of the United States resolution was passed.

This decided the basic issue. A drafting sub-committee, or some other method of bringing together the points of view, was already out of place, and the representative of Sweden, who had a compromise solution, had no other course than to withdraw his resolution. In this way, the Committee had disposed of a compromise proposal. Proposals made by Colombia to introduce a more conciliatory tone into the first part of the United States resolution were also rejected. A Franco-British amendment was accepted with the concurrence of the United States. However, this amendment, though appearing to be conciliatory, does not introduce any substantial change into the original text. It leaves unchanged the spirit and intent of the resolution.

The way in which the establishment of the special commission proposed by the United States was carried through the First Committee indicates clearly that such a commission is not designed to serve the purpose of conciliation, but rather to become a means of further intervention in the affairs of Greece and in the relations between Greece and her northern neighbours, an intervention which will not contribute and cannot contribute towards the improvement of these relations.

Under the circumstances described, my Government finds it impossible to take part in such a commission if it should be established by the General Assembly. I have made a statement to this effect before the First Committee, and I repeat it now before the whole Assembly.

Our readiness to co-operate in any honest attempt to solve the Greek question has been demonstrated many times. We have shown it in the Security Council by voting for the establishment of the Commission of Investigation concerning Greek frontier incidents, and by actively participating in the formulation of its terms of reference. We have shown it by our active participation in the Commission of Investigation and later in the Subsidiary Group. We have shown it by our support of the proposal to create a commission to guarantee, through proper supervision, that foreign economic aid given to Greece be utilized for the reconstruction of the Greek economy rather than for purposes of political intervention. We have shown it by the proposal of compromise and conciliation

la Commission aurait pu aussi examiner les diverses résolutions en essayant de dégager de celles-ci les points sur lesquels il y avait accord ou non. Ces deux méthodes ont été employées avec succès par d'autres commissions. En fait, le représentant de l'Egypte a proposé de nommer un sous-comité de rédaction, mais la Commission a adopté ensuite une proposition consistant à discuter et à mettre aux voix d'abord la partie de la résolution des Etats-Unis prévoyant la création d'une commission spéciale. Au cours d'un scrutin hâtif, devant lequel les représentants se sont trouvés placés d'une manière assez soudaine et inattendue, cette partie de la résolution des Etats-Unis a été adoptée.

Ce vote a tranché la question fondamentale. La possibilité de nommer un sous-comité de rédaction ou d'adopter un autre moyen de rapprocher les points de vue se trouvait dès lors écartée et le représentant de la Suède, qui envisageait une solution de conciliation, n'avait plus qu'à retirer sa résolution. C'est de cette manière que la Commission a réglé le sort d'une proposition de compromis. Elle a rejeté aussi une proposition de la Colombie, suggérant un ton plus conciliant dans la première partie de la résolution des Etats-Unis. La Commission a adopté un amendement franco-britannique auquel les Etats-Unis avaient acquiescé, mais cet amendement, malgré son apparence conciliante, n'a pas apporté de modification essentielle au texte primitif; il laisse inchangés l'esprit et l'intention de la résolution.

Les conditions dans lesquelles la Première Commission a voté la création de la commission spéciale proposée par les Etats-Unis montrent clairement que cette nouvelle commission n'est pas destinée à jouer un rôle de conciliation mais qu'elle servira plutôt de moyen d'intervenir davantage dans les affaires intérieures de la Grèce et dans les relations entre la Grèce et ses voisins septentrionaux, intervention qui ne contribuera pas et ne peut contribuer à l'amélioration de ces relations.

Dans ces conditions, mon Gouvernement estimerait impossible de participer à une telle commission, si l'Assemblée générale décide de la créer. J'ai fait une déclaration dans ce sens devant la Première Commission, et je le répète maintenant devant l'Assemblée tout entière.

Nous avons démontré maintes fois que nous étions prêts à collaborer à tout essai honnête de solution de la question grecque. Nous l'avons montré au Conseil de sécurité, en votant pour la création de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque, et en participant activement à la fixation de son mandat. Nous l'avons montré en participant activement aux travaux de la Commission d'enquête et ensuite aux travaux du Groupe subsidiaire. Nous l'avons montré en soutenant la proposition visant à la création d'une commission chargée de garantir, au moyen d'un contrôle approprié, que l'aide économique donnée à la Grèce par l'étranger serait utilisée à la reconstruction de l'économie grecque et non à des fins d'intervention politique. Nous l'avons montré par la propo-

which our representative made before the Security Council.

We are now, however, confronted with a different situation. We are confronted with an attempt by one or two Powers to utilize the machinery of the United Nations in their endeavour to isolate politically another Power. The northern neighbours of Greece have become the victims of that attempt.

With all due respect, such an attempt is incompatible with the purposes and structure of our Organization. Our Organization is an organization for agreement and conciliation; its very structure is built upon the idea of co-operation among the great Powers. To ignore this or, what is more, to attempt to utilize our Organization as a tool of such a policy, to transform it into a coalition of States against one Power, or any one of the Member States, must shake the very foundation of the United Nations. This may be convenient for those who like to by-pass our Organization and base their policies on unilateral action; it may be convenient for those who seek international conflicts rather than international conciliation. The Polish delegation refuses to be part of it, and we shall vote against the United States resolution.

The Greek problem, however, requires some solution; it requires a positive solution. Such a solution has been proposed repeatedly by the democratic forces among the Greek people. The elements of the solution are well known. A recent statement of them was given by the political coalition of parties of the EAM in a memorandum addressed especially to the General Assembly of the United Nations. This coalition comprises the following parties: the Agrarian Party of Greece, the Republican Union, the Radical Republican Party, the Communist Party of Greece and the Socialist Party of Greece. The above-mentioned memorandum is dated 14 September 1947. I do not know how many of you, my honourable fellow representatives, have read it. I should like to recommend most urgently that all of you do read it. It contains positive proposals which deserve your attention. Let me read you these proposals. I read from the memorandum:

"... The EAM proposes, regarding the issue of internal policy, the formation of a broadly representative Government in which the democratic left would also participate." You see, a very radical proposal. "Such a Government would inspire confidence in all the popular strata and thus would have both the authority and the force to apply political equity and equality before the law, and to end the civil war immediately, and to lead the country to free and genuine elections for the promotion of a really people-born national assembly as soon as possible. This programme is not at all theoretical, but it is the only one which can securely and speedily lead the country to democratic order and normalcy. Moreover, it is completely approved by the democratic army. This has

sition de compromis et de conciliation faite par notre représentant au Conseil de sécurité.

Toutefois, nous nous trouvons maintenant devant une situation différente. Une ou deux Puissances s'efforcent d'utiliser le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies pour essayer d'isoler politiquement une autre Puissance. Les voisins septentrionaux de la Grèce sont devenus les victimes de cette tentative.

Si vous me permettez de m'exprimer ainsi, je dirai que cette tentative est incompatible avec les buts et la structure de notre Organisation. L'Organisation des Nations Unies est une organisation d'accord et de conciliation; sa structure même est fondée sur l'idée de la coopération entre les grandes Puissances. Ne pas en tenir compte, et bien plus encore essayer de faire de notre Organisation l'instrument d'une politique, la transformer en une coalition d'Etats dressée contre une Puissance ou l'un quelconque des Etats Membres, c'est ébranler les fondations mêmes des Nations Unies. Cette façon de procéder convient peut-être à ceux qui aiment à agir en marge de notre Organisation et à fonder leur politique sur des mesures unilatérales; elle sert peut-être les desseins de ceux qui recherchent les conflits internationaux plutôt que la conciliation internationale. La délégation de la Pologne refuse de s'y associer, et votera contre la résolution des Etats-Unis.

Quoi qu'il en soit, la question grecque exige une solution, et une solution positive. Les forces démocratiques du peuple grec ont proposé à plusieurs reprises une telle solution, dont les éléments sont bien connus. Ces éléments ont été énoncés récemment par le groupe politique des partis de l'EAM, dans un memorandum adressé spécialement à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce groupe comprend les partis suivants: parti agraire grec, Union républicaine, parti républicain radical, parti communiste grec et parti socialiste grec. Le memorandum est daté du 14 septembre 1947. Par combien d'entre vous, mes chers collègues, ce texte a-t-il été lu, je ne sais; mais je voudrais recommander, de la manière la plus pressante à chacun de vous d'en prendre connaissance. Il contient des propositions positives qui méritent votre attention. Laissez-moi vous donner lecture de ces propositions. Je cite le memorandum:

"... L'EAM propose, en ce qui concerne la question de politique intérieure, la formation d'un gouvernement largement représentatif auquel participerait également la gauche démocratique." Comme vous le voyez, c'est là une proposition tout à fait radicale. "Un tel gouvernement inspirerait confiance à toutes les couches populaires et jouirait ainsi de l'autorité et de la force nécessaires pour appliquer à tous un traitement politique équitable et assurer l'égalité devant la loi, mettre fin immédiatement à la guerre civile et conduire le pays vers des élections libres et sincères, en vue de réunir aussitôt que possible une assemblée nationale qui soit véritablement née du peuple. Ce programme n'est pas du tout théorique; c'est le seul programme qui puisse conduire sûrement et rapidement le pays

been repeatedly proclaimed by its leadership both to the Greek people and to the United Nations.

"... Regarding the issue of foreign policy, the coalition of EAM proposes the withdrawal of all foreign troops and foreign missions from Greece... In fact, the Greek people do not desire their country to become a field for international dissension, nor a centre of dark intrigue against peace and democracy in the Balkans."

The memorandum ends with the following appeal:

"... The Greek people do not deserve such a destiny for themselves or for their country. They want their independence, the security and integrity of their country, peace and equal friendship and collaboration with all their great allies, their neighbours and, in general, all the democratic and peace-loving peoples; and therefore, despite their hard test, they are determined to continue their struggle to the end.

"In their misfortune and pain, for which they are not in the least responsible, the Greek people address themselves to the United Nations and anxiously invoke their help to realize their aforementioned claims. These claims, being in full harmony with the constitutional principles of the United Nations, simultaneously have the practical quality that they are the only ones which can serve the Greek people, without exposing the United Nations to tests or arousing any of its Members in particular.

"Their adoption as a whole by your General Assembly would really be of profit to the Greek people who are so hardly tested and, simultaneously, while reinforcing the authority of the United Nations, would positively serve international peace."

This is the voice of the Greek people. Do not let us dismiss it unheard. Let us not withhold the justice which they expect from us. The voice of the Greek people demands an answer. The demands concerning internal policy, such as the formation of a broad coalition Government and the holding of new elections, are beyond the scope of our competence. But well within our competence is the granting of the basic demand, the demand which is the prerequisite of the realization of all other demands, namely, the withdrawal from Greece of all foreign troops and foreign military missions. The General Assembly has the power to recommend such action. Therefore, in the name of my delegation, I submit to you for your consideration the following resolution:

"The General Assembly,

"Having considered the question of threats to the political independence and territorial integrity of Greece and the views expressed by the various delegations,

vers l'ordre démocratique et une situation normale. De plus, il est complètement approuvé par l'armée démocratique. Ce programme, les chefs du mouvement l'ont proclamé, à plusieurs reprises, et devant le peuple grec, et devant l'Organisation des Nations Unies.

"En ce qui concerne la politique extérieure, la coalition des partis de l'EAM propose le retrait de toutes les troupes étrangères et de toutes les missions étrangères de Grèce... En fait, le peuple grec ne désire pas que son pays devienne le champ clos des désaccords internationaux ni un centre d'intrigues ténébreuses contre la paix et la démocratie dans les Balkans."

Le memorandum se termine par l'appel suivant:

"Le peuple grec ne mérite pas un tel destin, ni pour lui-même ni pour son pays. Il désire l'indépendance, la sécurité et l'intégrité de son pays, la paix, des rapports d'égale amitié et de collaboration avec tous ses grands alliés, avec ses voisins et d'une manière générale avec tous les peuples démocratiques et pacifiques. En dépit de la dure épreuve à laquelle il est soumis, il est donc décidé à continuer la lutte jusqu'au bout.

"Dans son malheur et dans sa douleur, dont il n'est en rien responsable, le peuple grec s'adresse à l'Organisation des Nations Unies et lui demande anxieusement de l'aider à obtenir satisfaction des demandes exposées plus haut. Ces demandes, qui sont en pleine harmonie avec les principes constitutionnels des Nations Unies, présentent en même temps l'avantage pratique d'être les seules qui puissent servir le peuple grec sans exposer l'Organisation des Nations Unies à des épreuves et sans éveiller l'animosité d'aucun de ses Membres.

"Votre Assemblée générale, en adoptant l'ensemble de ces demandes, rendrait un réel service au peuple grec, soumis à une si dure épreuve, et, tout à la fois, servirait véritablement, en renforçant l'autorité des Nations Unies, la paix internationale."

Voilà la voix du peuple grec. Ne refusons pas de l'entendre. Ne lui déniions pas la justice qu'il attend de nous. La voix du peuple grec exige une réponse. Les demandes relatives à la politique intérieure, telles que la formation d'un large gouvernement de coalition et de nouvelles élections, dépassent les limites de notre compétence. Mais ce qui est bien de notre compétence, c'est d'agréer la demande fondamentale, qui est la condition préalable de toutes les autres et qui tend au retrait de Grèce de toutes les troupes et de toutes les missions militaires étrangères. L'Assemblée générale est qualifiée pour recommander de telles mesures. Je sou mets donc à votre examen, au nom de ma délégation, le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale,

"Ayant pris connaissance du problème constitué par les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce et des opinions exprimées par les diverses délégations,

"*Recommends* that all foreign troops be immediately withdrawn and all foreign military missions, instructors and other military experts be recalled immediately from the territory of Greece;

"*Requests* all Governments concerned to report not later than 1 January 1948 to the Secretary-General on the implementation of this recommendation."

The PRESIDENT: As I have already told the Assembly, we shall have a night meeting. I think it would be best to adjourn now and meet again at 8.15 p.m.

The meeting rose at 6.47 p.m.

NINETY-EIGHTH PLENARY MEETING

*Held in the General Assembly Hall
at Flushing Meadow, New York,
on Monday, 20 October 1947, at 8.15 p.m.*

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

41. Continuation of the general discussion on threats to the political independence and territorial integrity of Greece

The PRESIDENT: I call upon the representative of Czechoslovakia.

Mr. MASARYK (Czechoslovakia): In begging the indulgence of the Assembly for a brief moment, the Czechoslovak delegation will not reveal any new and startling facts; it will state in simple terms that the opinion it had the honour of expressing before the First Committee¹ has not changed and has not been shaken by the speeches we have heard since our last intervention.

My delegation regrets that the very detailed arguments of some delegations against the proposal to send a new committee to Greece have not been taken up more seriously by the majority, and that there has been almost no effort to refute the facts brought forward by those delegations. That will not help the final settlement of the question. It is true that the declaration about the guilt of Yugoslavia, Bulgaria and Albania has been whittled down, but in the eyes of my delegation that does not help us out of the dilemma in which we find ourselves. There is still a potential shadow of guilt on these three countries which I do not consider justified. In other words, the arguments of the minority—and I should like to say that they were very weighty arguments—made no impression on the majority, whose judgment was

"*Recommande* que toutes les troupes étrangères soient immédiatement retirées et que toutes les missions militaires, tous les instructeurs militaires et tous autres experts militaires soient immédiatement rappelés du territoire de la Grèce;

"*Invite* tous les Gouvernements intéressés à adresser au Secrétaire général, avant le 1er janvier 1948, un rapport sur l'application de la présente recommandation."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme je l'ai déjà dit, nous tiendrons séance ce soir. Je pense qu'il vaudrait mieux lever la séance maintenant et nous réunir à nouveau à 20 h. 15.

La séance est levée à 18 h. 47.

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SEANCE PLENIERE

*Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à
Flushing Meadow, New-York, le lundi
20 octobre 1947, à 20 h. 15.*

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

41. Suite de la discussion générale sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Tchécoslovaquie.

M. MASARYK (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): Si la délégation de la Tchécoslovaquie demande à l'Assemblée de vouloir bien lui accorder quelques instants, ce n'est pas pour apporter des révélations sensationnelles, mais pour dire en termes simples que l'opinion qu'elle a eu l'honneur d'exprimer devant la Première Commission¹ n'a pas changé et n'a pas été ébranlée par les discours que nous avons entendus depuis notre dernière intervention.

Ma délégation regrette que la majorité n'ait pas examiné plus sérieusement l'argumentation très détaillée que certaines délégations ont opposée à la proposition d'envoyer une nouvelle commission en Grèce, et que l'on n'ait presque fait aucun effort pour réfuter les faits présentés par ces délégations. Cette attitude n'aidera pas à régler définitivement la question. Il est vrai que la déclaration relative à la culpabilité de la Yougoslavie, de la Bulgarie et de l'Albanie a été très adoucie, mais, de l'avis de ma délégation, cette mesure ne nous aide pas à sortir du dilemme où nous nous trouvons. Ces trois pays sont encore virtuellement sous le coup d'une accusation de culpabilité, et je n'estime pas que ce soit justifié. En d'autres termes, les arguments de la minorité, et je voudrais ajouter qu'il s'agit d'arguments d'un

¹ See the sixty-first meeting of the First Committee.

¹ Voir la soixante et unième séance de la Première Commission.